

REPUBLIQUE DE GUINEE

**INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES
EXTRACTIVES**

ITIE GUINEE

**RAPPORT DE CONCILIATION DES FLUX DE PAIEMENT ET DES
RECETTES DU SECTEUR EXTRACTIF AU TITRE DE L'ANNEE
2011**

Décembre 2013



Le présent rapport a été établi à la demande du Comité de Pilotage de mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives en République de Guinée (ITIE Guinée). Les avis qui y sont exprimés sont ceux du Conciliateur Indépendant et ne reflètent en aucun cas l'avis officiel de l'ITIE Guinée. Ce rapport a été établi à l'usage exclusif de l'ITIE Guinée et il ne doit pas être utilisé par d'autres parties ni à des fins autres que celles auxquelles il est destiné.

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION	6
1.1 Contexte	6
1.2 Objectif	6
1.3 Etendue de la mission	6
2. RESUME DES CONSTATATIONS	8
2.1 Exhaustivité et exactitude des données	8
2.2 Revenus du secteur extractif	8
2.3 Résultats des travaux de conciliation	9
3. APPROCHE ET METHODOLOGIE	12
3.1 Etude de cadrage	12
3.2 Définition du formulaire de déclaration	12
3.3 Atelier de formation	13
3.4 Travaux de conciliation	13
3.5 Processus d'assurance des données ITIE	15
4. CONTEXTE DES INDUSTRIES EXTRACTIVES	16
4.1 L'ITIE en Guinée	16
4.2 Le secteur minier en Guinée	17
4.3 Cadre réglementaire du secteur minier	20
4.4 Contribution du secteur minier dans l'économie nationale	21
5. DETERMINATION DU CHAMP D'APPLICATION ITIE	22
5.1 Analyse de la matérialité	22
5.2 Approche pour la détermination du référentiel ITIE 2011	23
6. REFERENTIEL ITIE COUVERT	27
6.1 Flux de paiement	27
6.2 Entreprises extractives	30
6.3 Entités et administrations publiques	32
6.4 Schéma de circulation des flux	33
7. RESULTATS DES TRAVAUX	34
7.1 Conciliation des paiements exceptionnels	34
7.2 Tableaux de conciliation par société extractive	34
7.3 Tableau de conciliation par nature de flux de paiement	36
7.4 Ajustements des déclarations	38
7.5 Ecart définitifs non conciliés	41
8. ANALYSE DES REVENUS ITIE	44
8.1 Revenus du secteur extractif	44
8.2 Paiements sociaux	47
8.3 Transferts infranationaux	47

9. CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS	49
9.1 Constatations et recommandations de l'exercice 2011	49
9.2 Suivi des constatations et recommandations de l'exercice 2010.....	51
ANNEXES.....	53
Annexe 1 : Tableaux de production déclarée par les sociétés extractives	54
Annexe 2 : Tableaux des exportations déclarées par les sociétés extractives.....	55
Annexe 3 : Tableaux des exportations en valeurs déclarées par les sociétés extractives	56
Annexe 4 : Répartition des titres miniers par société extractive	57
Annexe 5 : Fiche signalétique des sociétés incluses dans le référentiel ITIE 2011	70
Annexe 6 : Tableaux de conciliation par société.....	72
Annexe 7 : Liste des sociétés minières non retenues dans le périmètre de conciliation.....	96
Annexe 8 : Liste des comptoirs d'or et de diamant non retenus dans le périmètre de conciliation.....	101
Annexe 9 : Recettes déclarées à titre unilatéral par le BNE et la BCRG.....	103
Annexe 10 : Définition des flux de paiement.....	105
Annexe 11 : Taux d'imposition et assiette de la taxe sur les substances minières	110
Annexe 12 : Tableau des avis de certification des formulaires de déclaration des sociétés	111
Annexe 13 : Formulaire de déclaration ITIE Guinée 2011	112
Annexe 14 : Personnes contactées ou concernées par la conciliation.....	116

LISTE DES ABREVIATIONS

ANAIM	Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières
BAFMP	Brigade Anti-Fraude des Matières Précieuses
BCRG	Banque Centrale de la République de Guinée
BIC	Bénéfices Industriels et commerciales
BNE	Bureau Nationale d'Expertise
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CAF	Valeur Coût, Assurance, Fret
CBG	Compagnie des Bauxites de Guinée
CBK	Compagnie des Bauxites de Kindia
CFU	Contribution Foncière Unique
CGI	Code Générale des Impôts
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CNT	Conseil National de la Transition
CPDM	Centre de Promotion et de Développement Minier
CPP	Contrat de Partage de Production
CRD	Communauté Rurale de Développement
DD	Droits de Douane
DFE	Droit Fiscale d'Exportation
DFI	Droit Fiscale d'Importation
DGD	Direction Générale des Douanes
DNDIP	Direction Nationale de la Dette et des Investissements Publics
DNI	Direction Nationale des Impôts
DNM	Direction Nationale des Mines
DNPEIP	Direction Nationale du Patrimoine de l'Etat et des Investissements Privés
DNTCP	Direction nationale du Trésor et de la comptabilité publique
FD	Formulaire de Déclaration
FIM	Fond D'Investissement Minier
FOB	Sans Frais à bord (Free on Board)
GNF	Franc Guinéen
ha	Hectare
IGF	Inspection Générale des Finances
IRVM	Impôt sur les Revenus des Valeurs Mobilières
IS	Impôts sur les sociétés
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
KGNF	Millier de franc Guinéen
KUSD	Millier de dollar américain
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MMG	Ministère des Mines et de la Géologie

LISTE DES ABREVIATIONS

RTS	Retenue sur Traitements et Salaires
SAG	Société Ashanti Goldfields
SEMAFO	Société d'Exploitation Minière d'Afrique de l'Ouest
SMD	Société Minière de Dinguiraye
SNIM	Société Nationale des Infrastructures Minières
SOGUIPAMI	La société Guinéenne du Patrimoine Minier
Sté	Société
TA	Taxe d'Apprentissage
TCA	Taxe sur le Chiffre d'Affaires
TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
VF	Versements Forfaitaires

1. INTRODUCTION

1.1 Contexte

La création de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) a d'abord été annoncée lors du Sommet Mondial pour le Développement Durable à Johannesburg en 2002 (le Sommet de la Terre 2002) et a été lancée officiellement à Londres en 2003. Elle a été fondée sur la reconnaissance du fait que malgré que le pétrole, le gaz et les ressources minérales puissent aider à élever le niveau de vie à travers le monde, cela peut souvent conduire à la corruption et à des conflits ainsi qu'à une baisse de la qualité de vie des populations dans les pays où la gestion de ces ressources est inadéquate.

L'initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) est une initiative volontaire qui vise à renforcer, dans les pays riches en ressources pétrolières, gazières et minières, la gouvernance des revenus publics issus de leur extraction.

La Guinée a adhéré à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) en 2005 et bénéficie du statut de pays Candidat depuis 2007. L'ITIE Guinée a achevé une première Validation le 31 août 2012. Le 26 octobre 2012, le Conseil d'administration de l'ITIE a convenu que la Guinée avait accompli des progrès significatifs dans le cadre de sa mise en œuvre de l'ITIE et a décidé de renouveler sa Candidature pour une période de 18 mois supplémentaires soit d'ici le 26 avril 2014, date à laquelle la Guinée devra achever une deuxième Validation.

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre de la préparation et la publication du 7^{ème} rapport de conciliation ITIE de la République de Guinée conformément à l'exigence 10 des règles ITIE (Edition novembre 2011).

1.2 Objectif

Conformément à l'Exigence 10 de l'ITIE, le Groupe Multipartite doit désigner un réconciliateur chargé de recueillir les chiffres divulgués par les entreprises et le gouvernement afin de procéder à leur rapprochement et de produire le rapport ITIE. Ainsi notre mission a pour objectif de préparer le rapport ITIE de la République de Guinée, au titre de l'année 2011.

L'objectif ultime de cette conciliation est d'aider le Gouvernement Guinéen et les différentes parties prenantes à déterminer la contribution du secteur extractif à l'économie et au développement social du pays ainsi que d'améliorer la transparence et la bonne gouvernance dans le secteur.

1.3 Etendue de la mission

Nos travaux de réconciliation ont été conduits conformément aux Termes de Référence inclus dans la Demande de Propositions N° 01/ITIE/PARCGEF/BAD-2012 et tels qu'approuvés par le Comité de Pilotage.

La conciliation des paiements et des recettes du secteur des industries extractives couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 a été conduite par le Cabinet Moore Stephens du 17 juillet au 14 novembre 2013.

La mission a été conduite en trois interventions :

- la première intervention s'est déroulée durant la période allant du 18 au 31 juillet 2013 et a été consacrée à l'étude de cadrage du secteur extractif en République de Guinée. Cette intervention a été clôturée par la présentation en date du 13 septembre 2013 d'un rapport de cadrage au Comité de Pilotage incluant une proposition du référentiel ITIE et du formulaire de déclaration pour les années 2011 et 2012;
- la deuxième intervention s'est déroulée du 1 au 3 octobre 2013 au cours de laquelle un atelier de formation sur le remplissage des formulaires de déclaration a été organisé pour les parties prenantes. La dissémination desdits formulaires aux parties prenantes a été effectuée le 3 octobre 2013 ; et

- la troisième intervention s'est déroulée du 28 octobre au 13 novembre 2013 et a été dédiée aux travaux de réconciliation des paiements et des recettes extractives déclarées par les parties prenantes. A la fin de cette intervention, un résumé des principales constatations a été présenté au Secrétaire de l'ITIE en République de Guinée lors d'une réunion tenue le 13 novembre 2013.

Notre mission de conciliation a été effectuée en adhérant aux normes ISRS (International Standard on Related Services) et plus précisément la norme n° 4400 relative aux « missions d'examen d'informations financières sur la base de procédures convenues » ainsi que le Code d'Ethique de l'IFAC. La mission de conciliation n'a pas pour objet d'effectuer un audit, ni un examen limité des revenus miniers, de déceler des erreurs, des actes illégaux ou d'autres irrégularités, hormis ceux que nous avons pu rencontrer lors de la conduite de nos travaux.

Notre rapport prend en compte les informations et les données qui nous sont parvenues jusqu'à la date du 5 décembre 2013. Les informations parvenues après cette date n'ont pas été prises en compte. Les confirmations reçues postérieurement à cette date ont été prises en compte dans la mesure où leurs inclusions n'est pas de nature à impacter les données et/ou les travaux de conciliation.

2. RESUME DES CONSTATATIONS

Les principales constatations de nos travaux sont les suivantes :

2.1 Exhaustivité et exactitude des données

- (i) Le périmètre de conciliation a inclus les entreprises minières et les comptoirs d'or et de diamant dont le total des paiements se trouve au-dessus du seuil de 700 millions de GNF. Ce seuil a été fixé en vue d'atteindre un objectif de couverture de 98,7% des revenus du secteur extractif.
- (ii) Toutes les sociétés extractives retenues dans le périmètre de conciliation, dont la liste est présentée au point 6.2, ont soumis des formulaires de déclaration conformément aux instructions arrêtées par le Comité de Pilotage.
- (iii) Toutes les administrations et entités gouvernementales retenues dans le référentiel ITIE 2011, dont la liste est présentée au point 6.3, ont soumis des formulaires de déclaration conformément aux instructions arrêtées par le Comité de Pilotage.
- (iv) Toutes les sociétés retenues au sein du périmètre de conciliation, soit vingt-six sociétés (26), ont soumis des formulaires de déclaration certifiés par un auditeur externe conformément aux instructions arrêtées par le Comité de Pilotage.
- (v) Toutes les entités et administrations publiques, retenues dans le référentiel ITIE 2011, ont soumis des formulaires de déclaration certifiés conformément aux instructions arrêtées par le Comité de Pilotage, à savoir:
 - la CNSS et l'ANAIM ont soumis des formulaires de déclaration audités et certifiés, sans réserve, par leurs Commissaires aux Comptes ; et
 - les autres administrations publiques ont toutes soumis des formulaires certifiés par l'Inspection Générale des Finances.
- (vi) Les formulaires de déclaration réceptionnés de la part de la DNI n'ont pas inclus les paiements, au titre de la Contribution Foncière Unique (CFU), encaissés au niveau des recettes des préfectures. Ces recettes, dont le montant s'élève à **2 380 903 595 GNF**, ont été ajustées en se basant sur le détail et les copies des quittances soumis par les sociétés extractives.
- (vii) Les comptoirs d'or retenus dans le périmètre de conciliation n'ont pas soumis les informations relatives à la production ainsi qu'aux quantités exportées et leurs valeurs.

2.2 Revenus du secteur extractif

- (i) Le total des revenus provenant du secteur des industries extractives perçus par l'Etat au titre de 2011, après ajustement, s'élève à **6 860 126 980 574 GNF** et se détaille comme suit :

Nature	Montant en GNF ¹	Montant en US \$
Flux de paiement exceptionnels conciliés déclarés par les régies financières	4 980 500 000 000	700 000 000 ²
Flux de paiement conciliés déclarés par les régies financières	1 828 382 064 767	274 122 777 ³
Flux de paiement déclarés unilatéralement par les sociétés (*)	39 068 984 930	5 857 473 ²
Flux de paiement déclarés unilatéralement par les administrations publiques (**)	12 175 930 877	1 825 494 ²
Total	6 860 126 980 574	981 805 744

(*) le détail de ces paiements est présenté dans le point 8.1.4 du présent rapport

(**) le détail de ces paiements est présenté dans le point 8.1.5 du présent rapport

¹ Flux de paiement hors paiements sociaux et transferts infranationaux

² Le cours de conversion utilisé est celui du projet de loi de Finances rectificative de 2011 ²

³ Le cours de conversion utilisé est le cours annuel moyen du marché officiel (BCRG)

- (ii) Le total des transferts infranationaux reportés unilatéralement par les administrations publiques centrales, au titre de l'exercice 2011, s'élève à **46 399 076 595 GNF**. Le détail, par nature de paiement, se présente comme suit :

Transferts infranationaux	Administration concernée	Payée à	Montant en GNF
Transferts au titre des taxes sur l'exploitation des carrières effectués au profit des préfectures, CRD et autres collectivités locales	DNM	Préfectures minières	3 898 491 262
Transferts au titre des taxes sur l'exploitation des carrières effectués au profit du Fond d'Investissement Minier	DNM	FIM	22 199 094 857
Transferts au titre des droits fixes effectués au profit du Fond d'Investissement Minier	CPDM	FIM	11 912 768 604
Transferts au titre des loyers des infrastructures minières effectués au profit du Fond d'Investissement Minier	DNTCP	FIM	8 388 721 872
Total			46 399 076 595

Le détail des transferts infranationaux par flux de paiement et par société est présenté dans le point 8.3 du présent rapport.

- (iii) Les paiements sociaux reportés unilatéralement par les sociétés extractives pour un total de **17 945 965 865 GNF**. Le détail des paiements sociaux est présenté dans le point 8.2 du présent rapport.

2.3 Résultats des travaux de conciliation

- (i) La conciliation du paiement exceptionnel effectué par la société Rio Tinto et s'élevant à **700 millions de US \$** a été effectuée entre la déclaration soumise par la société et la déclaration de la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP). Le montant concilié s'élève à **4 980 500 millions de GNF**. Aucun écart entre la déclaration de la société et de l'administration publique n'a été relevé.
- (ii) Hormis le revenu exceptionnel cité ci-haut, l'écart net, **avant les travaux de conciliation**, entre les flux de paiement et les recettes déclarés par les sociétés extractives et les organismes de l'Etat s'élève, au titre de l'exercice 2011, à **9 644 596 258 GNF** soit 0.5% des montants perçus par l'Etat, et se présente comme suit :

	Total déclaré par les sociétés extractives (GNF)	Montant perçu par l'Etat (GNF)	Ecart net constaté (GNF)	Pourcentage
Avant conciliation	1 822 608 384 285	1 812 963 788 027	9 644 596 258	0.5%

- (iii) **A la fin des travaux de conciliation**, l'écart net non concilié sur les flux financiers reçus par les administrations publiques s'élève à **(2 909 074 683) GNF**, soit 0.16% des montants perçus par l'Etat. Cet écart est largement en dessous de la marge d'erreur acceptable de 1% retenue par le Comité de Pilotage.

	Total déclaré par les sociétés extractives	Montant perçu par l'Etat	Ecart net constaté	Pourcentage
Total des paiements en GNF	1 825 472 990 084	1 828 382 064 767	(2 909 074 683)	0.16%
Total des paiements en US\$¹	272 992 417	273 427 457	(435 041)	0.16%

¹Les chiffres en USD ont été convertis en appliquant le cours annuel moyen du marché officiel, soit 1 USD= 6686,90 GNF (Source : BCRG)

Les écarts positifs et négatifs s'élèvent, respectivement, à **448 715 514 GNF** et **(3 357 790 197) GNF** et se détaillent comme suit :

	Ecart positif	%	Ecart négatif	%	Ecart net
Total des paiements en GNF	448 715 514	0.02%	(3 357 790 197)	0.18%	(2 909 074 683)
Total des paiements en US\$¹	67 104	0.02%	(502 145)	0.18%	(435 041)

Les catégories des ajustements effectués lors des travaux de rapprochement et les valeurs correspondantes sont détaillées dans le point 7.4 du présent rapport.

(iv) L'écart résiduel non concilié s'analyse comme suit :

❖ **Ecart par origine**

	Ecart net non concilié (GNF)
Absence de base de conciliation (Droits de Douane)	(1 681 734 186)
Taxe reportée par l'Etat et non confirmée par la société extractive	(1 491 426 554)
Montant reporté par la société extractive et non supporté par des documents justificatifs	174 865 749
Différence entre le montant encaissé réellement et le montant de la quittance	80 000 000
Montant reporté par l'Etat et non supporté par des documents justificatifs	7 718 281
Autres écarts non significatifs	1 502 027
Total	(2 909 074 683)

❖ **Ecart par société**

N°	Société	Chiffres après ajustements (en GNF)				
		Sociétés	Etat	Différence positive	Différence négative	Différence
1	CBG	804 975 544 191	804 985 949 146	-	(10 404 955)	(10 404 955)
2	SAG	669 620 480 225	669 539 790 137	80 692 240	(2 152)	80 690 088
3	SMD	131 676 748 071	133 522 244 020	184 109	(1 845 680 058)	(1 845 495 949)
4	SIMFER	48 433 728 629	48 430 440 745	3 287 944	(60)	3 287 884
5	SEMAFO	15 437 064 787	15 369 461 748	67 603 039	-	67 603 039
6	AMC	15 554 300 908	15 554 300 908	-	-	-
7	RUSAL FRIGUIA	27 321 773 740	27 321 773 744	-	(4)	(4)
8	C.D.M-Chine	14 879 743 410	14 879 763 190	220	(20 000)	(19 780)
9	GUITER	235 102 604	243 689 054	5	(8 586 455)	(8 586 450)
10	CBK	29 098 296 444	28 978 432 007	119 864 437	-	119 864 437
11	SMFG	25 619 486 212	25 879 986 864	695 723	(261 196 375)	(260 500 652)
12	BSGR	29 406 189 769	30 030 767 276	1 419 958	(625 997 465)	(624 577 507)
13	WEGA MINING	1 468 698 180	1 542 199 802	2 000	(73 503 622)	(73 501 622)
14	BELLZONE	5 842 334 323	6 374 483 374	-	(532 149 051)	(532 149 051)

¹ Les chiffres en USD ont été convertis en appliquant le cours annuel moyen du marché officiel, soit 1 USD=6686,90 GNF (Source : BCRG)

N°	Société	Chiffres après ajustements (en GNF)				
		Sociétés	Etat	Différence positive	Différence négative	Différence
15	ALUFER	1 134 460 542	963 171 703	171 538 839	(250 000)	171 288 839
17	DELTA Log	3 427 000	-	3 427 000	-	3 427 000
18	Autres sociétés et comptoirs (*)	4 765 611 049	4 765 611 049	-	-	-
Total		1 825 472 990 084	1 828 382 064 767	448 715 514	(3 357 790 197)	(2 909 074 683)

(*) Correspondent aux sociétés et comptoirs d'or et de diamant dont la conciliation des paiements et des recettes extractives n'a pas fait apparaître de différences. Le détail par société et par comptoirs est présenté au point 7.4 du présent rapport.

❖ **Ecart par régie financière**

Chiffres en GNF

Administration	Sociétés	Etat	Différence positive	Différence négative	Différence
DGD	340 839 936 684	343 928 027 454	254 250 676	(3 342 341 446)	(3 088 090 770)
CPDM	45 460 661 439	45 283 517 344	192 590 534	(15 446 439)	177 144 095
DNI	1 246 207 116 253	1 246 205 596 429	1 522 134	(2 308)	1 519 826
DNTCP	158 342 361 692	158 342 009 522	352 170	-	352 170
CNSS	33 266 622 846	33 266 622 850	-	(4)	(4)
BCRG	330 461 769	330 461 769	-	-	-
BNE	1 025 829 401	1 025 829 401	-	-	-
Total	1 825 472 990 084	1 828 382 064 767	448 715 514	(3 357 790 197)	(2 909 074 683)

L'analyse des écarts résiduels non conciliés est détaillée au point 7.5 du présent rapport.

- (v) Sans remettre en cause les résultats des travaux de conciliation, nous avons émis des recommandations pour améliorer la mise en œuvre du processus ITIE en République de Guinée et plus précisément les travaux de conciliation et la production du rapport ITIE. Ces recommandations sont détaillées dans la section 9 du présent rapport.



Tim Woodward
Associé
Moore Stephens LLP

150 Aldersgate Street
London EC1A 4AB

23 décembre 2013

3. APPROCHE ET METHODOLOGIE

Notre méthodologie, telle que détaillée ci-dessous, couvre les étapes suivants :

- une étude de cadrage pour la définition de la matérialité et la détermination du référentiel ITIE pour le rapport ITIE ;
- un atelier de formation au profit des différentes parties prenantes portant sur le remplissage des formulaires de déclaration ;
- conduite des travaux de conciliation des paiements et des recettes du secteur extractif tels que déclarés par les sociétés extractives et les administrations publiques ; et
- préparation du rapport de conciliation.

3.1 Etude de cadrage

Nous avons conduit une étude de cadrage pour la détermination du Référentiel ITIE du rapport ITIE de la République de Guinée au titre de l'année 2011. Cette étude de cadrage a porté sur les secteurs des Hydrocarbures et des Mines solides qui constitue la source de revenus des industries extractives en Guinée et a inclut nos préconisations pour:

- le seuil de matérialité pour les paiements et revenus du secteur extractif ;
- les taxes et les revenus à retenir dans le périmètre de conciliation ;
- les entreprises et les administrations publiques qui sont tenues de faire une déclaration;
- les garanties à apporter par les entités déclarantes pour assurer la crédibilité des données ITIE ; et
- le degré de désagrégation des données du rapport ITIE.

Cette étude de cadrage, qui constitue un préalable au processus de conciliation inclut :

- un examen, en collaboration avec les différentes entreprises et administrations publiques, de la structure du secteur extractif guinéen en vue de déterminer son étendu ;
- la détermination des flux de paiement payables à l'Etat dans le secteur extractif;
- le schéma de circulation des flux dans le secteur extractif à travers les étapes de la chaîne de valeur ; et
- une étude de la faisabilité de la conciliation des flux de paiement retenus dans le périmètre de conciliation et identification des cas où seule la déclaration unilatérale est possible pour la déclaration des revenus.

La phase de cadrage a fait l'objet d'un rapport de cadrage qui a été soumis au Comité de Pilotage le 13 septembre 2013. Lors de sa réunion tenue le 19 septembre 2013, le Comité de Pilotage a préparé une note de cadrage afin de définir le référentiel ITIE retenu pour les années 2011 et 2012.

Le Référentiel ITIE retenu ainsi que les modalités d'application de la matérialité sont présentés au niveau de la section 6 du présent rapport.

3.2 Définition du formulaire de déclaration

Conformément à l'exigence 9 des règles ITIE (version 2011) le Groupe multipartite doit convenir des formulaires de déclaration à utiliser pour la collecte des données auprès des parties prenantes. Suite aux recommandations émises par le Comité de Pilotage lors de sa réunion du 19 septembre 2013, nous avons préparé le formulaire de déclaration dans sa version finale. Ainsi, un seul formulaire de déclaration a été utilisé pour les déclarations des entreprises extractives et des administrations et organismes de l'Etat. Ce formulaire est présenté dans l'annexe 13 du présent rapport.

3.3 Atelier de formation

Sur la base des résultats de la phase de cadrage et du périmètre approuvé par le Comité de Pilotage, nous avons procédé à la préparation du nouveau formulaire de déclaration ainsi que des instructions de préparation. Ces derniers ont fait l'objet d'une présentation aux parties prenantes du secteur public et privé lors d'un atelier de formation tenu le 1 octobre 2013 à Conakry.

Par la suite, le formulaire de déclaration a été envoyé directement aux entreprises extractives et aux administrations de l'Etat listées dans le point 6.3 du présent rapport.

Un délai de 2 semaines a été accordé aux parties déclarantes pour la soumission du formulaire de déclaration dûment rempli et certifié.

3.4 Travaux de conciliation

3.4.1 Collecte des données

Nous avons préparé des instructions de préparation des formulaires de déclaration, incluant les directives et les règles de reporting, destinées aux parties déclarantes.

Les formulaires de déclaration ont été communiqués, par les sociétés, en version électronique par mail. Pour les formulaires certifiés ils ont été communiqués par courrier, à l'adresse du Secrétariat Permanent de l'ITIE. Les entités déclarantes ont été sollicitées à soumettre leurs formulaires de déclaration directement au conciliateur.

Les entités déclarantes ont été également sollicitées pour annexer à leurs formulaires de déclaration un détail par quittance et par date de paiement des paiements/revenus reportés.

Outre les flux de paiement qui feront l'objet de conciliation nous avons collecté :

- les autres flux de paiement significatifs dont le montant est supérieur à 700 millions de GNF que les sociétés extractives auraient pu effectuer au titre de taxes ou d'opérations financières non prévus dans le formulaire de déclaration et/ou au profit d'entités publiques non retenues dans le périmètre de conciliation ;
- les paiements retenus dans le référentiel ITIE, à travers une déclaration unilatérale des administrations publiques (secteur des carrières) ;
- les données relatives aux paiements sociaux volontaires effectués par les sociétés extractives au titre de leurs contributions dans les projets de développement;
- les paiements sociaux obligatoires retenus dans le référentiel ITIE, à travers une déclaration unilatérale des sociétés ; et
- les transferts infranationaux retenus dans le référentiel ITIE, à travers une déclaration des administrations publiques ayant effectué le décaissement au profit des autres démembrements de l'Etat.

3.4.2 Compilation des données et analyse des écarts

Le processus de conciliation et d'analyse des écarts s'est déroulé au cours des mois de novembre et décembre. Au cours de cette phase, nous avons procédé au :

- rapprochement des flux de paiement déclarés par les sociétés extractives avec les recettes déclarées par les administrations publiques. Ce rapprochement a été effectué flux par flux selon l'administration perceptrice ;
- identification des différences et des écarts significatifs, dont le montant dépasse le seuil minimum de conciliation de 10 millions de GNF¹, et la recherche de leurs sources ; et

¹ Le seuil de réconciliation s'élevant à 10 Millions de GNF a été défini au sein du rapport de cadrage approuvé par le Comité de Pilotage. Ce seuil signifie que seul les écarts par flux de paiement supérieur à 10 million de GNF feront l'objet d'investigation.

- identification des ajustements nécessaires. Ces ajustements ont été opérés sur la base des justifications et/ou confirmations obtenues des parties déclarantes.

Suite aux discussions menées avec les parties déclarantes et l'examen des justificatifs communiqués par ces entités, certaines différences n'ont pas pu être réconciliées. Les écarts résiduels non ajustés sont présentés au niveau du point 7.5 et sont définis comme suit :

- ✓ écart positif : lorsque le total du montant reporté par une société extractive pour un flux de paiement dépasse le total du montant reporté par l'Etat pour ce même flux;
- ✓ écart négatif : lorsque le total du montant reporté par une société extractive pour un flux de paiement est inférieur au montant total reporté par l'Etat pour ce même flux; et
- ✓ écart net : c'est le total compensé des écarts négatifs et positifs.

3.4.3 Déclaration des paiements en devise

Pour les paiements déclarés en USD et dont la contrevaletur en GNF n'a pas pu être identifiée et confirmée individuellement, nous avons appliqué le cours annuel moyen du marché officiel, tel que communiqué par la BCRG, soit 1 USD= 6 669,9 GNF et ce pour les besoins de la conciliation.

Pour le paiement exceptionnel de 700 millions de US \$ le cours utilisé est celui du projet de la loi de finances rectificative de 2011, soit 1 US\$= 7 155 GNF

3.4.4 Traitement des sociétés ayant une activité principale autre qu'extractive

Le Comité de Pilotage a retenu la procédure selon laquelle seuls les flux de paiement spécifiques à l'activité extractive sont retenus pour les entreprises ayant une activité principale autre qu'extractive et ce afin de ne pas majorer les revenus issus du secteur extractif.

Lors de nos travaux de conciliation nous avons identifié deux sociétés ayant des activités principales, autres qu'extractives qui sont en conséquence concernées par ce traitement. Il s'agit de:

Société	Pourcentage de l'activité principale	Activité principale	Observations de la société
DELTA Log	75%	Prestation de service	Permis minier non exploité
GUITER	70%	BTP	L'activité Minière de GUITER est gérée avec celle de GUITER Route

A ce titre, les travaux de conciliation ont été conduits de la façon suivante :

- dans un premier temps, nous avons concilié l'ensemble des impôts et taxes reportés par lesdites sociétés; et
- dans un deuxième temps, nous avons procédé à l'ajustement des impôts et taxes du droit commun reportés par les sociétés dont l'activité principale n'est pas extractive en vue de leur neutralisation pour les besoins de la détermination des revenus du secteur extractif.

3.4.5 Traitement du paiement exceptionnel de RIO TINTO

Dans un souci de garantir la comparabilité des rapports ITIE et afin de pouvoir estimer le vrai poids des écarts constatés par rapports aux recettes minières totales, nous avons procédé à une conciliation séparée du paiement exceptionnel effectué par la société Rio Tinto au profit de l'Etat Guinéen et dont le montant s'élève à 700 millions de US \$.

La conciliation a été effectuée entre le montant reporté par la société extractive et la recette telle que reportée au sein du formulaire de déclaration reçu de la part de la DNTCP.

3.5 Processus d'assurance des données ITIE

Afin de garantir la crédibilité des données reportées dans le cadre du rapport ITIE 2011, les actions suivantes ont été prises :

3.5.1 Entreprises extractives

Conformément au Code minier promulgué par la Loi n° 2011/006/CNT du 9 septembre 2011 les titulaires d'un titre minier ou de carrière ont l'obligation de tenir une comptabilité conformément au SYSCOA, et à faire certifier par un commissaire aux comptes agréé en Guinée pour chaque exercice son bilan et ses comptes d'exploitation et de communiquer ses états financiers à chaque fin d'exercice au Ministre en charge des Mines et au Ministre en charge des finances au plus tard le 30 avril de l'exercice suivant (Article 187 du Code minier de 2011).

L'exigence ITIE 12 stipule que le gouvernement doit s'assurer que les déclarations des entreprises se fondent sur des comptes audités conformément aux normes internationales.

Ainsi, le Comité de Pilotage ITIE a décidé que les formulaires de déclaration, soumis par les entreprises extractives retenues dans le périmètre de conciliation, soient :

- signés par une personne habilitée à représenter l'entreprise minière ;
- accompagnés par un détail par quittance des paiements reportés ; et
- certifiés par un auditeur externe qui atteste qu'aucun élément n'a été porté à son attention qui est de nature à remettre en cause la fiabilité des paiements reportés par l'entreprise. L'auditeur peut être le commissaire aux comptes de la société ou un auditeur désigné pour l'occasion.

3.5.2 Administrations publiques

La loi Organique n°91/08/CTRN du 23 décembre 1991 donne compétence à la Chambre des Comptes de la Cour Suprême pour se prononcer sur les comptes des comptables publics ainsi que sur la gestion financière et comptable de tous les organismes bénéficiant du concours financier de l'Etat.

L'exigence ITIE 13 stipule que le gouvernement doit s'assurer que ses déclarations se fondent sur des comptes audités conformément aux normes internationales. Dans le cadre du processus de certification des formulaires de déclaration de l'Etat, la Chambre des Comptes étant non encore opérationnelle et en conséquence n'est pas en mesure de certifier les formulaires. Le Comité de Pilotage a décidé, après avoir reçu l'avis du secrétariat International de l'ITIE de procéder à la certification des formulaires de déclaration des différentes Administrations retenues dans le périmètre de conciliation par l'Inspection Générale des Finances.

Ainsi, le Comité de Pilotage a décidé que les déclarations des différentes administrations soient :

- signés par un représentant habilité de l'administration concernée déclarante ;
- accompagnés par un détail par quittance des paiements reportés ; et
- certifiés par l'Inspecteur Général des Finances qui atteste qu'aucun élément n'a été porté à son attention qui est de nature à remettre en cause la fiabilité des revenus reportés par l'entité.

L'inspection Générale des Finances est régie par le décret 2013/007/PRG/SGG portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Inspection Générale des Finances et statut de ses membres. Le décret prévoit dans son article 1 que l'IGF a pour mission de veiller au respect de l'application de la législation et de la réglementation en vigueur en matière de contrôle et de gestion des finances publiques.

4. CONTEXTE DES INDUSTRIES EXTRACTIVES

Le secteur minier en Guinée est caractérisé par l'abondance et la variété des ressources. On distingue à cet effet l'or, le diamant, la bauxite, le fer, l'uranium et d'autres substances.

Le secteur des hydrocarbures en Guinée est encore à un stade de recherche avec des ressources estimées approximativement à 10 milliards de barils de pétroles¹ dans le champ offshore détenu par le consortium « Tullow Oil – Hyperdynamics - Dana Petroleum ».

Conformément à la note de cadrage approuvée par le Comité de Pilotage lors de sa réunion tenue le 19 Septembre 2013, le référentiel ITIE pour l'année 2011 couvre le secteur des mines solides et l'exploitation des carrières.

Nous présenterons dans ce qui suit le secteur minier ainsi que le cadre juridique dans lequel les sociétés extractives exercent leurs activités.

4.1 L'ITIE en Guinée

L'adhésion de la République de Guinée à l'ITIE a été affirmée publiquement, le 27 avril 2005, par le Premier Ministre Guinéen, à l'occasion de l'ouverture d'un atelier sur l'ITIE.

La création et la nomination des membres du comité de pilotage de l'ITIE Guinée ont été constatées par les arrêtés ministériels du 20 juin 2005 et du 30 décembre 2005.

Actuellement et après une phase de suspension volontaire de 2009 à 2010, l'ITIE-Guinée est mise en œuvre conformément aux dispositions du décret n°2012/014/PRG/SGG portant création, attribution et organisation de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives en République de Guinée.

La structure de l'ITIE en Guinée compte trois (3) organes créés en juin 2005: un Conseil de Supervision, présidé par le Premier Ministre, un Comité de Pilotage présidé par le Secrétaire Général du Ministère des Mines et de l'Énergie, et un Secrétariat Exécutif placé sous l'autorité du Coordinateur National nommé par Décret.

Le Conseil de Supervision est l'instance suprême de l'ITIE en Guinée, il a pour mission de définir les grandes orientations stratégiques de l'ITIE et de superviser la mise en œuvre du processus ainsi que l'évaluation de son impact sur le développement durable et la réduction de la pauvreté. Le Conseil est présidé par Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement et est composé du Ministre en charge de l'Economie et des Finances, du Ministre en charge des Mines et de la Géologie, du Président de la Chambre des mines et du Président des Organisations Nationales de la Société Civile, Le Président du Comité de Pilotage en est le Rapporteur.

Le Comité de Pilotage a pour mission d'exécuter les orientations stratégiques arrêtées par le Conseil de Supervision. Dans ce cadre, le Comité de Pilotage est chargé de la mise en œuvre et du suivi de l'ITIE Guinée en vue de garantir une contribution optimale des recettes générées par l'exploitation des ressources minières au développement économique du pays et à la réduction de la pauvreté. Le Comité de Pilotage dispose d'une structure tripartite incluant des représentants du gouvernement, du secteur privé et de la société civile.

Sous la direction du Président du Comité de Pilotage, **le Secrétariat Exécutif** est chargé de l'exécution des décisions des instances dirigeantes, à savoir le conseil de supervision et le Comité de Pilotage, et de la gestion quotidienne des activités de mise en œuvre du processus ITIE en Guinée.

¹ Source : www.hyperdynamics.com

4.2 Le secteur minier en Guinée

4.2.1 Structure

L'examen de la structure des permis en République de Guinée, pendant les années 2011 et 2012 fait apparaître l'existence de 1 529¹ permis délivrés pendant la période de 2008 à 2011 et qui se présente comme suit :

Région/Permis	Recherche	Exploitation	Concession	Total
Basse Guinée	200	23	1	224
Moyenne Guinée	203	7		210
Haute Guinée	698	61	2	761
Guinée Forestière	311	21	2	334
Total	1 412	112	5	1 529

4.2.2 Ressources minières²

La République de Guinée dispose d'importantes ressources minières. Les réserves par minerais se détaillent comme suit :

Bauxite: les réserves sont estimées approximativement à 40 milliards de tonnes représentant environ les deux tiers des réserves mondiales connues. La Guinée est le second plus grand producteur mondial de bauxite après l'Australie.

Fer: Deux gisements de fer de classe mondiale: le mont Nimba (1 milliard de tonnes avec une teneur en fer de 63% à 68%) et le mont Simandou (plus de 2 milliards de tonnes avec une teneur en fer de 65% à 68%). La Guinée a des ressources de fer estimées à 9 milliards de tonnes.

Or: la production annuelle est estimée à plus de 15 tonnes avec un potentiel de plusieurs centaines de tonnes. Les réserves prouvées sont de 500 tonnes et les ressources totales estimées sont de l'ordre de 1 000 tonnes.

Diamant: Le potentiel estimé est de l'ordre de 30 millions de carats. Le diamant représente le quatrième produit d'exportation de la Guinée après la bauxite, l'alumine et l'or. Après l'interdiction des exploitations sans licences, les compagnies minières étrangères ont commencé à investir dans le secteur diamantifère.

Autres ressources: D'importantes réserves de calcaire, d'indices de Nickel, de titane, de graphite, de pierres précieuses, de cobalt, de zinc et de plomb ont été identifiées dans plusieurs points du territoire national.

4.2.3 Les acteurs principaux

Pour la **bauxite**. Il existe sept projets, en **phase de développement**, à savoir:

- La Guinea Alumina Corporation (GAC) dont les actionnaires sont BHP Billiton, Global Alumina, Dubai Aluminium et Mubadala pour la réalisation d'une usine d'alumine à Sangarédi pour un coût global de 4,5 milliards USD ;
- La Compagnie des Bauxites de Dian-Dian (COBAD) dans laquelle l'Etat est en partenariat avec Rusal pour la production d'alumine avec un coût global de 4 milliards USD ;
- Le projet d'usine d'alumine Alcoa-Alcan / Rio Tinto qui va transformer de la bauxite produite par la CBG en alumine pour un coût estimé à 1 milliard USD ;
- La Société des Bauxites de Dabola-Tougué (SBDT) où l'Etat est en partenariat avec l'Iran pour la production de 1 million de tonnes d'alumine ;

¹ Source : Rapport provisoire d'inventaire des permis du cadastre minier inscrits au patrimoine de la République de Guinée – KPMG (Juin 2012)

² Source : www.minesdeguinée.com

- Le projet Boffa / BHP Billiton qui compte aussi construire une usine d'alumine à Boffa ;
- Le projet de bauxite de Gaoual / Alliance Mining Corporation (AMC) dont le principal actionnaire est la société australienne AMC ; et
- Le projet de Bauxite d'Henan Chine.

Pour le **fer**, il existe quatre projets, en **phase de développement**, à savoir :

- Le projet Euro-Nimba où l'Etat est en partenariat avec un groupe de miniers dirigé par BHP Billiton pour le fer du Mont Nimba ;
- Le projet SIMFER SA / Rio Tinto / Chinalco pour l'exploitation du fer du Mont Simandou pour un coût global de 6,5 milliards USD ;
- Le projet des mines de fer de Kalia (Faranah) avec la société Bellzone dans lequel le principal actionnaire est la China International Fund ; et
- Le projet Zogota (N'Zérékoré) entre l'Etat et le Benny Steinmetz Group Resources (BSGR) / Vale pour l'exploitation du gisement de fer de Zogota.

Dans l'**exploitation minière industrielle**, il existe six sociétés minières dont trois dans la bauxite, à savoir :

- Alumina Company of Guinea (ACG) / Rusal;
- La Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG) ; et
- La Compagnie des Bauxites de Kindia (CBK) exploite la bauxite à partir des gisements de Débélé et depuis peu, Balandougou, dans la préfecture de Kindia.

et trois sociétés aurifères :

- La Société Ashanti Goldfields (SAG) qui exploite l'or alluvionnaire de Koron à Siguiri ;
- La Société Minière de Dinguiraye (SMD) qui exploite depuis 1995 les gisements primaires de Léro ; et
- La société SEMAFO qui exploite depuis avril 2002 les filons Jean et Gobélé dans la CRD de Kiniéro.

L'**exploitation artisanale de l'or** contribue conformément aux statistiques présentées par la BCRG pour une part importante dans les exportations de l'or de la Guinée, soit 12% en 2011. Le tableau ci-dessous présente la part en volume d'exportation de l'activité artisanale par rapport à l'activité industrielle de l'or¹ :

	Exportation en Gramme	% en 2011
Activité Artisanale de l'or	2 230 886	12%
Activité Industrielle de l'or	15 783 090	88%
Total	18 013 976	

L'**activité artisanale du diamant** constitue le type d'exploitation le plus courant en ce qui concerne ce minéral. Cette activité est exercée par des artisans ou paysans d'une manière artisanale, sans mécanisation, ou en collaboration avec des partenaires technico-financiers.

Les statistiques de la production artisanale du diamant ainsi que des superficies accordées à ce titre se présentent pour les exercices 2010 et 2011, comme suit² :

Année	Superficies octroyées (ha)	Poids en carats
2010	77	374 096,26
2011	34	303 785,47

¹ Chiffres communiqués par la BCRG

² Chiffres communiqués par la Division Exploitation Minière au Ministère des Mines et de la Géologie

4.2.4 Types des titres miniers

L'examen du Cadastre minier et des dispositions du Code Minier promulgué par la Loi n°95/036/CTR du 30 juin 1995 fait apparaître l'existence de cinq (5) types de titres miniers détaillés comme suit :

- autorisation de reconnaissance ;
- autorisation d'exploitation artisanale ;
- permis de recherche minière ;
- permis d'exploitation minière ; et
- concession minière.

Les autorisations de reconnaissance¹ : les autorisations de reconnaissance sont délivrées par la Direction Nationale des Mines (DNM) sur recommandations du CPDM. Ces autorisations peuvent être délivrées soit aux exploitants industriels, semi-industriels ou artisanaux. L'autorisation de reconnaissance permet à son titulaire de rechercher «plusieurs substances minières sur le périmètre sollicité dans les limites et la durée de l'autorisation». Les droits ne sont pas exclusifs et peuvent être exercés par plus d'une partie dans la même zone affectée. Les autorisations de reconnaissance sont délivrées pour trois mois, renouvelables une fois pour trois mois supplémentaires.

L'autorisation d'exploitation artisanale² : les autorisations d'exploitation artisanale des diamants et autres gemmes ne peuvent être délivrées qu'aux personnes de nationalité guinéenne et ce dans les zones affectées à ce type d'exploitation.

L'autorisation artisanale est octroyée par le Ministre des Mines (Article 11 de la Loi 93/025). Elle est délivrée pour une période d'une année, mais elle peut être renouvelée plusieurs fois et à chaque fois pour une période d'une année.

Le permis de recherche³ : le permis de recherche confère à son titulaire le droit exclusif d'effectuer des recherches dans les limites d'une zone indiquée. La superficie pour laquelle le permis de recherche peut être délivré ne peut excéder 500 km² pour les permis de recherche industrielle, ou 16 km² pour les permis de recherche semi-industrielle. Ce permis est attribué par le Ministère des Mines sur recommandation du CPDM. Il est accordé pour une durée maximale de trois (3) ans pour les recherches à l'échelle industrielle et de deux (2) ans pour les recherches à l'échelle semi-industrielle.

Un permis de recherche industriel peut être renouvelé deux fois pour une période de deux ans chacune. Un permis de recherche semi-industriel ne peut être renouvelé qu'une fois et pour une année.

Le permis d'exploitation⁴ : le permis d'exploitation confère à son titulaire, dans les limites de son périmètre et indéfiniment en profondeur, le droit exclusif de reconnaissance, de recherches, d'exploitation et la libre disposition des substances minières pour lesquelles il est délivré. Le permis d'exploitation est accordé par arrêté du Ministre chargé des Mines sur recommandation du CPDM. Le permis d'exploitation industrielle est accordé pour dix ans au plus, alors que le permis d'exploitation semi-industrielle l'est pour six ans au plus. Toutefois, le permis d'exploitation peut être renouvelé plusieurs fois, pour des périodes de cinq ans ou plus, chacune.

Les concessions minières⁵ : les concessions sont similaires aux permis d'exploitation dans le sens qu'elles confèrent le droit exclusif d'effectuer dans son périmètre, sans limitation de profondeur, tous travaux de recherches de gîtes et d'exploitation de gisements des substances minières pour lesquelles la concession est attribuée. Cependant, les concessions sont relativement plus flexibles et plus adaptées aux sociétés minières que le permis d'exploitation. Par ailleurs, une concession peut être accordée pour une période pouvant aller jusqu'à 25 ans, et renouvelée une ou plusieurs fois pour une période de 10 ans.

¹ (Articles 23 à 25 du Code minier)

² (Articles 101 à 106 du Code minier)

³ (Articles 26 à 33 du Code minier)

⁴ (Articles 34 à 40 du Code minier)

⁵ (Articles 41 à 46 du Code minier)

4.2.5 Participation de l'Etat dans les entreprises minières

Conformément à l'article 167 du Code minier de 1995 L'Etat guinéen a droit à 15% du capital de toute société ayant un permis d'exploitation de substances précieuses sans aucune contribution financière.

Pour les substances d'intérêt particulier (Bauxite, Minerai de Fer, Hydrocarbures solides, etc) et en raison du niveau d'investissement, l'État ne prend pas de participation gratuite dans le capital d'une société exploitant ces minerais. Au cas où l'État désirerait entrer dans le capital d'une telle société les modalités en seront définies avec l'investisseur au moment de l'établissement de la Convention Minière.

Les participations détenues par l'Etat, dans les entreprises minières en exploitation se détaillent comme suit¹:

Entreprises minières	% de participation	Activité
CBG	49%	Exploitation de la bauxite
CBK (i)	100%	Exploitation de la bauxite
SAG	15%	Exploitation industrielle de l'or
SEMAFO-GUINEE SA	15%	Exploitation industrielle de l'or
SMD(ii)	-	Exploitation industrielle de l'or

- (i) la société est donnée en location gérance au profit de RUSAL.
- (ii) Selon la lettre du Secrétaire Général du Ministère des Mines et de la Géologie n°1583/MMG/CAB/2013 du 05 décembre 2013, la participation que l'Etat détenait dans le capital de la société SMD et s'élevant à 15% a fait l'objet d'une cession ; 7,5% ont été réglées, pour un montant de 12 000 000 de US \$, au Trésor Public², en 2006. Les 7,5% restant font l'objet d'un contentieux.

4.3 Cadre réglementaire du secteur minier

Le secteur minier est régi par la Loi n°95/036/CTRN du 30 juin 1995. Les conditions particulières de chaque projet minier sont ensuite définies lors de la signature de la convention entre la société minière et la République de Guinée représentée par le Ministre des Mines et de la Géologie.

Le Code minier prévoit, dans son Article 158, des dispositions relatives à la stabilisation des régimes fiscaux et douaniers à la date de signature de la convention minière et ce pendant toute la période de validité de cette convention laquelle ne saurait excéder dix ans pour le permis d'exploitation et vingt-cinq ans pour la concession. De ce fait le régime fiscal prévu dans les conventions minières reste applicable à la société en question abstraction faite des dispositions prévues par les lois et textes en vigueur.

Le Code Minier de 2011 promulgué par la Loi n°2011/006/CNT du 9 septembre 2011 n'est entré en vigueur que le 8 avril 2013, date à laquelle le Conseil National de Transition a voté la loi n°2013/053/CNT portant modification de certaines dispositions du Code minier.

¹ Source : lettre officielle du Secrétaire Général du Ministère des Mines et de la Géologie n° 1583/MMG/CAB/2013 du 05 décembre 2013

²Source : rapport ITIE Guinée 2006

4.4 Contribution du secteur minier dans l'économie nationale

Afin de faciliter l'analyse de la contribution du secteur extractif dans l'économie, nous récapitulons les principales sources de revenus pour l'Etat et qui figurent dans le Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) pour 2011:

Indicateurs	2011	Contribution en%
Total recettes et dons (en Milliard de GNF)	6 824,19¹	
<i>Recettes minières</i>	1 295,73	19%
<i>Recettes non minières</i>	4 366,12	64%
<i>Dons et subventions</i>	1 162,34	17%

Le TOFE fait apparaître une ligne séparée pour les recettes minières qui représentent 19% du total des recettes de l'Etat pour l'année 2011.

Il est à noter que les recettes minières renseignées dans le TOFE couvrent principalement les taxes sur les produits miniers et l'IS des entreprises minières.

Le secteur minier en Guinée connaît des réformes substantielles notamment avec la revue des dispositions du Code minier de 2011 (Loi n°2013/053/CNT du 8 avril 2013) et la création du Comité Technique de Revue des Titres et Conventions Miniers.

¹ Ce chiffre ne prend pas en compte les recettes minières exceptionnelles payées par Rio Tinto en 2011 pour un montant de 700 millions de US\$.

5. DETERMINATION DU CHAMP D'APPLICATION ITIE

Conformément à l'exigence 9 de l'ITIE, le Groupe multipartite doit convenir de la définition de la matérialité et des formulaires de déclaration. En effet, le point b de l'exigence précise que « Dans les cas où le Groupe multipartite convient de définir des seuils de matérialité précis, il doit préciser les options qui ont été considérées et la justification de la fixation du seuil à un niveau particulier ». Ainsi, nous présentons ci-dessous notre approche retenue pour l'analyse de la matérialité et la définition du référentiel ITIE.

5.1 Analyse de la matérialité

5.1.1 Seuil d'omissions cumulées

Le seuil d'omissions cumulées est le seuil en dessous duquel l'ensemble des paiements non déclarés n'affecterait pas, d'une manière significative, le contenu du rapport ITIE. Ce seuil est généralement établi entre 0,5 et 1% des recettes fiscales totales telles que déclarées par les autorités dans le Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE). Ainsi, ce seuil pourrait se situer entre 25 889 millions de GNF et 51 778 millions de GNF pour l'année 2011.

Toutefois, et afin de prendre en considération le contexte spécifique du secteur extractif en République de Guinée, nous avons procédé à la compilation des revenus, du secteur par société et par palier de contribution en vue de permettre une analyse de la matérialité basée sur la cartographie des revenus du secteur. Le tableau ci-dessous récapitule les revenus de l'année 2011 du secteur extractif par palier:

Paliers	Revenus 2011 (million de GNF) ¹	Nbr des sociétés minières	Nbr des comptoirs	% par palier	% Cumul
>500 Milliards de GNF	1 466 845	2	-	84,54%	84,54%
>100 Milliards de GNF<500 Milliards de GNF	133 829	1	-	7,71%	92,25%
>10 Milliards de GNF<100 Milliards de GNF	88 144	5	-	5,08%	97,33%
>1 Milliard de GNF<10 Milliards de GNF	19 639	5	1	1,13%	98,46%
>0,7 Milliard de GNF <1 Milliard de GNF	4 111	3	2	0,24%	98,70%
<0,7 Milliard de GNF	15 337	176	76	0,88%	99,58%
Recettes des sociétés de carrières	7 266	NC	NC	0,42%	100%
Total	1 735 171			100%	

Le paiement de 700 millions de US \$ effectué par la société Rio Tinto n'a pas été pris en compte lors de l'examen de la matérialité pour l'exercice 2011 du fait de son caractère exceptionnel et ce afin de s'assurer que les critères de matérialité retenus soient applicables à l'ensemble des sociétés minières et comparables d'un exercice à un autre.

L'analyse des chiffres issus du tableau démontre que la sélection des sociétés extractives dont la contribution dépasse 700 millions de GNF permet d'atteindre une couverture de **98,70%**. Les sociétés dont les paiements sont inférieurs à 700 millions de GNF ne représentent qu'une part non significative de la contribution totale de l'ensemble des sociétés minières, soit **1,3%**.

¹ Correspond à la somme des revenus de l'exercice 2011 tels que déclarés par les administrations guinéennes dans le cadre de l'étude de cadrage sans prendre en compte le paiement exceptionnel de 700 millions de US\$ effectué par la société Rio Tinto.

Sur cette base, nous proposons de retenir un seuil d'omissions cumulées de 22 604 millions de GNF (environ 3.4 millions de US\$)¹. Ce seuil représente 0.44% des recettes fiscales totales de l'exercice 2011 (voir tableau ci-dessous) :

Indicateurs	2011 (million de GNF)
Total Recettes et dons	6 824 190
Dons et subventions	(1 162 340)
Recettes non fiscales	(484 030)
Recettes fiscales totales²	5 177 820
Seuil d'omissions cumulées	22 604
Seuil d'omissions cumulées en % des recettes fiscales totales	0,44%

5.1.2 Ecarts matériels

La marge d'erreur acceptable en matière d'écarts de conciliation après ajustement, entre les paiements issus des déclarations des sociétés extractives et les recettes issues des déclarations des administrations, a été fixée par le Comité de Pilotage à 1% du total des recettes extractives telles que déclarées par les agences de l'Etat.

Pour les besoins des travaux de conciliation des flux de paiement, le Comité de Pilotage a retenu un seuil de **10 Millions de GNF** à partir duquel un écart nécessite la collecte des justificatifs nécessaires auprès des parties déclarantes pour pouvoir procéder à son analyse et à son ajustement.

5.2 Approche pour la détermination du référentiel ITIE 2011

Pour la détermination du référentiel ITIE 2011 présenté dans la Section qui suit, nous avons proposé une approche qui associe l'application du seuil de matérialité, présenté dans le point 5.1, à d'autres critères que nous avons considérés comme significatifs. Nous avons également tenu compte des limitations rencontrées pour éviter toute omission pouvant être considérée comme significative dans le contexte de la Guinée.

Cette approche permet de prendre en compte les paiements sociaux volontaires et obligatoires ainsi que les transferts infranationaux malgré qu'ils ne représentent pas des montants significatifs au niveau national. Toutefois, ils peuvent présenter des parts significatives dans la contribution aux budgets des collectivités territoriales au niveau des localités minières.

5.2.1 Approche pour les flux de paiement

Pour la détermination des flux de paiement significatifs, la matérialité a été analysée sur la base des catégories de flux suivantes :

❖ Paiements spécifiques au secteur extractif

Tous les paiements spécifiques au secteur des industries extractives recensés ont été retenus dans le périmètre de conciliation sans application d'un seuil de matérialité.

Le recensement a été effectué sur la base de l'analyse de la réglementation régissant le secteur minier ainsi que l'examen d'un échantillon de conventions minières.

¹ Sur la base de taux de change de 6 629,56 USD/GNF correspondant au taux moyen tels qu'il ressort de la déclaration de la DNTCP, dans le cadre de l'étude de cadrage.

² Source : TOFE de 2011.

❖ Impôts et taxes du droit commun

Compte tenu de l'absence d'une information désagrégée produite par les différentes Administrations perceptrices de ces taxes, le Comité de Pilotage a retenu tous les impôts et taxes récéncés à l'exception de ceux non applicables à l'industrie extractive ou dont la conciliation s'avère impossible.

Le recensement des impôts et taxes a été effectué sur la base de l'analyse de la réglementation régissant le secteur minier ainsi que l'examen d'un échantillon de conventions minières.

❖ Paiements Sociaux

Conformément à l'Exigence 9-g des Règles ITIE, les paiements et transferts sociaux significatifs doivent être retenus dans le Référentiel ITIE.

Les Contributions volontaires au titre des projets sociaux couvrent l'ensemble des contributions volontaires faites par les sociétés extractives dans le cadre du développement local. Sont notamment concernées par cette rubrique : les infrastructures sanitaires, scolaires, routières, maraîchages et celles d'appui aux actions agricoles.

L'option retenue, par le Comité de Pilotage, consiste à inclure tous les paiements sociaux effectués par les sociétés extractives compte non tenu de leur importance.

Les paiements sous forme de projet seront reportés par les entreprises extractives sur la base de la valeur comptable des dits projets dans leurs comptes.

❖ Paiements infranationaux

Conformément à l'Exigence 9-g des règles ITIE, le Comité de Pilotage a jugé impossible la conciliation des paiements effectués par les entreprises extractives aux différentes structures décentralisées de l'Etat (Préfectures, Communes, CRD, etc...) et l'option retenue est d'inclure ces paiements infranationaux dans le référentiel ITIE, à travers une déclaration unilatérale des sociétés extractives.

❖ Transferts infranationaux

Conformément à l'exigence 9-g des règles ITIE version 2011, nous avons identifié les transferts infranationaux suivants :

Taxes sur l'exploitation des carrières (Article 142 du Code minier) : conformément à la Note de Service n° 0020/MMGE/03 en date du 31 juillet 2003, signée par le Secrétaire Général du MMG, la taxe sur l'exploitation des carrières est répartie comme suit:

- Budget national : 20% ;
- Budget préfectoral : 25% ;
- Budget CRD : 25% (dont 10% pour le district concerné) ; et
- Fonds Minier : 30%.

Droits fixes (Article 142 du Code minier) : conformément à l'Arrêté conjoint du MEF et MMG n°2008/3765/MEF-MMG/SGG du 10 octobre 2008, ces droits sont liquidés conformément à l'arrêté conjoint n°2007/033/MEDE-MMG/SGG du 29 janvier 2007 entre le Trésor Public et le Fonds de Promotion et de Développement Minier (actuellement Fonds d'Investissement Minier).

Loyers des infrastructures minières : conformément à l'Arrêté n° 3057/MMG/MEF du 26 mai 2001 les loyers des infrastructures sont repartis, à raison de 341 000 de US \$ et 200 000 de US \$ entre le Trésor Public et le Fonds d'Investissement Minier.

L'analyse du mécanisme de paiement de ces flux ainsi que le processus de leur rétrocession aux régions révèle que :

- pour les taxes sur l'exploitation de carrières, elles sont encaissées par le représentant de la DNM dans les préfectures (Directeur Préfectoral des Mines) qui procède par la suite au transfert de la part du FIM et celle des préfectures;
- pour les droits fixes qui sont collectés par le CPDM ou par le Trésor Public, ces derniers rétrocèdent au profit du FIM sa part dans ces droits conformément aux conditions de partage prévues par l'Arrêté n°2007/003/MEDE-MMG/SGG du 29 janvier 2007¹; et
- pour les loyers d'infrastructures minières, ils sont encaissés par la DNTCP qui procède mensuellement au virement de la contre-valeur de 200 000 US\$ au compte du FIM.

Compte tenu de l'incapacité des entités décentralisées de produire des informations dans le cadre du processus de collecte de données ITIE, le Comité de Pilotage a décidé à ce que les transferts infranationaux soient reportés par les administrations ayant procédé au transfert (DNTCP/DNM/CPDM), à titre unilatéral.

❖ Autres informations prévus par les règles ITIE

Pour les informations sur les volumes de production et d'exportation, le Comité de Pilotage a décidé de les inclure dans le référentiel ITIE 2011 à travers une déclaration unilatérale des sociétés extractives. Il s'agit de :

- volumes de production ; et
- volumes et valeurs des produits miniers exportés.

5.2.2 Approche pour les entreprises extractives

L'approche pour déterminer les entreprises extractives retenues dans le périmètre de conciliation a été adaptée à la situation particulière de la République de Guinée tout en tenant compte de l'analyse de matérialité effectuée au niveau du point 5.1.

Afin de tenir compte de la dynamique locale et régionale, une approche par nature d'activité a été retenue pour l'application du seuil de matérialité.

Ainsi, les entités déclarantes ont été scindées en cinq groupes pour les besoins de la détermination du périmètre ITIE et qui se présentent comme suit :

❖ Entreprises du secteur des hydrocarbures

Conformément à la lettre du Directeur Général de l'Office Guinéen de Recherche et de Promotion Pétrolière en date du 10 septembre 2013, deux contrats de partage de production ont été signés l'un avec la société Hyperdynamics/SCS Corporation et l'autre avec Summa Energy. Toutefois, aucun versement de bonus de signature ou de redevances n'a été effectué courant 2011. Ainsi ces deux sociétés pétrolières n'ont pas été retenues dans le périmètre de conciliation.

❖ Entreprises minières

Conformément à l'étude de cadrage qui a défini en même temps le périmètre de conciliation pour l'exercice 2011 et 2012 et compte tenu du caractère provisoire des données utilisées lors de l'analyse de la matérialité, le périmètre de conciliation a couvert l'ensemble des sociétés ayant effectuées des paiements significatifs (supérieur à 700 millions de GNF), courant 2011 et 2012. Une seule liste des sociétés minières a été approuvée par le Comité de Pilotage pour les deux exercices. Ainsi, 18 sociétés minières ont été retenues pour le rapport ITIE 2011.

¹ Voir description de la taxe dans l'annexe 10 du présent rapport

Selon l'analyse de la matérialité relative à l'exercice 2011 seulement 16 sociétés ont effectué des paiements significatifs (voir point 5.1.1). Les deux sociétés supplémentaires à savoir DELTA Log et GDC Mining ont été retenues du fait du caractère significatif de leurs contributions en 2012.

Les autres entreprises n'ont pas été retenues dans le Référentiel ITIE 2011. Une liste de ces sociétés figure à l'annexe 7 du présent rapport.

❖ Exploitation artisanale

Les revenus des activités artisanales ont été retenus à travers la prise en compte des comptoirs d'or et de diamant qui représentent les seules entités habilitées à l'exportation de ces matières.

Conformément à l'étude de cadrage qui a défini en même temps le périmètre de conciliation pour les exercices 2011 et 2012 et compte tenu du caractère provisoire des données utilisées lors de l'analyse de la matérialité, le périmètre de conciliation a couvert l'ensemble des comptoirs d'or et de diamant ayant effectué des paiements significatifs (supérieurs à 700 millions de GNF), courant 2011 et 2012. Une seule liste des comptoirs a été approuvée par le Comité de Pilotage pour les deux exercices. Ainsi, 8 comptoirs d'or et de diamant ont été retenus pour le rapport ITIE 2011.

Selon l'analyse de la matérialité relative à l'exercice 2011 seulement 3 comptoirs ont effectué des paiements significatifs (voir point 5.1.1). Les huit comptoirs supplémentaires à savoir Fella Sandanfara, IDC, LB, BOROKO Mining et M Business ont été retenus du fait du caractère significatif de leurs contributions pour 2012.

Les autres comptoirs sont retenus dans le référentiel ITIE 2011 à travers une déclaration unilatérale du BNE pour les comptoirs de Diamant et de la BCRG pour les comptoirs d'or et ce pour les taxes spécifiques à l'activité extractive.

❖ Exploitation des carrières

Les sociétés de carrières sont retenues dans le Référentiel ITIE 2011 à travers une déclaration unilatérale de leurs paiements par la Direction National des Mines.

6. REFERENTIEL ITIE COUVERT

Le Référentiel des flux de paiement, des entreprises et des entités gouvernementales pris en compte pour l'élaboration de ce rapport a été défini par le Comité de Pilotage, et relève de sa propre responsabilité.

Les travaux de conciliation ont été réalisés sur la base de la note de cadrage approuvée par le Comité de Pilotage lors de sa réunion tenue le 19 septembre 2013. Cette note a été préparée suite à la discussion des propositions faites dans notre rapport de cadrage.

6.1 Flux de paiement

Les flux de paiement retenus dans le périmètre de conciliation et inclus dans le formulaire de déclaration final, tel que présenté en Annexe 13, sont au nombre de 38 et peuvent être classés selon les catégories suivantes :

6.1.1 Flux de paiement en nature et accords de type troc

Conformément à la lettre du Ministre des Mines et de la Géologie n°1168/MMG/CAB/2013 du 4 septembre 2013 et à notre étude de cadrage approuvée par le Comité de Pilotage lors de sa réunion extraordinaire du 19 septembre 2013, aucun paiement en nature ou accord de type troc n'a été effectué par les sociétés extractives courant l'année 2011.

6.1.2 Flux de paiement en numéraires

Tous les flux recensés dans la réglementation régissant le secteur minier ainsi que dans les conventions minières ont été inclus dans le périmètre de conciliation. Il s'agit de :

Réf FD	Intitulé
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers
2	Droits fixes
4	Pénalités liées aux infractions minières
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (Diamant)
7	Redevance sur acheteurs, collecteurs et comptoirs du diamant et autres gemmes
8	Redevance sur acheteurs, collecteurs et comptoirs d'or
9	Impôt sur les bénéfices/ Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC)
10	Impôt sur le bénéfice additionnel
11	Acomptes sur IS
12	Retenues sur salaires (RTS, VF & TA)
13	Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)
14	Retenue à la source
15	Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)
16	Redressements fiscaux payés à la DNI
17	Contribution Foncière Unique (CFU)
18	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (Or)
19	Droits de Douane (DFI+DFE)
20	Taxes d'enregistrement sur les importations
21	Redressements douaniers (Pénalités)
22	Taxe sur les substances minières

Réf FD	Intitulé
23	Dividendes
24	Impôt sur la plus-value de cession
25	Revenus provenant de la cession des participations de l'Etat dans les sociétés minières
26	Autres paiements exceptionnels sur titres miniers
27	Cotisations CNSS
28	Avances et Prêts
29	Loyers des Infrastructures

Une description de tous les impôts et taxes ainsi que les taux d'imposition sont présentés à l'annexe 10 du présent rapport.

Un seul flux de paiement spécifique au secteur d'exploitation des carrières a été retenu dans le référentiel ITIE, à travers une déclaration unilatérale de l'Etat. Il s'agit de la «Taxe sur les Substances de carrières¹»

Afin de détecter tout paiement significatif effectué par les sociétés minières et qui n'a pas été couvert par l'étude de cadrage, une rubrique intitulée «autres paiements significatifs²» a été prévue dans le formulaire de déclaration pour déclarer tous les paiements dont le montant est supérieur à 700 millions de GNF.

6.1.3 Paiements et transferts infranationaux

a) Paiements infranationaux

Les paiements infranationaux obligatoires prévus par les contrats et conventions minières en vigueur ou les engagements pris par les sociétés extractives ont été retenus dans le référentiel ITIE.

Conformément aux modalités retenues par le Comité de Pilotage, ces contributions ont été reportées à titre unilatéral par les sociétés extractives et n'ont pas donc fait l'objet de rapprochement dans le cadre du présent rapport. Il s'agit de :

Réf FD	Intitulé
31	Redevance superficielle
32	Taxes sur le Chiffre d'Affaires - TCA (0.4%)
33	Contribution au développement local (prévues par les conventions)

b) Transferts infranationaux³

Les transferts infranationaux entre les différentes administrations publiques et les autres structures de l'Etat bénéficiaires de ces transferts (FIM, Préfectures, etc...) ont été retenus dans le référentiel ITIE pour l'année 2011.

¹ Référence FD n°3

² Référence FD n° 30

³ Les modalités appliquées aux transferts infranationaux sont présentées dans la section 5.2 du présent rapport

Conformément aux modalités retenues par le Comité de Pilotage, ces contributions ont été reportées à titre unilatéral par les Administrations ayant effectué les transferts et n'ont pas donc fait l'objet de rapprochement dans le cadre du présent rapport. Il s'agit de :

Réf FD	Intitulé
35	Transferts au titre des taxes sur l'exploitation des carrières effectués au profit des préfectures, CRD et autres collectivités locales
36	Transferts au titre des taxes sur l'exploitation des carrières effectués au profit du Fond d'Investissement Minier
37	Transferts au titre des droits fixes effectués au profit du Fond d'Investissement Minier
38	Transferts au titre des loyers des infrastructures minières effectués au profit du Fond d'Investissement Minier

6.1.4 Paiements sociaux

Ces paiements concernent l'ensemble des contributions volontaires faites par les sociétés extractives dans le cadre du développement local ou du financement des projets sociaux dans le sens de l'Exigence ITIE 9-g.

Conformément aux modalités retenues par le Comité de Pilotage, ces contributions ont été reportées à titre unilatéral par les sociétés extractives et n'ont pas donc fait l'objet de rapprochement dans le cadre du présent rapport.

6.1.5 Les volumes de production

Les volumes de productions ont été retenus à travers une déclaration unilatérale des sociétés extractives retenues dans les formulaires de déclaration.

6.1.6 Les volumes et la valeur des exportations

Dans le but d'entamer la mise en place des nouvelles exigences de la norme ITIE 2013 et de permettre de disposer d'une information comparative pour les années futures, les volumes et la valeur des exportations par minerais sont reportés à titre unilatéral par les sociétés extractives.

6.1.7 Flux de paiement non retenus dans le Référentiel ITIE

Les flux suivants ont été exclus du référentiel ITIE. Les motifs d'exclusions sont expliqués dans le tableau ci-après:

Taxe	Motif d'exclusion
Taxe Unique sur les véhicules à moteur	Cette taxe est gérée par véhicules et non par société/contribuable et ne peut pas faire l'objet de conciliation.
Contribution des patentes	Conformément aux Articles 151 et 152 du Code minier, les sociétés minières sont exonérées du paiement de la contribution de Patente.
Les droits d'enregistrement	Conformément aux Articles 152 du Code minier, les sociétés minières en phase de développement et de production sont exonérées du paiement des droits d'enregistrement et de timbre.

6.2 Entreprises extractives

6.2.1 Secteur des Hydrocarbures

Aucune entreprise pétrolière n'a été retenue dans le périmètre de conciliation pour l'année 2011.
(voir point 5.2.2 : Entreprises du secteur des hydrocarbures)

6.2.2 Secteur Minier

a) Sociétés Minières

Les sociétés minières retenues dans le périmètre de conciliation de 2011 sont les suivantes :

N°	Société minières
1	COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINEE CBG
2	ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE SAG SA.
3	Sté. MINIERE DE DINGUIRAYE (SMD)
4	SIMFER S.A / RIO TINTO
5	Sté. SEMAFO-GUINEE SA
6	ALLIANCE MINING COMMODITIES AMC
7	RUSAL FRIGUIA
8	Sté HENAN-CHINE
9	Sté GUITER MINING SA
10	COMPAGNIE DES BAUXITES DE KINDIA (CBK)
11	Sté DES MINES DE FER DE GUINEE (SMFG)
12	SOCIETE BSGR GUINEE LIMITED / VALEE
13	Sté WEGA MINING GUINEE SA.
14	Sté BELLZONE HOLDING PTY.LTD.
15	Sté. ALUFER - PITA -LABE
16	Sté. CASSIDY GOLD GUINEE-SARL
17	Sté DELTA LOG
18	Sté GDC MINING AND OIL & GAS SA

Le reste des sociétés minières recensées en République de Guinée ainsi que les exploitants artisanaux, dont la contribution est inférieure au seuil de 700 Millions de GNF, n'ont pas été retenus dans le Référentiel ITIE. Une liste de ces sociétés figure à l'annexe 7 du présent rapport. Ces sociétés sont (en dehors des exploitants artisanaux) sont au nombre de 174.

b) Comptoirs

Les comptoirs d'or et de diamant retenus dans le périmètre de conciliation de 2011 sont les suivants :

N°	Comptoirs de diamant	N°	Comptoirs d'or
1	FELLA SANDANFARA	1	SOFICOM
2	IDC	2	ETS DANTA
3	RUFEX SARL	3	L.B (*)
		4	BOROKO MINING (*)
		5	M BUSINESS

(*)Les deux comptoirs d'or LB et BOROKO MINING, retenus au titre de leurs contributions significatifs en 2012, n'ont pas effectués des paiements en 2011 et ont soumis des formulaires de déclaration «néant».

Pour le reste des comptoirs, dont le total des paiements est inférieur au seuil de 700 Millions de GNF ont été retenus dans le Référentiel ITIE à travers une déclaration unilatérale des administrations et entités publiques (BCRG et BNE) selon la modalité prévue par l'Exigence ITIE 11-b. Ces comptoirs sont au nombre de 112 (36 pour le diamant et 76 pour l'Or) et sont présentés à l'annexe 8 de ce rapport.

6.2.3 Secteur des Carrières

Les sociétés de carrières ont été retenues à travers une déclaration unilatérale de la Direction Nationale des Mines (DNM) selon la modalité prévue par l'Exigence ITIE 11-b et ce pour les taxes spécifiques à l'activité de carrières.

6.2.4 Entreprises ayant une activité principale autre qu'extractive

Les entreprises ayant une activité principale autre que l'activité extractive, c'est-à-dire dont le chiffre d'affaires provenant de l'activité autre qu'extractive dépasse les 50% du total du chiffre d'affaires réalisé, ont été retenues dans le périmètre de conciliation pour les flux de paiement spécifiques à l'activité extractive. Ces entreprises se détaillent comme suit :

Société	Activité autre qu'extractive	% du CA (*)	+ 50%
DELTA Log	Prestation de service	75%	✓
GUITER	BTP	70%	✓

6.3 Entités et administrations publiques

Les administrations et organismes publics intervenant dans la collecte des différents flux retenus dans le référentiel ITIE 2011 et qui ont été sollicités pour la soumission des formulaires de déclaration dans la présente conciliation sont :

Entités

Direction Nationale des Impôts (DNI)

Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP)

Direction Générale des Douanes (DGD)

Direction Nationale des Mines (DNM)

Bureau National d'Expertise (BNE)

Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)

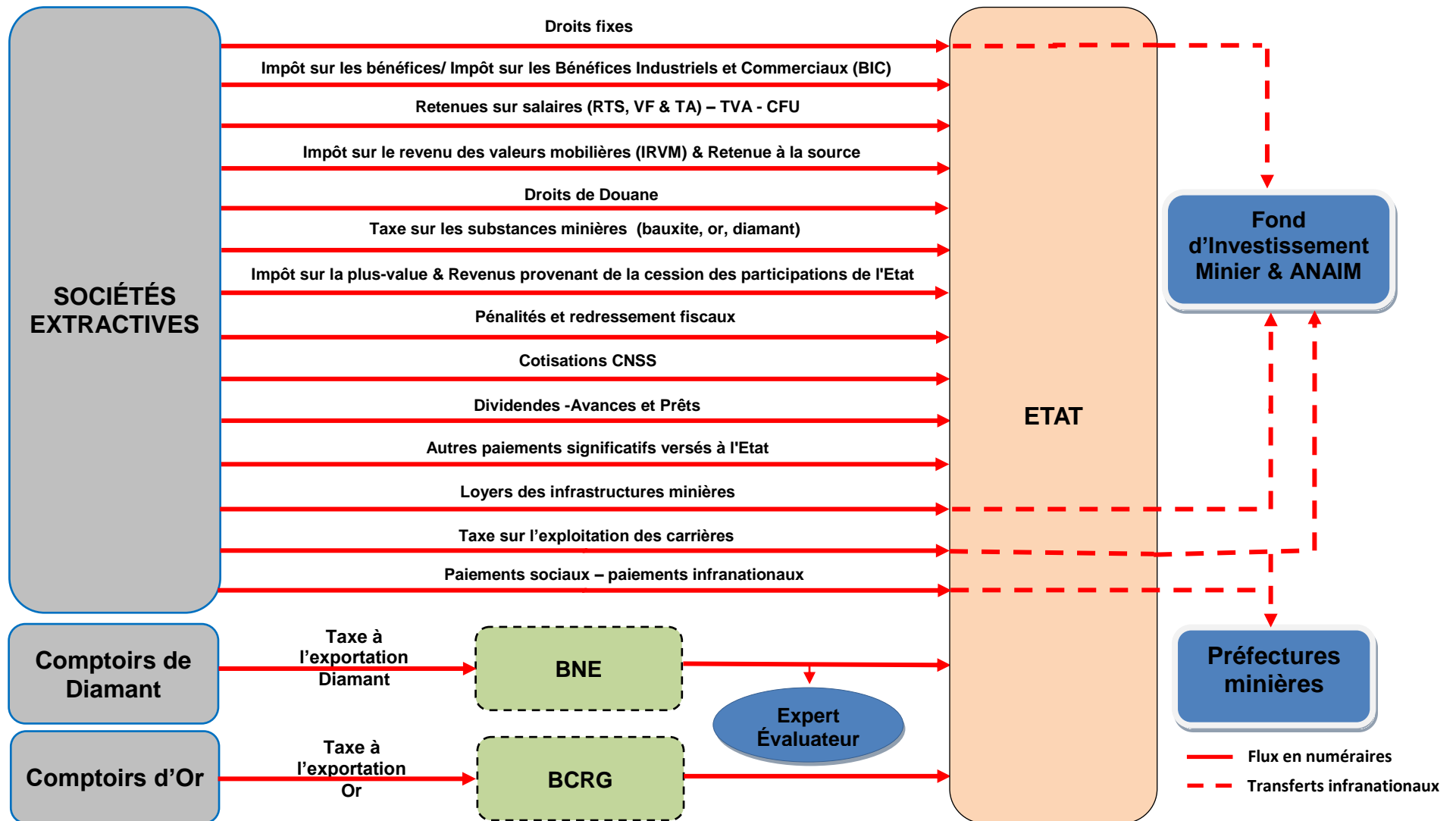
Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG)

Centre de Promotion et de Développement Minier (CPDM)

Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM)

Direction Nationale du Patrimoine de l'Etat et des Investissements Privés (DNPEIP)

6.4 Schéma de circulation des flux



7. RESULTATS DES TRAVAUX

Nous présentons ci-dessous les résultats détaillés des travaux de conciliation ainsi que les écarts relevés entre les montants payés par les contribuables et les montants reçus par les différentes administrations.

Nous avons mis en exergue les montants initiaux reportés par les entités déclarantes, les ajustements opérés suite aux travaux de conciliation ainsi que les montants finaux et les écarts définitifs non réconciliés.

7.1 Conciliation des paiements exceptionnels

La société Rio Tinto a déclaré avoir effectué un paiement exceptionnel de 700 millions du US \$, en date du 4 mai 2011. Ce montant a été confirmé par l'Etat Guinéen, à travers le formulaire de déclaration de la DNTCP :

	Total déclaré par Rio Tinto	Montant perçu par l'Etat	Ecart constaté
Montants en US \$	700 000 000	700 000 000	-
Contrevaleur en GNF ¹	4 980 500 000 000	4 980 500 000 000	-

Selon le projet de la loi de finances rectificative de 2011, une partie de cette recette (240,15 millions de US \$) a été utilisée pour couvrir les besoins en financement du budget de l'Etat pour l'année 2011².

Selon la lettre N° 0355/MEF/DNTCP/ACCT/SO/AT adressée par la Directrice Nationale du Trésor au Ministre des Mines et de la Géologie en date du 5 septembre 2013, une autre partie de 250 millions de US \$ a été affectée au Fonds Spécial d'Investissement dédié au financement des projets prioritaires d'investissements publics du Gouvernement.

7.2 Tableaux de conciliation par société extractive

Nous présentons dans le tableau suivant un sommaire des différences entre les flux de paiement rapportés par les sociétés et les flux reçus rapportés par les différents organismes et administration de l'Etat.

Ce tableau inclut les chiffres consolidés à partir des déclarations de chacune des sociétés extractives et des déclarations des organismes gouvernementaux, les ajustements effectués par nos soins sur la base des travaux de conciliation et les écarts résiduels non conciliés. Les fiches de conciliation pour chaque société extractive sont présentées à l'annexe 6 du présent rapport.

¹ Sur la base du taux de change du projet de la loi de finances rectificative de 2011, soit 1 US \$= 7115 GNF

² Source : le projet de la loi de finances rectificative de 2011.

La conciliation des flux de paiement tels que déclarés par les sociétés retenues dans le périmètre de conciliation se détaille comme suit¹:

N°	Entité	Déclarations initialement reçues (en GNF)			Ajustements (en GNF)			Montants après ajustements (en GNF)		
		Sociétés	Etat	Différence	Sociétés	Etat	Différence	Sociétés	Etat	Différence
1	CBG	807 222 206 941	803 595 258 189	3 626 948 752	(2 246 662 750)	1 390 690 957	(3 637 353 707)	804 975 544 191	804 985 949 146	(10 404 955)
2	SAG.	692 949 373 988	666 181 955 426	26 767 418 562	(23 328 893 763)	3 357 834 711	(26 686 728 474)	669 620 480 225	669 539 790 137	80 690 088
3	SMD	114 713 871 091	136 134 531 742	(21 420 660 651)	16 962 876 980	(2 612 287 722)	19 575 164 702	131 676 748 071	133 522 244 020	(1 845 495 949)
4	SIMFER S.A	34 716 517 437	35 568 335 061	(851 817 624)	13 717 211 192	12 862 105 684	855 105 508	48 433 728 629	48 430 440 745	3 287 884
5	SEMAFO	15 437 064 787	16 539 659 437	(1 102 594 650)	-	(1 170 197 689)	1 170 197 689	15 437 064 787	15 369 461 748	67 603 039
6	AMC	15 554 300 908	15 554 300 908	-	-	-	-	15 554 300 908	15 554 300 908	-
7	RUSAL FRIGUIA	27 321 773 740	25 654 099 545	1 667 674 195	-	1 667 674 199	(1 667 674 199)	27 321 773 740	27 321 773 744	(4)
8	C.D.M-Chine	14 880 097 820	14 879 763 190	334 630	(354 410)	-	(354 410)	14 879 743 410	14 879 763 190	(19 780)
9	GUITER	336 880 563	243 689 054	93 191 509	(101 777 959)	--	(101 777 959)	235 102 604	243 689 054	(8 586 450)
10	CBK	31 853 498 062	28 978 432 007	2 875 066 055	(2 755 201 618)	-	(2 755 201 618)	29 098 296 444	28 978 432 007	119 864 437
11	SMFG	24 307 300 966	25 774 005 564	(1 466 704 598)	1 312 185 246	105 981 300	1 206 203 946	25 619 486 212	25 879 986 864	(260 500 652)
12	BSGR / VALEE	29 700 602 622	30 030 767 276	(330 164 654)	(294 412 853)	-	(294 412 853)	29 406 189 769	30 030 767 276	(624 577 507)
13	WEGA MINING.	1 416 339 370	1 497 404 730	(81 065 360)	52 358 810	44 795 072	7 563 738	1 468 698 180	1 542 199 802	(73 501 622)
14	BELLZONE	5 842 334 323	6 220 253 974	(377 919 651)	-	154 229 400	(154 229 400)	5 842 334 323	6 374 483 374	(532 149 051)
15	ALUFER - PITA -LABE	1 144 869 054	903 406 311	241 462 743	(10 408 512)	59 765 392	(70 173 904)	1 134 460 542	963 171 703	171 288 839
16	CASSIDY GOLD	1 062 897 038	1 062 897 038	-	-	-	-	1 062 897 038	1 062 897 038	-
17	Sté DELTA LOG	445 741 564	442 314 564	3 427 000	(442 314 564)	(442 314 564)	-	3 427 000	-	3 427 000
18	GDC	16 720 000	16 720 000	-	-	-	-	16 720 000	16 720 000	-
19	FELLA SANDANFARA	253 873 579	253 873 579	-	-	-	-	253 873 579	253 873 579	-
20	IDC	332 752 283	332 752 283	-	-	-	-	332 752 283	332 752 283	-
21	RUFEX Sarl	441 488 539	441 488 539	-	-	-	-	441 488 539	441 488 539	-
22	SOFICOM	1 544 917 503	1 544 917 503	-	-	-	-	1 544 917 503	1 544 917 503	-
23	ETS DANTA	789 954 862	789 954 862	-	-	-	-	789 954 862	789 954 862	-
24	M BUSINESS	323 007 245	323 007 245	-	-	-	-	323 007 245	323 007 245	-
	Total	1 822 608 384 284	1 812 963 788 027	9 644 596 258	2 864 605 799	15 418 276 740	(12 553 670 941)	1 825 472 990 084	1 828 382 064 767	(2 909 074 683)

¹ Ces chiffres ne tiennent pas compte du paiement exceptionnel effectué par la société Rio Tinto et qui s'élève à US \$ 700 millions.

7.3 Tableau de conciliation par nature de flux de paiement

Nous présentons dans le tableau ci-dessous des montants globaux des divers droits, impôts et taxes (hors ceux reportés unilatéralement) reportés par les organismes gouvernementaux et les sociétés extractives après avoir tenu compte des ajustements.

N° FD	Taxes	Déclarations initialement reçues (en GNF)			Ajustements (en GNF)			Montants après ajustements (en GNF)		
		Sociétés	Etat	Différence	Sociétés	Etat	Différence	Sociétés	Etat	Différence
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	163 768 056	77 467 990	86 300 066	(38 238 595)	43 214 422	(81 453 017)	125 529 461	120 682 412	4 847 049
2	Droits fixes	21 292 906 102	33 233 778 781	(11 940 872 679)	24 042 225 875	11 929 056 150	12 113 169 725	45 335 131 977	45 162 834 931	172 297 046
Centre de Promotion et de Développement Miniers		21 456 674 158	33 311 246 771	(11 854 572 613)	24 003 987 280	11 972 270 572	12 031 716 708	45 460 661 438	45 283 517 343	177 144 095
3	Taxe sur les substances de carrières	62 845 691	-	62 845 691	(62 845 691)	-	(62 845 691)	-	-	-
Direction Nationale des Mines		62 845 691	-	62 845 691	(62 845 691)	-	(62 845 691)	-	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	70 283 139 931	100 550 500	70 182 589 431	(69 952 678 162)	229 911 269	(70 182 589 431)	330 461 769	330 461 769	-
Banque Centrale de la République de Guinée		70 283 139 931	100 550 500	70 182 589 431	(69 952 678 162)	229 911 269	(70 182 589 431)	330 461 769	330 461 769	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (Diamant)	711 623 666	711 623 666	-	-	-	-	711 623 666	711 623 666	-
7	Redevances sur acheteurs, Collecteurs et comptoirs du Diamant et autres gemmes	314 205 735	314 205 735	-	-	-	-	314 205 735	314 205 735	-
Bureau Nationale d'Expertise		1 025 829 401	1 025 829 401	-	-	-	-	1 025 829 401	1 025 829 401	-
9	Impôt sur les bénéfices/ Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC)	795 535 707 853	645 584 042 180	149 951 665 673	114 052 148	150 065 717 970	(149 951 665 822)	795 649 760 001	795 649 760 150	(149)
11	Acomptes sur l'IS	211 175 786 028	80 250 000	211 095 536 028	-	211 095 195 958	(211 095 195 958)	211 175 786 028	211 175 445 958	340 070
12	Retenues sur salaires (RTS, VF & TA)	116 300 062 349	115 221 377 735	1 078 684 614	(1 326 484 668)	(248 098 124)	(1 078 386 544)	114 973 577 681	114 973 279 611	298 070
13	Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)	2 285 000	99 729 633	(97 444 633)	-	(97 444 633)	97 444 633	2 285 000	2 285 000	-
14	Retenue à la source	90 602 538 799	93 912 407 755	(3 309 868 956)	2 518 535 923	(792 030 759)	3 310 566 682	93 121 074 722	93 120 376 996	697 726
15	Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	288 517 103	288 517 103	-	(288 517 103)	(288 517 103)	-	-	-	-
16	Redressements fiscaux payés à la DNI	28 235 927 174	27 585 938 245	649 988 929	667 802 053	1 317 606 873	(649 804 820)	28 903 729 227	28 903 545 118	184 109
17	Contribution Foncière Unique (CFU)	2 921 875 280	-	2 921 875 280	(540 971 685)	2 380 903 595	(2 921 875 280)	2 380 903 595	2 380 903 595	-
Direction Nationale des Impôts		1 245 062 699 586	882 772 262 651	362 290 436 935	1 144 416 668	363 433 333 777	(362 288 917 109)	1 246 207 116 254	1 246 205 596 428	1 519 826

N° FD	Taxes	Déclarations initialement reçues (en GNF)			Ajustements (en GNF)			Montants après ajustements (en GNF)		
		Sociétés	Etat	Différence	Sociétés	Etat	Différence	Sociétés	Etat	Différence
18	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (Or)	11 476 761 610	2 430 819 061	9 045 942 549	238 813 635 285	247 779 577 834	(8 965 942 549)	250 290 396 895	250 210 396 895	80 000 000
19	Droits de Douane (DFI+DFE)	84 399 211 010	247 999 304 979	(163 600 093 969)	2 595 795 140	(159 681 888 116)	162 277 683 256	86 995 006 150	88 317 416 863	(1 322 410 713)
20	Taxes d'enregistrement sur les importations	2 045 720 723	89 421 567 429	(87 375 846 706)	-	(85 530 266 649)	85 530 266 649	2 045 720 723	3 891 300 780	(1 845 580 057)
21	Redressements douaniers (Pénalités)	-	3 415 669 790	(3 415 669 790)	1 508 812 916	(1 906 756 874)	3 415 569 790	1 508 812 916	1 508 912 916	(100 000)
Direction Générale des Douanes		97 921 693 343	343 267 361 259	(245 345 667 916)	242 918 243 341	660 666 195	242 257 577 146	340 839 936 684	343 928 027 454	(3 088 090 770)
22	Taxe sur les substances minières	207 521 405 647	384 506 587 094	(176 985 181 447)	(184 195 982 481)	(361 181 163 928)	176 985 181 447	23 325 423 166	23 325 423 166	-
23	Dividendes	91 724 988 480	96 279 585 585	(4 554 597 105)	4 554 949 275	-	4 554 949 275	96 279 937 755	96 279 585 585	352 170
26	Autre paiements exceptionnels sur titres miniers	11 024 604 687	-	11 024 604 687	(11 024 604 687)	-	(11 024 604 687)	-	-	-
29	Loyers des Infrastructures (*)	41 786 444 368	38 737 000 771	3 049 443 597	(3 049 443 597)	-	(3 049 443 597)	38 737 000 771	38 737 000 771	-
Direction nationale du Trésor et de la comptabilité publique		352 057 443 182	519 523 173 450	(167 465 730 268)	(193 715 081 490)	(361 181 163 928)	167 466 082 438	158 342 361 692	158 342 009 522	352 170
27	Cotisations CNSS	34 738 058 993	32 963 363 995	1 774 694 998	(1 471 436 147)	303 258 855	(1 774 695 002)	33 266 622 846	33 266 622 850	(4)
Caisse Nationale de Sécurité Sociale		34 738 058 993	32 963 363 995	1 774 694 998	(1 471 436 147)	303 258 855	(1 774 695 002)	33 266 622 846	33 266 622 850	(4)
Total flux de paiement		1 822 608 384 284	1 812 963 788 027	9 644 596 258	2 864 605 799	15 418 276 740	(12 553 670 941)	1 825 472 990 084	1 828 382 064 767	(2 909 074 683)

(*) Les loyers des infrastructures ont été déclarés par la CBG et par la DNTCP pour leurs montants nets des retenues opérées. En effet, nous avons relevé l'existence de retenues opérées par la CBG au titre de dépenses de voyages, d'avances consenties, achats de voitures et remboursement de crédits octroyés et qui sont prises en charge par ladite société et déduits des loyers des infrastructures lors du décaissement.

7.4 Ajustements des déclarations

7.4.1 Pour les sociétés extractives

Les ajustements opérés sur les déclarations des sociétés extractives se résument comme suit :

Ajustements sur les déclarations des sociétés extractives	Montant en KGNF
Taxe payée mais non reportée (a)	58 109 081
Taxe reportée mais payée en dehors de la période de conciliation (b)	(52 810 574)
Taxe exclue du périmètre de conciliation (c)	(1 756 355)
Retraitement au titre des taxes de droit commun payées par les sociétés ayant une activité principale autre qu'extractive (d)	(544 093)
Taxe déclarée et non justifiée par les sociétés	(80 439)
Taxe doublement déclarée	(53 014)
Total ajustement net sur les déclarations initiales	2 864 606

- (a) Il s'agit de paiements effectués, durant 2011, mais qui n'ont pas été reportés par les sociétés extractives. Ces paiements initialement déclarés par les régies financières ont été ajoutés aux déclarations des entreprises extractives concernées sur la base des confirmations reçues de leur part. Le détail par taxe et par société se présente comme suit :

Chiffres en KGNF

Flux de paiement	SIMFER	SMD	CBK	SAG	CBG	SMFG	Autres sociétés	Total
Taxe sur les substances minières	-	-	16 599 048	-	-	-	-	16 599 048
Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (Or)	-	15 671 029	-	-	-	-	-	15 671 029
Droits fixes	12 499 691	-	-	-	-	-	236 214	12 735 905
Dividendes	-	-	-	4 554 949	-	-	-	4 554 949
Retenues sur salaires (RTS, VF & TA)	3 180 722	-	4 999	-	-	-	40 228	3 225 949
Droits de Douane (DFI+DFE)	1 402 366	-	-	-	-	1 365 200	-	2 767 566
Redressements fiscaux payés à la DNI	-	1 293 348	1 571	-	-	-	-	1 294 919
Redressements douaniers (Pénalités)	17 364	-	-	100 324	1 105 531	-	-	1 223 219
Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	24 366	-	-	-	-	-	-	24 366
Cotisations CNSS	-	-	-	-	-	-	12 131	12 131
Total	17 124 509	16 964 377	16 605 618	4 655 273	1 105 531	1 365 200	288 573	58 109 081

- (b) Il s'agit des flux de paiement reportés mais qui sont déclarés/payés hors de la période de conciliation à savoir payés avant le 1^{er} janvier 2011 ou après le 31 décembre 2011.

Chiffres en KGNF

Flux de paiement	SAG	CBK	CBG	SIMFER	Total
Retenues sur salaires (RTS, VF & TA)	-	-	-	(2 416 143)	(2 416 143)
Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (Or)	(27 984 167)	-	-	-	(27 984 167)
Taxe sur les substances minières	-	(19 360 820)	-	-	(19 360 820)
Loyers des Infrastructures	-	-	(3 049 444)	-	(3 049 444)
Total	(27 984 167)	(19 360 820)	(3 049 444)	(2 416 143)	(52 810 574)

(c) Il s'agit des paiements reportés par les sociétés et non retenus dans le référentiel ITIE au titre de l'année 2011. Le détail de ces paiements se présente comme suit :

Chiffres en KGNF

Flux de paiement	SIMFER	BSGR	CBG	ALUFER	SMD	C.D.M-	Total
Cotisations CNSS ^(*)	(910 715)	(530 627)	-	-	-	-	(1 441 342)
Contribution Foncière Unique (CFU) ^(**)	-	-	(302 750)	-	-	-	(302 750)
Droits fixes	-	-	-	(10 409)	-	-	(10 409)
Redressements fiscaux payés à la DNI	-	-	-	-	(1 500)	-	(1 500)
Retenues sur salaires (RTS, VF & TA)	-	-	-	-	-	(354)	(354)
Total	(910 715)	(530 627)	(302 750)	(10 409)	(1 500)	(354)	(1 756 355)

(*) Les sociétés SIMFER et BSGR ont reporté les cotisations payées à l'Office de Formation et de Perfectionnement Professionnel (ONFPP) en sus de la taxe payée pour la Caisse Nationale de Sécurité Social (CNSS). Ces cotisations ne sont pas retenues dans le référentiel ITIE 2011.

(**) La CBG a reporté les paiements au titre des patentes et vignettes des voitures en sus de la Contribution Foncière Unique (CFU). Toutefois, ces taxes de services ne sont pas retenues dans le référentiel ITIE 2011.

(d) Il s'agit des ajustements relatifs à l'annulation des impôts et taxes du droit commun reportés par les sociétés ayant une activité principale autre qu'extractive. Le détail de ces ajustements par société et par taxe se présente comme suit :

Chiffres en KGNF

Flux de paiement	DELTA Log	GUI TER SA	Total
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	(288 517)	-	(288 517)
Droits de Douane (DFI+DFE)	(119 679)	-	(119 679)
Retenues sur salaires (RTS, VF & TA)	(19 119)	(54 210)	(73 329)
Cotisations CNSS	-	(42 225)	(42 225)
Impôt sur les bénéfices / (BIC)	(15 000)	-	(15 000)
Contribution Foncière Unique (CFU)	-	(5 343)	(5 343)
Total	(442 315)	(101 778)	(544 093)

Les ajustements opérés par société se détaillent comme suit :

Chiffres en KGNF

Société	Taxe payée mais non reportée	Taxe reportée mais payée en dehors de la période de conciliation	Taxe exclue du périmètre de conciliation	Taxe hors périmètre de conciliation (activité autre qu'extractive)	Taxe déclarée et non justifiée par les sociétés	Taxe doublement déclarée	Total
SAG	4 655 273	(27 984 167)	-	-	-	-	(23 328 894)
SMD	16 964 377	-	(1 500)	-	-	-	16 962 877
SIMFER	17 124 509	(2 416 143)	(910 715)	-	(80 439)	-	13 717 212
CBK	16 605 618	(19 360 820)	-	-	-	-	(2 755 202)
CBG	1 105 531	(3 049 444)	(302 750)	-	-	-	(2 246 663)
SMFG	1 365 200	-	-	-	-	(53 014)	1 312 186
BSGR	236 214	-	(530 627)	-	-	-	(294 413)
DELTA LOG	-	-	-	-442 315	-	-	(442 315)
GUI TER	-	-	-	-101 778	-	-	(101 778)
WEGA Mining	52 359	-	-	-	-	-	52 359
ALUFER	-	-	(10 409)	-	-	-	(10 409)
C.D.M Chine	-	-	(354)	-	-	-	(354)
Total	58 109 081	(52 810 574)	(1 756 355)	(544 093)	(80 439)	(53 014)	2 864 606

7.4.2 Pour les entités et administrations publiques

Les ajustements opérés sur les déclarations des entités et administrations publiques se résument comme suit :

Ajustements sur les déclarations de l'Etat	Montant en KGNF
Taxe perçue mais non déclarée (a)	20 113 106
Taxe reportée et payée par une société hors du périmètre de conciliation (b)	(3 012 288)
Taxes reportées mais perçues en dehors de la période de conciliation (c)	(1 240 227)
Retraitement au titre des taxes de droit commun payées par les sociétés ayant une activité principale autre qu'extractive (d)	(442 314)
Total ajustement net sur les déclarations initiales	15 418 277

- (a) Il s'agit de paiements perçus par l'Etat mais n'ont pas été reportés sur les formulaires de déclaration. Ces ajustements ont été soit confirmés par les organismes d'Etat concernés soit confirmés par l'obtention des quittances de la part des sociétés extractives. Les ajustements opérés par société se détaillent comme suit :

Chiffres en KGNF

Société	CPDM (i)	DGD (ii)	DGI (iii)	CNSS	BCRG	Total
SAG	-	3 579 833	-	-	178 002	3 757 835
CBG	-	1 105 531	285 160	-	-	1 390 691
SIMFER	12 180 570	-	681 536	-	-	12 862 106
BELLZONE	-	-	154 229	-	-	154 229
SMFG	79 431	-	26 550	-	-	105 981
WEGA Mining	-	-	44 795	-	-	44 795
ALUFER	59 765	-	-	-	-	59 765
SEMAFO	-	-	18 120	-	51 910	70 030
RUSAL FRIGUIA	-	-	1 364 415	303 259	-	1 667 674
Total	12 319 766	4 685 364	2 574 805	303 259	229 912	20 113 106

(i) CPDM

Ces omissions proviennent essentiellement de l'absence de traçabilité des recettes de l'année 2011 dû au changement de l'agent comptable du CPDM et l'absence d'un système d'information pour la gestion et le suivi des recettes. (Voir recommandation n°6, Section 10)

(ii) DGD

La DGD n'a pas reporté les paiements opérés par la SAG dans les bureaux non informatisés, à savoir l'aéroport de Siguiiri et le bureau de Kourmalé. Concernant la déclaration de la CBG, les recettes non reportées correspondent aux pénalités douanières et qui ont été oubliées lors de la préparation du formulaire définitif.

(iii) DGI

Ces omissions proviennent essentiellement des recettes encaissées au niveau des localités minières, au titre de la Contribution Foncière Unique (CFU) et qui n'ont pas été reportées par la DNI lors de la préparation des formulaires de déclarations. Ces recettes ne sont pas gérées au niveau central et sont collectées au niveau décentralisé et directement rétrocédées aux collectivités locales. Les ajustements ont été effectués sur la base des copies des quittances. (Voir suivi des recommandations n°4, Section 11)

- (b) Il s'agit des paiements reportés par les administrations au titre des pénalités douanières et dont les quittances sont libellées au nom des sous-traitants des sociétés retenues dans le périmètre de conciliation de l'année 2011, à savoir la SAG et SMD pour respectivement, 400 millions de GNF et 2 612 millions de GNF.
- (c) Il s'agit des flux de paiement reportés mais qui sont déclarés/payés hors de la période de conciliation à savoir perçus avant le 1^{er} janvier 2011 ou après le 31 décembre 2011.
- (d) Il s'agit des ajustements relatifs à l'annulation des impôts et taxes du droit commun reportés par les administrations et relatifs aux sociétés ayant une activité principale autre qu'extractive, les ajustements concernent uniquement la société DELTA Log.

7.5 Ecarts définitifs non conciliés

Après ajustement, l'écart résiduel net non concilié s'élève à **(2 909 074 683) GNF**. Cet écart se compose de la somme d'écarts positifs s'élevant à **448 715 514 GNF** et d'écarts négatifs s'élevant à **(3 357 790 197) GNF** dont le détail, par société se présente comme suit :

N°	Société	Chiffres après ajustements (en GNF)				
		Sociétés	Etat	Différence positive	Différence négative	Différence
1	CBG	804 975 544 191	804 985 949 146	-	(10 404 955)	(10 404 955)
2	SAG	669 620 480 225	669 539 790 137	80 692 240	(2 152)	80 690 088
3	SMD	131 676 748 071	133 522 244 020	184 109	(1 845 680 058)	(1 845 495 949)
4	SIMFER	48 433 728 629	48 430 440 745	3 287 944	(60)	3 287 884
5	SEMAFO	15 437 064 787	15 369 461 748	67 603 039	-	6 603 039
6	AMC	15 554 300 908	15 554 300 908	-	-	-
7	RUSAL FRIGUIA	27 321 773 740	27 321 773 744	-	(4)	(4)
8	C.D.M-Chine	14 879 743 410	14 879 763 190	220	(20 000)	(19 780)
9	GUITER	235 102 604	243 689 054	5	(8 586 455)	(8 586 450)
10	CBK	29 098 296 444	28 978 432 007	119 864 437	-	119 864 437
11	SMFG	25 619 486 212	25 879 986 864	695 723	(261 196 375)	(260 500 652)
12	BSGR	29 406 189 769	30 030 767 276	1 419 958	(625 997 465)	(624 577 507)
13	WEGA Mining	1 468 698 180	1 542 199 802	2 000	(73 503 622)	(73 501 622)
14	BELLZONE	5 842 334 323	6 374 483 374	-	(532 149 051)	(532 149 051)
15	ALUFER -	1 134 460 542	963 171 703	171 538 839	(250 000)	171 288 839
16	CASSIDY	1 062 897 038	1 062 897 038	-	-	-
17	DELTA Log	3 427 000	-	3 427 000	-	3 427 000
18	GDC MINING	16 720 000	16 720 000	-	-	-
19	Fella Sandanfara	253 873 579	253 873 579	-	-	-
20	IDC	332 752 283	332 752 283	-	-	-
21	RUFEX Sarl	441 488 539	441 488 539	-	-	-
22	SOFICOM	1 544 917 503	1 544 917 503	-	-	-
23	ETS DANTA	789 954 862	789 954 862	-	-	-
24	M BUSINESS	323 007 245	323 007 245	-	-	-
Total		1 825 472 990 084	1 828 382 064 767	448 715 514	(3 357 790 197)	(2 909 074 683)

Les deux comptoirs d'or LB et BOROKO MINING, retenus au titre de leurs contributions significatifs en 2012, n'ont pas effectués des paiements en 2011 et ont soumis des formulaires de déclaration «néant». Par conséquent, ils n'ont pas fait l'objet de conciliation. Le total des paiements déclarés par ces deux comptoirs et ceux déclarés par les administrations publiques est nul.

L'origine des écarts positifs et négatifs est expliquée dans le tableau ci-dessous :

Chiffres en GNF

N°	Nom de l'entité	Total	Base de déclaration différente (DD) (a)	Taxe reportée par l'Etat et non confirmée par la société extractive (b)	Montant reporté par la Sté extractive non supporté par des documents justificatifs (c)	Différence entre le montant encaissé réellement et le montant de la quittance (d)	Montant reporté par l'Etat non supporté par les documents justificatifs	Non significatif
1	CBG	(10 404 955)	(10 404 805)	-	-	-	-	(150)
2	SAG SA.	80 690 088	-	-	-	80 000 000	-	690 088
3	SMD	(1 845 495 949)	(1 845 580 057)	-	-	-	-	84 108
4	SIMFER S.A	3 287 884	3 087 943	-	-	-	-	199 941
5	SEMAFO	67 603 039	51 298 296	-	-	-	16 304 736	7
7	RUSAL FRIGUIA	(4)	-	-	-	-	-	(4)
8	C.D.M-Chine	(19 780)	-	-	-	-	-	(19 780)
9	Sté GUITER	(8 586 450)	-	-	-	-	(8 586 455)	5
10	CBK	119 864 437	119 864 437	-	-	-	-	-
11	SMFG	(260 500 652)	-	(261 196 373)	-	-	-	695 721
12	BSGR / VALEE	(624 577 507)	-	(624 577 508)	-	-	-	1
13	WEGA MINING.	(73 501 622)	-	(73 503 622)	-	-	-	2 000
14	BELLZONE	(532 149 051)	-	(532 149 051)	-	-	-	-
15	ALUFER	171 288 839	-	-	171 438 749	-	-	(149 910)
17	DELTA LOG	3 427 000	-	-	3 427 000	-	-	-
	Total	(2 909 074 683)	(1 681 734 186)	(1 491 426 554)	174 865 749	80 000 000	7 718 281	1 502 027

(a) Absence de base de conciliation

L'écart correspond à l'absence d'une base de conciliation des droits de douane reportés par les sociétés extractives et ceux reportés par la DGD. En effet, cet écart est dû au fait que les droits de douane ne sont pas constatés individuellement par quittance dans la comptabilité de certaines sociétés minières mais enregistrés globalement sur la base de la facture du transitaire ou des paiements effectués (voir suivi des recommandations n°3, section 11 du présent rapport).

(b) Taxe reportée par l'Etat et non confirmée par la société extractive

Il s'agit des flux de paiement au titre des droits de douane reportés par la DGD mais qui n'ont pas été confirmés par les sociétés extractives. Les sociétés sollicitées, n'ont pas reconnues les quittances déclarées par la DGD.

Cet écart est dû au fait de l'utilisation par les sous-traitants, des entreprises minières retenues dans le périmètre de conciliation, des identifiants fiscaux (NIF) de ces entreprises. En effet, les sous-traitants non domiciliés en République de Guinée procèdent au dédouanement de leurs importations au nom des sociétés minières pour bénéficier des avantages fiscaux octroyés à ces derniers. Ainsi, les droits de douane payés par ces sous-traitants sont enregistrés dans les comptes de la DGD sous les NIF des sociétés minières (voir suivi des recommandations n° 3, section 11).

(c) Montant reporté par la société extractive et non supporté par des documents justificatifs

L'écart relevé correspond, principalement, à un paiement effectué par la société ALUFER au profit du CPDM et qui n'était pas en mesure de le justifier par des copies des quittances. Le CPDM n'était pas en mesure de vérifier si l'encaissement a été effectif ou non et ce en raison de l'absence de traçabilité des recettes de l'année 2011. (voir notre recommandation n° 6, section 10).

(d) Différence entre le montant encaissé réellement et le montant de la quittance

Le processus d'encaissement des paiements au titre des impôts et taxes en devise se présente comme suit :

- la société vire le montant en devise sur un compte du Trésor Public ouvert chez la BCRG ;
- la BCRG, détermine et verse la contre-valeur en GNF sur le compte du Trésor Public ;
- le Trésor effectue un bulletin de transfert au profit de l'administration qui devra bénéficier du dit encaissement ; et
- l'Administration concernée établit une quittance pour le montant encaissé au nom de l'entreprise ayant effectué le paiement.

La différence, dont le montant s'élève à 80 000 000 GNF, a été constatée entre le montant de la contre-valeur déterminé par la BCRG et le montant de la quittance établie par l'administration concernée. Nous n'étions pas en mesure de collecter une explication au dit écart.

(e) Ecarts non significatifs

Il s'agit des écarts non conciliés dont le montant par société et par flux de paiement est inférieur à 10 millions de GNF.

8. ANALYSE DES REVENUS ITIE

8.1 Revenus du secteur extractif

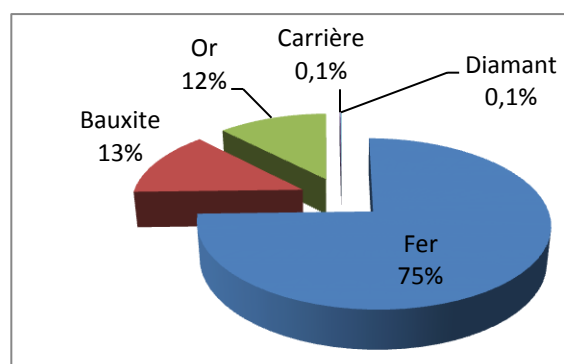
Le total des revenus provenant du secteur des industries extractives perçus par l'Etat au titre de 2011, après ajustement, s'élève à **6 860 126 980 574 GNF** et se détaille comme suit :

Nature	Montant en GNF ¹	Montant en US\$
Flux de paiement exceptionnels conciliés déclarés par les régies financières	4 980 500 000 000	700 000 000 ²
Flux de paiement conciliés déclarés par les régies financières	1 828 382 064 767	274 122 777 ³
Flux de paiement déclarés unilatéralement par les sociétés	39 068 984 930	5 857 473 ²
Flux de paiement déclarés unilatéralement par les administrations publiques	12 175 930 877	1 825 494 ²
Total	6 860 126 980 574	981 805 744

8.1.1 Analyse des revenus par activité

Le tableau ci-dessous inclut les chiffres consolidés, après ajustements, des revenus déclarés par l'Etat des recettes par secteur extractif:

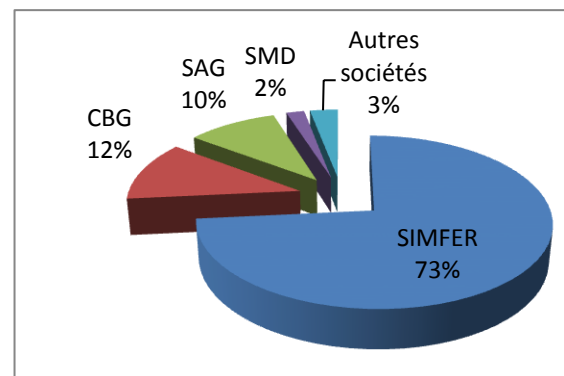
Minerai	Revenus de l'Etat (GNF)	% du total revenus
Fer	5 116 296 472 958	75%
Bauxite	901 186 499 499	13%
Or	829 511 234 785	12%
Carrières	7 396 980 529	0,1%
Diamant	5 735 792 803	0,1%
Total	6 860 126 980 574	100%



8.1.2 Analyse des revenus par société

Le tableau ci-dessous inclut les chiffres consolidés, après ajustements, des revenus déclarés par l'Etat des recettes du secteur extractif par société :

Société	Revenus de l'Etat (GNF)	% du total revenus
SIMFER	5 041 476 719 002	73%
CBG	804 985 949 145	12%
SAG	672 445 534 071	10%
SMD	134 133 879 360	2%
Autres sociétés	207 084 898 996	3%
Total	6 860 126 980 574	100%



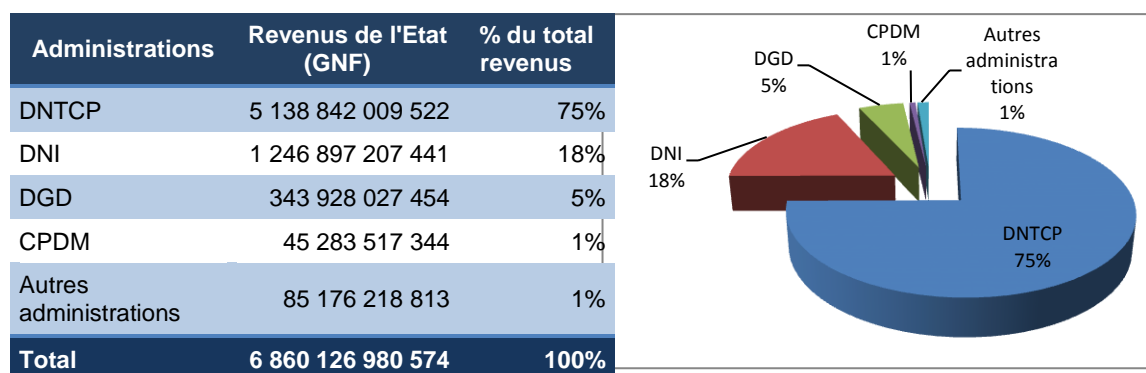
¹ Flux de paiement hors paiements sociaux et transferts infranationaux

² Le cours de conversion utilisé est celui du projet de loi de Finances rectificative de 2011 ²

³ Le cours de conversion utilisé est le cours annuel moyen du marché officiel (BCRG)

8.1.3 Analyse des revenus par administration publique

Les flux de revenus les plus significatifs en termes de contribution se présentent comme suit :



8.1.4 Analyse des flux de paiement déclarés unilatéralement par les sociétés

Les autres flux de paiement déclarés unilatéralement par les sociétés, s'élèvent, au titre de l'année 2011, à **39 068 984 930 GNF** et se détaillent comme suit :

a) Autres flux significatifs

Les autres paiements significatifs sont les paiements que les sociétés extractives auraient pu réaliser au titre de flux de paiement, taxes ou d'autres opérations financières non prévus dans le formulaire de déclaration et/ou à des entités publiques non retenues dans le périmètre de conciliation et dont le montant est supérieur à 700 millions de GNF.

Le total des autres paiements significatifs versés à l'état s'élève, après corrections, à **6 781 952 878 GNF** le détail de ces paiements, par société, se détaille comme suit :

Entités	Montant avant correction en GNF	Corrections en GNF	Montant final en GNF
BSGR / VALEE	6 326 555 601	(236 213 737)	6 090 341 864
BELLZONE HOLDING	691 611 014	-	691 611 014
Total	7 018 166 615	(236 213 737)	6 781 952 878

Les corrections effectuées dont le montant s'élève à **(236 213 737) GNF**, correspond à un reclassement d'une taxe retenue au sein du périmètre de conciliation et reportée à tort par la société BSGR parmi les autres paiements significatifs versés à l'Etat (voir point 6.2.4).

Les paiements significatifs identifiés lors de l'exercice de conciliation se présentent, par nature, comme suit :

Société	Description du flux	Administration perceptrice	Montant en GNF
BSGR / VALEE	Taxes et redevances	Ministère de l'Environnement	6 090 341 864
BELLZONE HOLDING	Droit de mutation des Immeubles	DNI	691 611 014

b) Paiements infranationaux

Les paiements reportés par les sociétés extractives au titre des flux de paiement payés au niveau des préfectures et prévus par des conventions s'élèvent à **32 287 032 052 GNF** dont le détail se présente comme suit :

Chiffres en GNF

Entités	Redevances superficielles (Carrières)	Taxes sur le Chiffre d'Affaires - TCA	Contribution au développement local (prévues par les conventions)	Total
SAG	43 382 278	-	2 862 361 656	2 905 743 934
SMD	-	611 635 340	-	611 635 340
SIMFER	12 546 278 257	-	-	12 546 278 257
SEMAFO	145 644 103	-	1 698 979 644	1 844 623 747
RUSAL FRIGUIA	695 727 164	-	-	695 727 164
C.D.M-Chine S.A	730 839 331	-	-	730 839 331
GUITER MINING	17 420 000	-	-	17 420 000
CBK	109 659 933	-	7 930 054 077	8 039 714 010
SMFG	198 903 750	-	-	198 903 750
BSGR/VALEE	2 572 204 953	-	1 526 000 000	4 098 204 953
WEGA MINING.	122 378 409	-	-	122 378 409
BELLZONE	172 430 000	-	-	172 430 000
ALUFER	303 133 158	-	-	303 133 158
Total	17 658 001 336	611 635 340	14 017 395 377	32 287 032 052

8.1.5 Analyse des flux de paiement déclarés unilatéralement par les administrations publiques

Les autres flux de paiement déclarés unilatéralement par les administrations publiques, s'élèvent, au titre de l'année 2011, à **12 175 930 877 GNF** et se détaillent comme suit :

a) Revenus encaissés auprès des autres comptoirs d'or et de diamant

Les revenus perçus par les comptoirs d'or et de diamant non retenus dans le périmètre de conciliation s'élèvent à un montant de **4 778 950 348 GNF** et dont le détail par nature de taxe se présente comme suit :

Administration	Flux de paiement	Montant en GNF
BCRG	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (Or)	332 381 000
BNE	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (Diamant)	1 771 655 114
BNE	Redevances sur acheteurs, Collecteurs et comptoirs du Diamant et autres gemmes	2 674 914 234
Total		4 778 950 348

Le détail de ces montants par comptoirs est présenté dans l'annexe 9 du présent rapport.

b) Revenus du secteur d'exploitation des carrières

Les flux de paiement reportés unilatéralement par la DNM, au titre des revenus perçus des sociétés de carrières, s'élèvent à un montant de **7 396 980 529 GNF** dont le détail par société se présente comme suit :

Société	Préfecture	Montant en GNF
SOMIAG	COYAH	2 253 626 836
SETRAG	COYAH	927 614 454
SOFAMAC	COYAH	63 583 974
SCETCHCG	COYAH	347 549 012
SGCI	COYAH	38 558 653
ZAIN ETZAMIL	COYAH	31 571 008
ALAME	DUBREKA	3 198 902 493
SCETCHCG	DUBREKA	461 349 760
SOGEC	DUBREKA	74 224 339
Total		7 396 980 529

8.2 Paiements sociaux

Les paiements sociaux reportés par les sociétés extractives au titre des projets sociaux volontaires s'élèvent à **17 945 965 865 GNF** dont le détail se présente comme suit :

Entité	Projet sociaux (GNF)
BSGR	6 293 452 858
CBG	6 053 688 648
SMD	3 188 325 820
SEMAFO	1 057 534 216
SAG.	790 018 283
CBK	544 703 040
SIMFER	18 243 000
Total	17 945 965 865

8.3 Transferts infranationaux

Les transferts infranationaux des revenus provenant du secteur des industries extractives se présentent comme suit :

a) Transferts au titre des taxes sur l'exploitation des carrières effectués au profit des préfectures, CRD et autres collectivités locales

Les transferts effectués par les services de la Direction Nationale des Mines, au titre des taxes sur les substances de carrières, au profit des préfectures des lieux où sont exploités s'élève à **3 898 491 262 GNF**. Le détail par préfecture ou CRD ne nous a pas été communiqué.

b) Transferts au titre des taxes sur l'exploitation des carrières effectués au profit du Fonds d'Investissement Minier

Les transferts effectués par les services de la Direction National des Mines, au titre des taxes sur les substances de carrières, au profit du Fond d'Investissement Minier s'élève à **22 199 094 857 GNF**.

c) Transferts au titre des droits fixes effectués au profit du Fonds d'Investissement Minier

Les transferts infranationaux, au titre des droits fixes, encaissés au niveau du CPDM et transférés en partie au FIM, ont été déclarés unilatéralement par le CPDM et se détaillent, par société, comme suit :

Société	Montant en GNF
ALUFER	23 828 782
CDM Chine	4 463 030 000
AMC	6 589 029 392
SEMAFO	88 437 140
GUITER	71 432 145
CASSIDY	320 157 047
SIMFER	118 616 384
BSGR	238 237 714
	11 912 768 604

d) Transferts au titre des loyers des infrastructures minières effectués au profit du Fonds d'Investissement Minier

Les transferts effectués par la DNTCP, au titre des loyers sur les infrastructures minières, au profit du Fond d'Investissement Minier s'élèvent à **8 388 721 872 GNF**.

9. CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS

9.1 Constatations et recommandations de l'exercice 2011

Constatations	Risques	Recommandations	Priorité
<p>1. Cadastre minier non mis à jour</p> <p>Le cadastre minier en République de Guinée est tenu par le Centre de Promotion et de Développement Minier, placé sous la tutelle du Ministère des Mines et de la Géologie.</p> <p>Dans le cadre de notre mission, nous avons constaté que le cadastre minier est incomplet. En effet, le CPDM dispose d'une application informatique pour la gestion du cadastre. Toutefois, cette application n'est pas mise à jour et le cadastre existant ne reflète pas la situation réelle des titres miniers en cours de validité.</p> <p>De même nous avons relevé, que la situation des titres miniers tenue par le CPDM, n'est pas exhaustive puisque dans le cadre de notre étude de cadrage nous avons identifié 27 sociétés ayant effectué des paiements en vue de l'obtention de titres miniers et qui ne figurant pas sur le cadastre minier.</p>	<p>Cette situation ne permet pas de définir un registre exhaustif des permis miniers exploités et réellement existant et peut augmenter les risques de conflit entre les exploitants et détenteurs de ces permis.</p>	<p><i>Nous recommandons la mise en place des procédures et des contrôles nécessaires afin d'assurer la tenue d'un cadastre minier exhaustif et complet qui reflète la situation réelle des titres miniers valides dans la République de Guinée.</i></p>	Haute
<p>2. Absence de suivi des sociétés dans lesquels l'Etat détient une participation</p> <p>Conformément à l'Article 167 du Code minier promulgué par la loi n°95/036/CTRN du 30 juin 1995, le gouvernement prend une participation gratuite de quinze pourcent (15%) dans le capital de l'investissement dans les activités d'exploitation des substances précieuses.</p> <p>Lors de notre intervention, nous avons constaté que ni la DNPEIP, ni le MMG ne détiennent une liste exhaustive de ces participations et ne procèdent pas au suivi des résultats et des réalisations des sociétés dans lesquelles l'Etat détient les des participations.</p>	<p>Cette situation ne permet pas d'assurer un suivi rigoureux des revenus réalisés par les sociétés dans lesquelles l'Etat détient une participation et peut être à l'origine d'un manque à gagner pour l'Etat à la suite de non versement des dividendes dus par lesdites sociétés.</p>	<p><i>Nous recommandons l'instauration d'un suivi rigoureux de ces participations et des revenus associés dans l'objectif de préserver les intérêts de l'Etat.</i></p>	Haute

Constatations	Risques	Recommandations	Priorité
<p>3. Base de données des administrations</p> <p>Nous avons constaté que les administrations Guinéennes notamment la DNI et la DGD ne sont pas en mesure d'identifier les sociétés extractives ayant des identifiants fiscaux. En effet, nous avons relevé l'existence de plusieurs sociétés minières disposant de titre minier encours et non immatriculées à la DNI.</p> <p>De même nous avons constaté l'absence de coordination entre le MMG et les différentes régies financières collectrices de taxes.</p>	<p>Cette situation ne permet pas un suivi rigoureux quant à la satisfaction par les entreprises extractives de leurs obligations fiscales et sociales.</p>	<p><i>Nous recommandons la mise à jour des systèmes d'information des régies financières et la coordination avec la MMG et CPDM afin de s'assurer que toutes les sociétés ayant des titres miniers soient immatriculées au sein desdites régies.</i></p>	Moyenne
<p>4. Absence d'un système d'information au sein du Trésor Public et BNE pour la gestion des recettes minières</p> <p>Nous avons constaté que parmi les régies financières, le BNE et le Trésor Public ne sont pas dotés d'un système informatique permettant le traitement et le suivi des recettes minières par société et par période. En effet, ces deux administrations procèdent au suivi des recettes sur des fichiers Excel et nous avons relevé l'existence de plusieurs erreurs notamment de conversion des montants en devise ainsi que de saisie.</p> <p>De même, des pertes des fichiers dû à l'absence de procédures de sauvegarde et de back up des données ont été constatées.</p>	<p>Cette situation n'est pas de nature à assurer un suivi rigoureux des recettes de l'Etat et ne permet pas d'avoir une traçabilité suffisante en cas de situation de conflit avec les sociétés ou en cas de vérification.</p> <p>L'absence d'un système d'information au sein du trésor public ne permet pas de s'assurer une remontée de qualité des données relatives au secteur minier lors de la préparation des statistiques nationales notamment le tableau des opérations financières.</p>	<p><i>Nous recommandons de mettre en place les contrôles nécessaires et de doter les Administrations ayant des recettes minières importantes de système d'information ou d'applications informatiques permettant le traitement, le suivi et la sauvegarde des données relatives aux recettes minières.</i></p>	Moyenne
<p>5. Traçabilité insuffisante des paiements infranationaux</p> <p>L'analyse du mécanisme de transfert par le Trésor, et la DNM des taxes collectées au profit des collectivités révèle que la rétrocession des revenus extractifs aux préfectures est effectuée au niveau régional, aucune remontée de l'information au niveau centrale n'a été constaté. De même les transferts sont effectués d'une manière globale sans spécification de la nature du revenu ni de la société extractive concernée.</p>	<p>Cette situation ne permet pas d'assurer une transparence des revenus extractifs revenant aux régions et ne permet pas la conciliation desdits revenus.</p>	<p><i>Nous recommandons qu'une réflexion soit engagée avec les parties prenantes afin d'assurer une meilleure transparence et une meilleure traçabilité des paiements infranationaux.</i></p>	Moyenne
<p>6. Absence d'un système de gestion informatisée des recettes minières au niveau du CPDM</p> <p>Nous avons constaté que les recettes minières encaissées par le trésorier du CPDM sont assez importantes et diversifiées (frais des cartes géologiques, droits de timbre, frais d'instruction des dossiers, etc...). Ces recettes sont gérées de façon manuelle en utilisant des registres dédiés à ce titre. Par ailleurs, nous avons relevé l'absence de tels registres ainsi que des copies des quittances ayant été délivrées aux sociétés.</p>	<p>Le CPDM n'était pas en mesure de préparer, à temps, des Formulaires de déclaration pour les recettes perçues au titre de l'année 2011.</p>	<p><i>Nous recommandons de mettre en place des procédures de contrôle plus rigoureuses pour le suivi des recettes minières. Il est conseillé de mettre en place une application informatique pour la gestion des recettes minières au niveau du CPDM.</i></p>	Moyenne

9.2 Suivi des constatations et recommandations de l'exercice 2010

Constatations et Recommandations de l'Année 2010	Situation en 2011	Mise en place
<p>1. Retard dans la réalisation de la réconciliation des flux de paiement</p> <p>Le déclenchement du processus de réalisation de la mission de réconciliation des flux de paiement pour les années 2007 à 2010 a accusé un retard conséquent par rapport aux échéances de publication préconisées par le Secrétariat International de l'ITIE. Ceci a été causé principalement par la demande de suspension de la Guinée de son statut de pays candidat pendant la période allant de décembre 2009 à février 2011.</p>	<p>La mission de de conciliation des paiements et des recettes issues du secteur extractif pour l'exercice 2011 a été lancée assez en avance afin de garantir la réussite des travaux de conciliation.</p>	OUI
<p>2. Elargissement du Référentiel ITIE</p> <p>Nous avons constaté que l'étude de cadrage réalisée a inclus seulement une description du secteur minier en Guinée sans pour autant contenir des éléments chiffrés récents sur la matérialité retenue pour le choix du référentiel ITIE. En effet, certaines entités faisant partie du secteur extractif n'ont pas été intégrées dans le processus de réconciliation (Communes et collectivités locales, Fonds de promotion et de Développement Miniers) et d'autres ont été intégrées au cours des travaux de réconciliation (Rio Tinto). D'autre part, certains flux entrant dans le cadre de la fiscalité du secteur extractif n'ont pas été pris en compte dans le Référentiel ITIE (RAS/Revenus non salariaux et l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières).</p>	<p>Dans le cadre de notre mission de conciliation des paiements et des recettes issues du secteur extractif pour l'exercice 2011, le conciliateur indépendant a conduit une étude de cadrage ayant pour objectif de définir un référentiel ITIE complet et exhaustif couvrant l'ensemble des administrations ayant reçu des paiements significatifs.</p>	OUI
<p>3. Problème des paiements à la DGD</p> <p>Nous avons relevé lors de nos travaux de réconciliation que les paiements à la DGD ont été déclarés par la majorité des entreprises extractives sur la base des paiements et non sur la base des quittances. Cependant, l'information disponible au niveau des déclarations de la DGD est basée sur les quittances de liquidations.</p>	<p>En 2011, plusieurs sociétés, retenues dans le périmètre de conciliation, ont procédé à la déclaration des paiements à la DGD, sur la base des quittances.</p>	En cours
<p>4. Insuffisance au niveau du suivi des données par les administrations publiques</p> <p>Nous avons relevé dans le cadre de nos travaux de réconciliation que la DNI n'a pas reporté les taxes et impôts perçus et traités de façon manuelle au niveau des recettes des préfectures et gouvernorats. Ces paiements ne peuvent pas être extraits du système d'information de la DNI au niveau central.</p>	<p>Aucune amélioration n'a été constatée.</p>	NON

Constatations et Recommandations de l'Année 2010	Situation en 2011	Mise en place
<p>5. Non soumission des déclarations certifiées</p> <p>L'attestation des données des sociétés extractives et des administrations de l'Etat prévue par l'Action 18 préconisée par le Livre source ITIE et des exigences n°12 et n°13 des nouvelles règles ITIE (Edition novembre 2011) est un élément essentiel dans le processus ITIE qui permet de s'assurer de la fiabilité des données soumises à la conciliation.</p> <p>Par ailleurs et à la date de rédaction du présent rapport, uniquement la société CBK a soumis une déclaration certifiée par un auditeur externe. En contrepartie, aucune administration de l'Etat n'a pu soumettre cette attestation.</p>	<p>Dans le cadre de la mission de conciliation des paiements et des recettes extractives de 2011, toutes les sociétés et administrations publiques sollicitées ont soumis des formulaires de déclaration certifiés.</p>	<p>OUI</p>
<p>6. Retard dans la soumission des déclarations de paiements</p> <p>La soumission des déclarations sur les flux de paiement a été effectuée avec des retards. En effet, malgré le délai de deux semaines accordé aux parties prenantes pour la préparation des formulaires de déclaration, certaines entreprises minières et administrations ont fourni leurs déclarations les derniers jours de la mission. D'autres entités n'ont pas soumis leurs formulaires.</p>	<p>Les parties prenantes retenues dans le périmètre de conciliation en 2010, ont soumis les formulaires de déclaration à temps. Seules les sociétés et administrations nouvellement retenues ont accusé du retard dans la transmission des formulaires de déclaration.</p>	<p>En cours</p>
<p>7. Absence de justificatifs des paiements</p> <p>Lors des travaux de réconciliation des flux de paiement reportés par la CBG, nous avons relevé que les quittances des montants virés au titre de l'impôt sur les sociétés (IS) ne sont pas obtenues par la société lors de chaque paiement. Ces quittances ne sont pas obtenues ni lors des avances mensuelles ni lors de la liquidation définitive de l'IS.</p>	<p>Les sociétés, à l'exception de la CBG, ont été en mesure de délivrer les quittances demandées, dans le cadre des travaux de conciliation.</p>	<p>En cours</p>
<p>8. Absence d'une base de données des entreprises opérant dans le secteur minier</p> <p>Nous avons constaté que le Secrétariat Exécutif ne dispose pas d'une base de données à jour contenant tous les documents juridiques (statuts, actionnariat, convention, avenants), financiers (états et rapports financiers), et techniques (état de production, statistiques du secteur) relatifs aux sociétés minières.</p>	<p>Le Secrétariat Exécutif a collecté plusieurs documents juridiques (conventions, lois, chiffres nationaux et statistiques). Toutefois, ces documents et données ne sont pas archivés adéquatement et ne sont pas, automatiquement, mises à jour.</p>	<p>En cours</p>
<p>9. Traitement des opérations financières avec les sociétés extractives</p> <p>Lors de nos travaux de réconciliation nous avons noté l'existence de transactions financières entre la CBG et l'Etat couvrant des opérations de prise en charge de dépenses, de prêts/emprunts et de gestion pour compte (fond du port de l'ANAIM). Ces flux financiers viennent en déduction des paiements aux titre des impôts et taxes.</p>	<p>En cours de 2011, les sociétés et administrations ont procédé à la déclaration des paiements nets. Ainsi, les opérations financières n'ont pas apparues sur les formulaires de déclarations des sociétés. Toutefois, lors des travaux de cadrage, nous avons relevé l'existence de plusieurs opérations financières entre l'Etat et la CBG et qui ont été imputées sur les loyers des infrastructures.</p>	<p>OUI</p>

ANNEXES

Annexe 1 : Tableaux de production déclarée par les sociétés extractives

N°	Sociétés	Or Production (en Once)	Argent Production (en Once)	Diamant (en Carat)	Bauxite Production (en Tonne)	Bauxite calcinée Production (en Tonne)	Fer Production (en Tonne)
1	CBG	-	-	-	14 337 934	-	-
2	SAG	292 694	13 392	-	-	-	-
3	SMD	210 732	-	-	-	-	-
4	SIMFER S.A / RIO TINTO	-	-	-	-	-	-
5	SEMAFO-GUINEE SA	15 541	-	-	-	-	-
6	ALLIANCE MINING COMMODITIES AMC	-	-	-	-	-	-
7	RUSAL FRIGUIA	-	-	-	-	558 738	-
8	C.D.M-Chine	-	-	-	-	-	-
9	Sté GUITER MINING SA	-	-	-	-	-	-
10	CBK	-	-	-	3 001 892	-	-
11	SMFG	-	-	-	-	-	-
12	SOCIETE BSGR GUINEE LIMITED	-	-	-	-	-	-
13	WEGA MINING GUINEE SA.	-	-	-	-	-	-
14	BELLZONE HOLDING PTY.LTD.	-	-	-	-	-	-
15	ALUFER - PITA -LABE	-	-	-	-	-	-
16	CASSIDY GOLD GUINEE-SARL	-	-	-	-	-	-
17	DELTA LOG	-	-	-	-	-	-
18	GDC MINING AND OIL & GAS SA	-	-	-	-	-	-
19	FELLA SANDANFARA	-	-	8 094	-	-	-
20	IDC	-	-	7 696	-	-	-
21	RUFEX Sarl	-	-	28 042	-	-	-
22	SOFICOM	NC	-	-	-	-	-
23	ETS DANTA	NC	-	-	-	-	-
24	L.B	NC	-	-	-	-	-
25	BOROKO MINING	NC	-	-	-	-	-
26	M BUSINESS	NC	-	-	-	-	-
Total Secteur Extractif		518 967	13 392	43 832	17 339 826	558 738	-

NC : non communiqué

Annexe 2 : Tableaux des exportations déclarées par les sociétés extractives

N°	Sociétés	Or Exportation (en Once)	Argent Exportation (en Once)	Diamant (en Carat)	Bauxite Exportation (en Tonne)	Bauxite calcinée Exportation (en Tonne)	Fer Exportation (en Tonne)
1	CBG	-	-	-	12 939 728	-	-
2	SAG	297 517	13 392	-	-	-	-
3	SMD	217 045	-	-	-	-	-
4	SIMFER S.A / RIO TINTO	-	-	-	-	-	-
5	SEMAFO-GUINEE SA	15 655	-	-	-	-	-
6	ALLIANCE MINING COMMODITIES AMC	-	-	-	-	-	-
7	RUSAL FRIGUIA	-	-	-	-	579 470	-
8	C.D.M-Chine	-	-	-	-	-	-
9	Sté GUITER MINING SA	-	-	-	-	-	-
10	CBK	-	-	-	2 793 824	-	-
11	SMFG	-	-	-	-	-	-
12	SOCIETE BSGR GUINEE LIMITED	-	-	-	-	-	-
13	WEGA MINING GUINEE SA.	-	-	-	-	-	-
14	BELLZONE HOLDING PTY.LTD.	-	-	-	-	-	-
15	ALUFER - PITA -LABE	-	-	-	-	-	-
16	CASSIDY GOLD GUINEE-SARL	-	-	-	-	-	-
17	DELTA LOG	-	-	-	-	-	-
18	GDC MINING AND OIL & GAS SA	-	-	-	-	-	-
19	FELLA SANDANFARA	-	-	8 094	-	-	-
20	IDC	-	-	7 696	-	-	-
21	RUFEX Sarl	-	-	28 042	-	-	-
22	SOFIGOM	NC	-	-	-	-	-
23	ETS DANTA	NC	-	-	-	-	-
24	L.B	NC	-	-	-	-	-
25	BOROKO MINING	NC	-	-	-	-	-
26	M BUSINESS	NC	-	-	-	-	-
Total Secteur Extractif		530 217	13 392	43 832	15 733 552	579 470	-

NC : non communiqué

Annexe 3 : Tableaux des exportations en valeurs déclarées par les sociétés extractives

N°	Sociétés	Or	Argent	Diamant	Bauxite	Bauxite calcinée	Fer
		Valeur (en US \$)	Valeur (en US \$)	Valeur (en US \$)	Valeur (en US \$)	Valeur (en US \$)	Valeur (en US \$)
1	CBG	-	-	-	417 147 730	-	-
2	SAG	467 032 005	406 381	-	-	-	-
3	SMD	304 074 501	-	-	-	-	-
4	SIMFER S.A / RIO TINTO	-	-	-	-	-	-
5	SEMAFO-GUINEE SA	24 449 090	-	-	-	-	-
6	ALLIANCE MINING COMMODITIES AMC	-	-	-	-	-	-
7	RUSAL FRIGUIA	-	-	-	-	165 246 064	-
8	C.D.M-Chine	-	-	-	-	-	-
9	Sté GUITER MINING SA	-	-	-	-	-	-
10	CBK	-	-	-	38 091 691	-	-
11	SMFG	-	-	-	-	-	-
12	SOCIETE BSGR GUINEE LIMITED	-	-	-	-	-	-
13	WEGA MINING GUINEE SA.	-	-	-	-	-	-
14	BELLZONE HOLDING PTY.LTD.	-	-	-	-	-	-
15	ALUFER - PITA -LABE	-	-	-	-	-	-
16	CASSIDY GOLD GUINEE-SARL	-	-	-	-	-	-
17	DELTA LOG	-	-	-	-	-	-
18	GDC MINING AND OIL & GAS SA	-	-	-	-	-	-
19	FELLA SANDANFARA	-	-	1 943 851	-	-	-
20	IDC	-	-	1 987 607	-	-	-
21	RUFEX Sarl	-	-	3 586 692	-	-	-
22	SOVICOM	NC	-	-	-	-	-
23	ETS DANTA	NC	-	-	-	-	-
24	L.B	NC	-	-	-	-	-
25	BOROKO MINING	NC	-	-	-	-	-
26	M BUSINESS	NC	-	-	-	-	-
Total Secteur Extractif		795 555 596	406 381	7 518 150	455 239 421	165 246 064	-

NC : non communiqué

Annexe 4 : Répartition des titres miniers par société extractive

Substance	N° d'affiliation	Nom	Type de permis	Numéro de l'arrêté	Date de signature	Date de fin	Superficie du permis	Préfecture
Bauxite	17	Sté CHINA POWER INVESTMENT. (CPI)	Permis de recherche minière	A2012/022/MMG/SGG	11/01/2012	10/01/2014	2 269	Boffa, Boké, Gaoual et Téliélé
Bauxite	38	Sté CARDOZ FINANCIAL INTER	Permis de recherche	A2013/547/MMG/SGG A2013/2555/MMG/SGG	18/03/2013 01/07/2013	17/03/2016 30/07/2013	2090	Kindia, Dalaba, Mamou, Tougué et Koubia
Bauxite	43	Sté GLOBAL MINING	Permis de recherche	A2013/832/MMG/SGG	10/04/2013	09/04/2016	704	Boké, Gaoual
Bauxite	157	Sté ALUFER - PITA -LABE	Permis de recherche minière	A2010/4229/MMG/SGG	24/09/2010	23/09/2013	1520	Koubia, Labé, Lélouma et Mali
Bauxite	89	Sté KREZUS MINING GUINEE	Permis de recherche	A/2013/2598/MMG/SGG	05/07/2013	04/07/2016	177	Boffa
Bauxite	92	Sté AFRICAINE DE DRAGAGE (SAD) - GROUP	Permis de recherche	A2013/2202/MMG/SGG	21/05/2013	20/05/2016	500	Pita, Mamou, Kindia et Téliélé
Bauxite	99	Sté GUINEENNE DE FER ET DE BAUXITE (SGF et B)-SARL	Permis de recherche minière	A2012/10599/MMG/SGG	24/12/2012	23/12/2014	933	Mamou, et Dalaba
Bauxite	123	Sté AMIG NAVASOTA MINING INTERNATIONAL	Permis de recherche minière	A2010/4919/MMG/SGG	05/11/2010	04/11/2012	536	Gaoual
Bauxite	148	Sté ESTRALITA WORLDWIDE LTD	Permis de recherche minière	A2010/6938/MMG/SGG	08/12/2010	07/12/2013	852	Boké
Bauxite	153	Sté BAUXITE ANGOLA-SA	Permis de recherche minière	A2010/4460/PR/MMEH/SGG	08/10/2010	07/10/2013	626	Boké et Gaoual
Bauxite	3	COMPAGNIE DES BAUXITES DE KINDIA (CBK)	Permis d'exploitation	A2013/2647/MMG/SGG	15/07/2013	14/07/2018	344	Kindia
Bauxite	1	Aluminium Company of Guinea (ACG)	Concessions Minières	D1973/164/PRG	13/08/1964	28/02/2025	1776	Fria et Dubréka
Bauxite	2	COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINEE C.B.G	Concessions Minières	D1964/252/PRG N°D/2005/052/PRG/SGG	23/06/1964 22/11/2005	22/06/2039 21/11/2040	2990	Boké, et Téliélé Gaoual et Téliélé
Bauxite	3	COMPAGNIE DES BAUXITES DE KINDIA (CBK)	Concessions Minières	A2001/5008/MMGE/SGG	14/11/2001	13/11/2011	1015	Kindia
Bauxite	23	Sté DES BAUXITES DE DABOLA-TOUGUE	Concessions Minières	D98/050/PRG/SGG	25/03/1998	24/03/2023	5684	Dabola , Dinguiraye, Faranah, Tougué
Bauxite	72	Sté HENAN-CHINE	Concessions Minières	A2010/245/PRG/CNDD/SGG	25/10/2010	24/10/2035	490	Boké, Téliélé
Bauxite	124	ROUSSKI ALUMINI MANAGEMENT	Concessions Minières	D/2002/082/PRG/SGG	25/10/2002	24/10/2027	1139	Boké
Bauxite	138	Sté INTERNATIONAL MINING DEVELOPMENT (IMD)	Concession Minière	A2013/034/PRG/SGG	14/02/2013	13/02/2038	844	Fria et Dubréka
Bauxite	149	SOCIETE GLOBAL ALUMINA	Concessions Minières	D/2005/053/PRG/SGG	22/11/2005	21/11/2030	690	Boké
Bauxite	180	ALLIANCE MINING COMMODITIES AMC	Concessions Minières	D2010/274/PRG/SGG	12/11/2010	11/11/2035	728	Gaoual

Substance	N° d'affiliation	Nom	Type de permis	Numéro de l'arrêté	Date de signature	Date de fin	Superficie du permis	Préfecture
Or	7	Sté SAMRAN METALS AND MINING GUINEE SA.	Permis de recherche minière	A2010/3049/MMG/SGG A2009/2696/PR/MMEH/SGG	05/11/2010 14/10/2009	04/11/2012 13/10/2012	559	Siguiiri
Or	9	Sté JAPAN MINING COMPAGNY	Permis d'exploitation minière	A2005/107/MMG/SGG	26/01/2005	25/01/2010	8	Mandiana
Or	12	Sté KOUROUSSA GOLD GUINEE-SARL	Permis de recherche minière	A2010/4314/MMG/SGG	30/09/2010	29/09/2012	324	Kouroussa et Siguiiri
Or	16	Sté HYDROMIN INTL	Permis de recherche minière	A2013/752/MMG/SGG	06/04/2013	05/04/2016	162	Siguiiri
Or	22	Sté ULTRA GOLD GUINEE SARL	Permis de recherche minière	A2009/0841/PR/MMEH/SGG A2012/10600/MMG/SGG A2009/0840/PR/MMEH/SGG A2012/10600/MMG/SGG A2010/2318/MMG/SGG A2010/2319/MMG/SGG	22/04/2009 24/12/2012 22/04/2009 24/12/2012 23/06/2010	19/04/2011 23/12/2014 21/04/2011 23/12/2014 22/06/2012	1741	Siguiiri, Kouroussa et Kissidougou
Or	24	Sté ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE SAG SA.	Permis de recherche minière	A2009/2794/PR/MMEH/SGG A2006/7336/MMG/SGG A2009/2793/PR/MMEH/SGG A2009/2791/PR/MMEH/SGG A2009/2792/PR/MMEH/SGG	19/10/2009 19/10/2009	18/10/2011 18/10/2011	510	Siguiiri
Or	28	Sté GUINEAN BIRIMIAN GOLD SARL	Permis de recherche minière	A2013/835/MMG/SGG	10/04/2013	09/04/2016	265	Mandiana et Siguiiri
Or	29	Sté GUINEAN GOLD EXPLORATION SARL	Permis de recherche minière	A2013/836/MMG/SGG	10/04/2013	09/04/2016	248	Siguiiri
Or	31	ABDOULAYE FOFANA	Permis de recherche minière	A2005/6075/MMG/SGG A2009/2902/PR/MMEH/SGG A2009/2906/PR/MMEH/SGG	27/12/2005 30/10/2009	26/12/2007 29/10/2011	574	Forécariah
Or	32	Sté STAR INTERNATIONAL LIMITED	Permis d'exploit minière par dragage	A2010/1098/MMG/SGG	28/04/2010	27/04/2015	20 m	Siguiiri
Or	33	Sté NEWMONT MINING CORPOR	Permis de recherche minière	A2008/3922/MMG/SGG	28/10/2008	27/10/2010	394	Siguiiri, Kankan et Kouroussa
Or	38	Sté CARDOZ FINANCIAL INTER. GROUP HOLDING	Permis de recherche minière	A2013/546/MMG/SGG A2010/2334/MMG/SGG A2010/2335/MMG/SGG A2013/2557/MMG/SGG	18/03/2013 23/06/2010 01/07/2013	17/03/2016 22/06/2013 30/07/2016	481	Mandiana, Siguiiri et Kankan
Or	40	Sté CASPIAN OIL ET GAS	Permis de recherche minière	A2009/0573/PR/MMEH/SGG	27/02/2009	26/02/2011	145	Kouroussa
Or	42	Sté KARIM GOLD BUSINESS	Permis de recherche minière	A2009/2653/PR/MMEH/SGG	06/10/2009	05/10/2011	50	Dinguiraye
Or	50	Sté PYRITE INTERNATIONAL	Permis de recherche minière	A2009/4090/PR/MMEH/SGG	31/12/2009	30/12/2011	254	Kankan et Kouroussa

Substance	N° d'affiliation	Nom	Type de permis	Numéro de l'arrêté	Date de signature	Date de fin	Superficie du permis	Préfecture
Or	51	Sté HKD INTERNATIONAL TRADE & MINING	Permis de recherche minière	A2012/10254/MMG/SGG	08/11/2012	07/11/2014	139	Siguiiri
Or	51	Sté HKD INTERNATIONAL TRADE & MINING	Permis d'exploit. minière semi-industrielle	A2010/2397/MMG/SGG	23/06/2010	22/06/2015	2	Siguiiri
Or	52	Sté MINIERE-DRAGAGE-SO-MI-DRA	Permis de recherche minière	A2006/7324/MMG/SGG	18/12/2006	17/12/2008	104	Kankan et Kouroussa
Or	55	Sté AFRICA GOLD BUSINESS SARL	Permis de recherche minière	A2013/2381/PR/MMEH/SGG	07/06/2013	06/06/2015	39	Siguiiri
Or	56	Sté SEARCHGOLD GUIGNE SARL	Permis de recherche minière	A2010/4916/MMG/SGG A2010/4918/MMG/SGG	05/11/2010 19/11/2008	04/11/2012 18/11/2010	475	Mandiana
Or	58	ENTREPRISE BOURE SANOU	Permis d'exploit. minière par dragage	A2009/1639/PRMMEH/SGG A2005/5927/MMG/SGG A2009/4092/MMG/SGG	23/07/2009 07/12/2005 31/12/2009	22/07/2014 06/12/2010 01/01/2014	52 Km	Siguiiri et Dinguiraye
Or	62	Sté MINIERE DE SIGUIRI (SMS) SARL	Permis de recherche minière	A2008/4035/MMG/SGG	30/10/2008	29/10/2010	68	Siguiiri
Or	62	Sté MINIERE DE SIGUIRI (SMS) SARL	Permis de recherche minière semi-industrielle	A2005/6043/MMG/SGG A2013/683/MMG/SGG	26/12/2005 26/03/2013	25/12/2010 25/03/2018	88	Siguiiri
Or	76	Sté CASSIDY GOLD GUINEE-SARL	Permis de recherche minière	A2010/4310/MMG/SGG	30/09/2010	29/09/2012	307	Kouroussa et Siguiiri
Or	76	Sté CASSIDY GOLD GUINEE-SARL	Permis d'exploit. minière	A2009/2697/PR/MMEH/SGG	14/10/2009	13/10/2019	16	Kouroussa
Or	77	Sté SOMIFAN (SARL)	Permis de recherche minière	A2009/1543/PR/MMEH/SGG A2009/1544/PR/MMEH/SGG	02/07/2009 02/07/2009	01/07/2011 01/07/2011	242	Kouroussa et Kankan
Or	79	Sté IST GROUP GUINEE SARL	Permis de recherche minière	A2013/2231/MMG/SGG	23/05/2013	22/05/2016	50	Beyla
Or	80	Sté GROUP MINERAL SERVICES-SARL	Permis de recherche minière	A2009/0688/PR/MMEH/SGG	18/03/2009	17/03/2011	151	Kankan et Mandiana
Or	81	Sté GUINEE MINING S	Permis de recherche minière	A2008/4309/MMG/SGG	04/11/2008	03/11/2010	59	Kankan
Or	84	Sté HAMILTON MINING MARKETING SARL	Permis d'exploit. minière par dragage	A2002/3792/MMGE/SGG	09/08/2002	08/08/2012	29 Km	Siguiiri
Or	84	Sté HAMILTON MINING MARKETING SARL	Permis d'exploitat. minière	A2013/692/MMG/SGG	26/03/2013	25/03/2018	73	Siguiiri
Or	86	SOCIETE GUIORD SA	Permis de recherche minière	A2013/791/MMG/SGG A2013/790/MMG/SGG A2010/566/PR/MMEH/SGG A2013/789/MMG/SGG	09/04/2013 09/04/2013 03/02/2010 09/04/2013	08/04/2015 08/04/2015 02/02/2012 08/04/2015	1698	Kankan, Faranah, Mamou, Kourou et Mandiana
Or	89	Sté KREZUS MINING GUINEE	Permis de recherche minière	A2013/2597/MMG/SGG	05/07/2013	04/07/2016	161	Mandiana

Substance	N° d'affiliation	Nom	Type de permis	Numéro de l'arrêté	Date de signature	Date de fin	Superficie du permis	Préfecture
Or	91	SOCIETE KISSO LLC	Permis de recherche minière	A2013/2228/MMG/SGG	23/05/2013	22/05/2016	101	Kankan
Or	92	Sté AFRICAINE DE DRAGAGE (SAD) - GROUP	Permis de recherche minière	A2013/2201/MMG/SGG	21/05/2013	20/05/2016	193	Siguiiri
Or	93	Sté WEST FOR INVESTMENT AND TRADING	Permis de recherche minière	A2006/2483/MMG/SGG	10/05/2006	09/05/2008	187	Siguiiri
Or	94	Sté SEMAFO-GUINEE SA	Permis de recherche minière	A2010/1059/MMG/SGG A2000/5454/MMGE/SGG A2010/5176/MMG/SGG A2008/4744/MMG/SGG A2010/1058/MMG/SGG	27/04/2010 21/12/2000 05/11/2010 20/11/2008 27/04/2010	26/04/2012 20/12/2010 04/11/2012 19/11/2018 26/04/2020	379	Kouroussa, Siguiiri et Mandiana
Or	100	Sté D'EXTRACTION DES MINES CISSE HAMBERGE	Permis d'exploitation minière semi-indust	A2007/587/MMG/SGG	28/02/2007	27/02/2012	16	Kankan
Or	101	Sté WEGA MINING GUINEE SA.	Permis de recherche minière	A2013/798/MMG/SGG A2013/794/MMG/SGG A2013/793/MMG/SGG A2010/4506/MMG/SGG A2013/799/MMG/SGG A2009/1412/PR/MMEH/SGG A2013/796/MMG/SGG A2013/797/MMG/SGG A2013/795/MMG/SGG	09/04/2013 09/04/2013 09/04/2013 12/10/2010 09/04/2013 11/06/2009 09/04/2013 09/04/2013 05/04/2013	08/04/2015 08/04/2015 08/04/2015 11/10/2012 08/04/2015 10/06/2011 08/04/2015 08/04/2015 04/04/2015	724	Mandiana et Kankan
Or	103	Sté GUINEA DEVELOPMENT MINERAL RESOURCES GDMR	Permis de recherche minière	A2010/4515/MMG/SGG	13/10/2010	12/10/2012	285	Kérouané et Kissidougou
Or	104	Sté AUSPCIOUS TEAM INVESTMENTS GUINEE	Permis de recherche minière	A2013/2223/MMG/SGG	22/05/2013	21/05/2016	45	Kankan
Or	112	Sté SOGUIMINE SA.	Permis de recherche minière	A2013/834/MMG/SGG A2013/833/MMG/SGG	10/04/2013 10/04/2013	09/04/2015 09/04/2015	186	Mandiana
Or	120	Sté LIONS HEAD RESOURCES SARL	Permis de recherche minière	A2013/2652/MMG/SGG	15/08/2013	14/08/2016	100	Mandiana
Or	121	Sté GUINEA PROJET-SARL	Permis de recherche minière	A2008/3779/MMG/SGG A2008/3780/MMG/SGG	13/10/2008 13/10/2008	12/10/2010 12/10/2010	208	Dinguiraye
Or	121	Sté GUINEA PROJET-SARL	Permis d'exploitat minière par dragage	A2008/3781/MMG/SGG	13/10/2008	12/10/2013	30 Km	Dinguiraye et Kouroussa
Or	126	Sté GASO MINNING SARL	Permis d'exploitat. minière semi-industrielle	A2008/3828/MMG/SGG	17/10/2008	16/10/2013	7	Siguiiri
Or	132	Sté BFG CONSULTING SARL	Permis de recherche minière	A2013/2575/MMG/SGG	04/07/2013	03/07/2016	59	Kouroussa et Siguiiri
Or	134	Sté D'EXTRACTION MINIERE DE GUINEE (SEMIG)-SARL	Permis de recherche minière	A2009/2799/PR/MMEH/SGG A2009/2800/PR/MMEH/SGG	20/10/2009 20/10/2009	19/10/2011 19/10/2011	248	Mandiana et Siguiiri

Substance	N° d'affiliation	Nom	Type de permis	Numéro de l'arrêté	Date de signature	Date de fin	Superficie du permis	Préfecture
Or	139	Sté FIRST GOLD SA.	Permis de recherche minière	A2010/995/MMG/SGG	21/04/2010	20/04/2012	17	Mandiana
Or	141	STATE MINERALS CORPORATION	Permis de recherche minière	A2009/0639/PR/MMEH/SGG	12/03/2009	11/03/2011	41	Kouroussa
Or	146	Sté GOLDS FIELDS GUINEE SARL	Permis de recherche minière	A2009/0576/PR/MMEH/SGG	27/02/2009	26/02/2011	439	Kouroussa
Or	150	SOCIETE MELKI	Permis de recherche minière	A2006/6630/MMG/SGG	21/11/2006	20/11/2008	122	Kankan
Or	154	Sté UPPERSIDE HOLDING LTD	Permis de recherche minière	A2010/1355/MMG/SGG	04/05/2010	03/05/2013	127	Siguiri
Or	160	Sté PROMINING SARL.	Permis de recherche minière	A2009/1831/PR/MMEH/SGG	14/08/2009	13/08/2011	81	Siguiri
Or	164	Sté MINING RESSOURCES SARL	Permis de recherche minière	A2009/0683/PR/MMEH/SGG	18/03/2009	17/03/2011	93	Kankan
Or	165	Sté D'INVEST. DU COMMERCE INTERNATIONAL EN GUINEE ()	Permis de recherche minière	A2013/690/MMG/SGG	26/03/2013	25/03/2015	46	Siguiri
Or	166	Sté T.M. MINING & RESOURCE INTNL	Permis de recherche minière	A2013/688/MMG/SGG	26/03/2013	25/03/2015	50	Siguiri
Or	168	SOCIETE NK -MINING	Permis de recherche minière	A2009/0691/PR/MMEH/SGG	19/03/2009	18/03/2011	33	Siguiri
Or	169	Sté MGWA-GOLD FRANK SARL	Permis de recherche minière	A2013/2382/MMG/SGG	07/06/2013	06/06/2015	177	Siguiri
Or	170	Sté AFRICA BANAWA MININIG	Permis de recherche minière	A2009/0575/PR/MMEH/SGG	27/02/2009	26/02/2011	250	Kankan
Or	171	Sté DE COMMERCE ET D'EXPLOITATION DES MINES	Permis de recherche minière	A2009/0772/PR/MMEH/SGG	14/04/2009	13/04/2011	21	Siguiri
Or	172	Sté MGWA HOLDING INTERNATIONAL	Permis de recherche minière	A2009/0690/PR/MMEH/SGG	19/03/2009	18/03/2011	266	Siguiri et Mandiana
Or	173	Sté MERCURI GUINEE	Permis de recherche minière	A2010/4745/MMG/SGG	29/10/2010	28/10/2012	9	Kindia
Or	174	Sté TINKISSO GOLD MINING	Permis de recherche minière	A2008/4036/MMG/SGG	30/10/2008	29/10/2010	107	Kouroussa et Siguiri
Or	178	SOCIETE WEILY MINING SA.	Permis de recherche minière	A2013/069/MMG/SGG	01/02/2013	28/02/2015	266	Siguiri et Dinguiraye
Or	181	Sté BELLVUE INVESTMEN CORPORAT	Permis de recherche minière	A2010/1092/MMG/SGG	28/04/2010	27/04/2012	562	Siguiri et Dinguiraye
Or	184	Sté CENTRALE D'AFFAIRES ET PARTENARIAT	Permis de recherche minière	A2009/0589/PR/MMEH/SGG	02/03/2009	01/03/2011	117	Kouroussa

Substance	N° d'affiliation	Nom	Type de permis	Numéro de l'arrêté	Date de signature	Date de fin	Superficie du permis	Préfecture
Or	188	Sté INTERNATIONAL TRADE & MINE	Permis de recherche minière	A2006/7457/MMG/SGG	27/12/2006	26/12/2008	54	Siguiri
Or	189	Sté CISSOKO PRESTATION SARL	Permis de recherche minière	A2009/0695/PR/MMEH/SGG	19/03/2009	18/03/2011	234	Kankan et Mandiana
Or	193	ETABL CHERIF DIALLO ET FILS	Permis de recherche minière	A2007/558/MMG/SGG	28/03/2007	27/03/2009	92	Mandiana
Or	194	Sté M G W A GUINEE SARL	Permis de recherche minière	A2010/2312/MMG/SGG	23/06/2010	22/06/2012	58	Siguiri
Or	195	SOCIETE ALPHA PROJET SARL	Permis d'exploitat. minière par dragage	A2007/817/MMG/SGG	02/03/2007	01/03/2012	9 Km	Dinguiraye
Or	197	Sté MER-TERRE 2 HOLDINGS	Permis de recherche minière	A2009/3823/PR/MMEH/SGG	15/12/2009	14/12/2012	288	Mandiana
Or	205	Sté ALCOM TRADING COMPANY LIMITED	Permis de recherche minière	A2013/2653/MMG/SGG	15/07/2013	14/07/2016	93	Siguiri
Or	206	Sté NON IRON METALS COMPANY GUINEE (NIMEC) -	Permis de recherche minière	A2009/2356/PR/MMEH/SGG	08/09/2009	07/09/2011	20	Siguiri et Kouroussa
Or	212	Sté MINING AND GEOLGY CONSULT (MGC) SARL	Permis de recherche minière	A2009/0692/PR/MMEH/SGG	19/03/2009	18/03/2011	178	Mandiana
Or	215	Sté KOUROUMA PRESTATION	Permis de recherche minière	A2009/0697/PR/MMEH/SGG	19/03/2009	18/03/2011	93	Mandiana
Or	224	SOCIETE SCAMUR	Permis de recherche minière	A2009/1584/PR/MMEH/SGG	08/07/2009	07/07/2011	490	Siguiri et Mandiana
Or	229	Sté NONSIMBA GOLD FIELDS	Permis de recherche minière	A2009/1606/PR/MMEH/SGG	13/07/2009	12/07/2011	282	Mandiana
Or	233	SOCIETE AEG GUINEE	Permis de recherche minière	A2009/1691/PR/MMEH/SGG	29/07/2009	28/07/2011	98	Kouroussa
Or	235	Sté INTER MINING SARL	Permis de recherche minière	A2013/087/MMG/SGG	06/02/2013	05/02/2015	91	Kouroussa
Or	236	Sté GUINEA INTERNATIONAL MINING (GIM) SARL.	Permis de recherche minière	A2013/086/MMG/SGG	06/02/2013	05/02/2015	114	Kouroussa
Or	237	Sté AIGLE D'OR SARL	Permis de recherche minière	A2009/1690/PR/MMEH/SGG	24/07/2009	23/07/2011	37	Mandiana
Or	242	Sté DRAME PROJECT OR GUINEA - SARL	Permis de recherche minière	A2013/274/MMG/SGG	25/02/2013	24/02/2015	39	Kouroussa et Dinguiraye
Or	243	Sté. SILVER VALLEY INTERNATIONAL SA	Permis de recherche minière	A2013/2577/MMG/SGG	04/08/2013	03/08/2016	55	Kissidougou
Or	244	Sté BAMBUK MINERALS Limited. GUINEE	Permis de recherche minière	A2013/792/MMG/SGG	09/04/2013	08/04/2015	47	Siguiri

Substance	N° d'affiliation	Nom	Type de permis	Numéro de l'arrêté	Date de signature	Date de fin	Superficie du permis	Préfecture
Or	245	Sté. TRANS OCEANIC MINERAL COMPAGNIE	Permis de recherche minière	A2013/2651/MMG/SGG	15/08/2013	14/08/2016	173	Siguiiri
Or	250	SOCIETE ALMAZ SARL	Permis de recherche minière	A2013/689/MMG/SGG	26/03/2013	25/03/2015	53	Kankan et Kouroussa
Or	251	Sté GREEN GOLD RIVER CORPORAT.	Permis d'exploitation minière par dragage	A2013/2648/MMG/SGG	15/08/2013	14/08/2018	20 Km	Siguiiri
Or	258	Sté CAMARA DIAMOND & GOLD TRADING NETWORK (CDGTN)	Permis d'exploitation minière semi-industrielle	A2010/0946/MMG/SGG	14/04/2010	13/04/2015	76	Siguiiri
Or	272	Sté GOLDEN RESEARCH AND MINING NETWORK	Permis de recherche minière	A2010/1894/MMG/SGG	13/05/2010	12/05/2012	230	Siguiiri
Or	273	SOCIETE MORI GOLDING SARL	Permis de recherche minière	A2013/687/MMG/SGG	26/03/2013	25/03/2015	50	Siguiiri
Or	274	Sté GLOBAL METAL & GEM'S STONE	Permis de recherche minière	A2010/6972/MMG/SGG	08/12/2010	07/12/2012	36	Kankan
Or	293	Sté DJOLIBA-NOVA HOLDING	Permis de recherche minière	2010/4202/MMG/SGG	22/09/2010	21/09/2012	87	Siguiiri
Or	299	Sté WEST AFRICAN GEOLOGICAL SERVICE-WAGS-	Permis de recherche minière	A2010/4218/MMG/SGG	24/09/2010	23/09/2012	39	Siguiiri
Or	300	Sté BOSSOBA MINING SARL	Permis de recherche minière	A2010/2389/MMG/SGG	23/06/2010	22/06/2013	109	Mandiana
Or	301	SOCIETE AFRIKANESS	Permis de recherche minière	A2013/696/MMG/SGG	26/03/2013	25/03/2015	51	Mandiana
Or	304	Sté ORDIM MINING SARL	Permis de recherche minière	A2010/2474/MMG/SGG	25/06/2010	24/06/2012	228	Mandiana
Or	307	Sté T M GEMESTONES & METAL SARL	Permis de recherche minière	A2010/4207/MMG/SGG	23/09/2010	22/09/2012	39	Kouroussa
Or	308	SOCIETE SOCOMET IG SARL	Permis de recherche minière	A2010/4469/MMG/SGG	11/10/2010	10/10/2012	65	Kankan
Or	309	SOCIETE PROINVEST MINING	Permis de recherche minière	A2013/792/MMG/SGG	09/04/2013	08/04/2015	101	Siguiiri
Or	326	Sté. ALAMAKO CORPORATION INTERNATIONAL-SARL	Permis de recherche minière	A2010/5068/MMG/SGG	05/11/2010	04/11/2012	105	Dinguiraye
Or	330	SOCIETE ELODIE'S	Permis de recherche minière	A2010/2409/MMG/SGG	23/09/2010	22/09/2013	200	Dinguiraye
Or	334	AU GROUPE GUI. CO.PRES. SA	Permis de recherche minière	A2010/4686/MMG/SGG	26/10/2010	25/10/2013	95	Kouroussa et Kankan
Or	338	Sté. NEW JAPAN MINING COMPAGNY SARL	Permis de recherche minière	A2013/751/MMG/SGG	08/04/2013	07/04/2014	251	Mandiana

Substance	N° d'affiliation	Nom	Type de permis	Numéro de l'arrêté	Date de signature	Date de fin	Superficie du permis	Préfecture
Or	355	Sté KENAM SARL	Permis de recherche minière	A2010/1566/MMG/SGG A2010/1567/MMG/SG	07/05/2010	06/05/2012	169	
Or	373	Sté DE GENIE TECHNIQUES-GENITEC-	Permis de recherche minière	A2010/2401/MMG/SGG	23/09/2010	22/09/2012	62	Kankan
Or	387	SOCIETE PHYNODDERRIE LIMITED	Permis de recherche minière	A2010/5037/MMG/SGG	05/11/2010	04/11/2012	161	Kankan et Kouroussa
Or	5	Sté MINIERE DE DINGUIRAYE (SMD)	Concessions Minières	D/94/024/PRG/SGG	21/03/1994	20/03/2019	1500	Dinguiraye et Siguiri
Or	24	Sté ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE SAG SA.	Concessions Minières	D/97/171/PRG/SGG	04/08/1997	03/08/2022	1494,5	Siguiri
Fer	19	SOCIETE EDNAH SERVICES Limited	Recherche minière	A2010/1784/MMG/SGG	12/05/2010	11/05/2013	1752	Mamou, Dabola, Faranah
Fer	38	Sté CARDOZ FINANCIAL INTER. GROUP HOLDING	Recherche minière	A2013/2556/MMG/SGG	01/05/2013	30/05/2016	445	Kouroussa, Faranah
Fer	54	SOCIETE SKY ALLIANCE RESSOURCES GUINEE SA	Recherche minière	A2012/10253/MMG/SGG	08/11/2012	07/11/2014	1050	Forécariah et Kindia
Fer	73	Sté DES MINES DE FER DE GUINEE (SMFG) SA	Recherche minière	A2013/2188/MMG/SGG A2010/2661/MMG/SGG A2010/573/PR/MMEH/SGG	20/05/2013 02/07/2010 03/02/2010	19/05/2015 01/01/2011 02/02/2013	550	Lola ;Yomou
Fer	74	SIMFER S.A / RIO TINTO	Concessions Minières	D/2011/134/PRG/SGG	22/04/2011	21/04/2036	369	Beyla, Macenta et Kérouané
Fer	79	Sté IST GROUP GUINEE SARL	Recherche minière	A2013/2230/MMG/SGG	23/05/2013	22/05/2016	349	Kouroussa et Kissidougou
Fer	82	Sté WELSPUN GUINEE-SA	Recherche minière	A2013/2229/MMG/SGG	23/05/2013	22/05/2016	484	Kissidougou et Kankan
Fer	92	Sté AFRICAINE DE DRAGAGE (SAD) - GROUP	Recherche minière	A2013/2200/MMG/SGG	21/05/2013	20/05/2016	474	Kérouané
Fer	102	EURONIMBA	Concessions Minières	D/2003/068/PRG/SGG	29/07/2003	28/07/2028	6	Lola
Fer	103	Sté GUINEA DEVELOPMENT MINERAL RESOURCES GDMR	Recherche minière	A2010/2480/MMG/SGG	25/06/2010	24/06/2013	1213	Kissidougou, Gueckedou et Kouroussa
Fer	106	Sté AFRICAN RAINBOW MINERALS Limited	Recherche minière	A2013/219/MMG/SGG	20/05/2013	20/05/2013	589	N'Zérékoré
Fer	128	Sté PINNACLE GROUP ASSETS LIMITED.	Recherche minière	A2010/0945/MMG/SGG	14/04/2010	13/04/2013	608	Faranah
Fer	142	Sté BELLZONE HOLDING PTY.LTD.	Concessions Minières	D2012/100/PRG/SGG	24/08/2012	23/08/2037	1381	Faranah
Fer	151	SOCIETE BSGR GUINEE LIMITED	Concessions Minières	D2010/024/PRG/CNDD/SGG	19/03/2010	18/03/2035	1024	N'Zérékoré, Beyla, Macenta Yomou et Kérouané
Fer	151	SOCIETE BSGR GUINEE LIMITED	Recherche minière	A2009/1327/PR/MMEH/SGG A2008/4980/MMG/SGG	10/06/2009 09/12/2008	09/06/2011 08/12/2011	1012	

Substance	N° d'affiliation	Nom	Type de permis	Numéro de l'arrêté	Date de signature	Date de fin	Superficie du permis	Préfecture
Fer	208	Sté GENIE CIVIL GUINEE SARL	Concession	D2013/084/PRG/SGG	02/05/2013	01/05/2038	500	Kérouané, Beyla et Macenta
Fer	232	SOCIETE LONGSHENG GUINEE SARL.	Recherche minière	A2010/6964;6970/MMG/SGG	08/12/2010	07/12/2013	1018	Beyla, N'Zérékoré et Yomou
Fer	239	Sté BAUXAL CORPORATION	Recherche minière	A2010/4237/MMG/SGG	27/09/2010	26/09/2013	108	Beyla
Fer	240	Sté GDC MINING AND OIL & GAS SA	Exploitation minière	D2012/102/PRG/SGG	04/09/2012	04/09/2027	319	Forécariah
Fer	240	Sté GDC MINING AND OIL & GAS SA	Exploitation minière	A2012/023/MMG/SGG	11/01/2012	10/01/2014	1668	Forécariah
Fer	249	Sté GUINEA MINERALS AND MINING (GMM) SA	Recherche minière	A2009/3766/PR/MMEH/SGG	08/12/2009	07/12/2012	1438	Faranah et Dabola
Fer	254	Sté WEST AFRICA IRON ORE GUINEE SARL	Recherche minière	A2010/550/PR/MMEH/SGG	03/02/2010	02/02/2013	271	Kissidougou et Kissidougou
Fer	264	Sté AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT MINIER (ADEM)	Recherche minière	A2010/578/PR/MMEH/SGG A2010/2390/MMG/SGG	03/02/2010 23/06/2010	02/02/2013 22/06/2013	1340	Boffa, Fria, Dubreka, Téliélé
Fer	267	SOCIETE GUIREMHTECH-SA	Recherche minière	A2012/212/MMG/SGG	25/01/2012	24/01/2014	335	Kindia et Mamou
Fer	291	SOCIETE TASSANA INTERNATIONAL	Recherche minière	A2010/4431/MMG/SGG	06/10/2010	05/10/2013	500	Macenta
Fer	292	Sté DAMASH MINERALS	Recherche minière	A2010/4206/PR/MMEH/SGG	23/09/2010	22/09/2013	500	Beyla
Fer	312	Sté ORIXADAX AND MATTER LIMITED	Recherche minière	A2013/2320/MMG/SGG	03/06/2013	02/06/2016	859	Lola et N'Zérékoré
Fer	315	Sté INTERNATIONAL MINING INVESTMENTS ASSETS	Recherche minière	A2010/4217/PR/MMEH/SGG A2010/5060/MMG/SGG	24/09/2010 05/11/2010	23/09/2013 04/11/2013	642	Dabola, Kouroussa et Beyla
Fer	327	Sté WEST AFRICA EXPLORATION S.A	Recherche minière	A2010/2402/MMG/SGG A2012/238/MMG/SGG	23/09/2010 27/01/2012	22/09/2013 26/01/2015	459	Lola et Beyla
Fer	326	Sté RIO PONGO	Recherche minière	A2010/2407; 2408/ /MMG/SGG	23/09/2010	22/09/2013	1742	Gueckedou
Fer	339	Sté ANGOLASIAGUINEE SA.	Recherche minière	A2011/1052/MMG/SGG	16/03/2011	15/03/2014	850	Kankan et Kérouané
Fer	343	Sté NATUREL RESOURCES DEVELOPMENT	Recherche minière	A2010/2840/MMG/SGG	13/07/2010	12/07/2013	787	Kouroussa, Kankan et Kissidougou
Fer	344	SOCIETE MATINDA AND CO. LIMITED SARL	Recherche minière	A2010/2405/MMG/SGG	23/09/2010	22/09/2013	964	Dabola et Kouroussa
Fer	356	Sté DINAH MINING SA	Recherche minière	A2012/237/MMG/SGG	27/01/2012	26/01/2015	338	Beyla
Fer	357	Sté GUINEA IRON ORE (BVI) LIMITED	Recherche minière	A2012/ 213, 214, 215/MMG/SGG	25/01/2012	24/01/2014	1963	Faranah, Beyla et N'Zérékoré
Fer	392	Sté SOREXCOM-GUINEE SARL	Recherche minière	A2010/7287/MMG/SGG	15/12/2010	14/12/2013	501	Kankan et Kissidougou
Diamant	6	Sté DIAMAS SARL	Recherche Minière	A2005/1762/MMG/SGG	21/07/2003	05/05/2007	150	N'Zérékoré
Diamant	11	Exploitation Artisanale du Diamant	Exploitation Artisanale	A92/2326/MRNE/SGG D/04/ 0031/ MMG/SGG	28/05/1992 02/03/2004	31/12/2099 -	2556	Kérouané

Substance	N° d'affiliation	Nom	Type de permis	Numéro de l'arrêté	Date de signature	Date de fin	Superficie du permis	Préfecture
				A2010/5072/MMG/SGG	05/11/2010	04/11/2012		
Diamant	13	Sté RESSOURCE MANDALA GUINEE SARL	Recherche Minière et Exploitation Minière Semi-Industrielle	A2008/3639/MMG/SGG A2008/3640/MMG/SGG	25/09/2008 25/09/2008	24/09/2010 24/09/2013	30	Kérouané et Macenta
Diamant	25	Sté BASSAD GUINEE	Exploitation Artisanale et Recherche Minière	A2010/2408/MMG/SGG A2010/2407/MMG/SGG	23/09/2010 23/09/2010	22/09/2020 22/09/2012	68	Kérouané
Diamant	27	Sté DAUMINE-SARL	Exploitation minière par dragage	A2008/4769; 4770/MMG/SGG	20/11/2008	19/11/2013	16Km	Macenta
Diamant	41	Sté CROWN GLOBAL	Recherche Minière	A2005/109/MMG/SGG	26/01/2005	25/01/2007	161	N'Zérékoré
Diamant	46	Sté CODIBARS	Exploitation Minière Semi-Industrielle	A2007/819/MMG/SGG	02/03/2007	02/03/2012	47	Kérouané
Diamant	57	Sté SOREM - SARL.	Exploitation Minière Semi-Industrielle et Recherche Minière	A2008/3637/MMG/SGG A2006/1286/MMG/SGG	25/09/2008 24/03/2006	24/09/2013 23/03/2009	131	Macenta
Diamant	59	Sté WEST AFRICAN DIAMONS ET FRIENDSHIP DIAMOND GUI	Recherche Minière	A2012/10631//MMG/SGG	27/12/2012	26/12/2014	7	Macenta
Diamant	70	Sté WEST DIAMONDS LIMITED GUINEE	Exploitation minière par dragage	A2006/7449/MMG/SGG	NC	NC	19Km	Kérouané
Diamant	83	Sté SAVAMCO SARL	Recherche Minière	A2010/4365/MMG/SGG	04/10/2010	03/10/2012	104	Macenta
Diamant	86	SOCIETE GUIORD SA	Recherche Minière	A2010/562/PR/MMEH/SGG	03/02/2010	02/02/2013	507	Kankan
Diamant	90	Sté METALOR GUINEE SARL.	Recherche Minière	A2009/1689/PR/MMEH/SGG	29/07/2009	28/07/2011	53	Kérouané
Diamant	95	Sté MAKONA (SM) SARL	Recherche Minière	A2006/5280/MMG/SGG A2007/036/MMG/SGG	19/10/2006 29/01/2007	18/10/2008 28/01/2009	141	Kérouané
Diamant	96	Sté RESSOURCE ORION GUINEE	Exploitation minière par dragage et Recherche Minière	A2005/6070/MMG/SGG	27/12/2005	26/12/2007	101	Macenta
Diamant	96	Sté RESSOURCE ORION GUINEE	Exploitation minière par dragage et Recherche Minière	A2005/6072/MMG/SGG	27/12/2005	26/12/2010	10Km	
Diamant	112	Sté SOGUIMINE SA.	Recherche Minière	A2006/261/MMG/SGG	08/02/2006	07/02/2008	50	Kindia
Diamant	114	Sté ALTI DEVELOPPMENT GUINEE	Exploitation Minière Semi-Industrielle	A20084310/MMG/SGG	04/11/2008	03/11/2013	16	Kérouané
Diamant	117	Sté SHODMA- SARL	Exploitation Minière Semi-Industrielle	A2005/1750/MMG/SGG	08/06/2005	05/05/2010	10	Kérouané
Diamant	118	Sté Rech exploit SREMG	Exploitation Minière	A2004/09575/MMG/SGG	28/09/2004	27/09/2006	16	Kérouané
Diamant	119	Sté ALPS DEVELOPMENT GUINEA	Recherche Minière	A2010/1048/MMG/SGG	26/04/2010	25/04/2012	34	Kérouané
Diamant	129	Sté DJOLIBA MINING	Exploitation Minière	A2010/4203/MMG/SGG	22/09/2010	21/09/2015	72	Kérouané

Substance	N° d'affiliation	Nom	Type de permis	Numéro de l'arrêté	Date de signature	Date de fin	Superficie du permis	Préfecture
		DEVELOPPEMENTSARL	Semi-Industrielle					
Diamant	130	L'ONG ACADAO GUINEE	Recherche Minière	A2004/7195; 7197/MMG/SGG	19/07/2004	18/07/2006	32	Kissidougou et Macenta
Diamant	134	Sté D'EXTRACTION MINIERE DE GUINEE (SEMIG)-SARL	Recherche Minière	A2010/7286/MMG/SGG	15/11/2010	14/11/2012	101	Kérouané
Diamant	114	SOCIETE TASSILIMAN SARL	Exploitation Minière	A2013/2149/MMG/SGG	16/05/2013	15/05/2018	1	Kérouané
Diamant	147	Sté RAVENHOUSE TRADING CORP OF GUINEA SARL	Recherche Minière	A2007/439/MMG/SGG	09/02/2007	08/02/2009	12	Kérouané
Diamant	156	Sté TÔNEKRA SA	Exploitation minière par dragage	A2006/246/MMG/SGG	24/01/2006	23/01/2011	19.3Km	Kérouané
Diamant	161	Sté QUANTICA MINING CORPORATION SA	Exploitation Minière Semi-Industrielle et Recherche Minière	A2006/1029/MMG/SGG A2008/4774/MMG/SGG	03/03/2006 20/11/2008	02/03/2011 19/11/2010	52	Kérouané
Diamant	177	Sté MINIERE WALIYA SALAM	Exploitation Min.Semi-Indus.et Rech Min.	A2008/4919; 4920/MMG/SGG A2008/4921/MMG/SGG	03/12/2008 03/12/2008	02/12/2013 03/12/2008	74	Kissidougou et Macenta
Diamant	196	Sté K 2 K SARL	Exploitation minière par dragage	A2008/5005/MMG/SGG	15/12/2008	14/12/2013	20Km	N'Zérékoré
Diamant	201	Sté FRIENDSHIP DIAMOND GUINEE	Recherche Minière	A2010/513/PR/MMEH/SGG A2013/275/MMG/SGG	03/02/2010 25/02/2013	02/02/2012 24/02/2015	178	Kérouané et Macenta
Diamant	202	Sté DIAINVEST S.A	Exploitation minière par dragage	A2007/816/MMG/SGG	02/03/2007	01/03/2012	13Km	Kérouané
Diamant	203	Sté MAXIMA SARL	Exploitation minière par dragage	A2008/5003/MMG/SGG	15/12/2008	14/12/2013	12Km	Macenta
Diamant	213	Sté MULTITEX AFRICA SA.	Recherche Minière	A2009/1748/PR/MMEH/SGG	02/08/2009	01/08/2011	29	Kissidougou
Diamant	217	SOCIETE AFRITECH INVESTMENTS SARL	Recherche Minière	A2009/1418 /PR/MMEH/SGG	11/06/2009	10/06/2009	84	N'Zérékoré
Diamant	274	Sté GLOBAL METAL & GEM'S STONE	Exploitation Min.Semi-Indus et Recherche Minière	A2010/2477/MMG/SGG A2013/544/MMG/SGG	25/06/2010 18/03/2013	24/06/2012 17/03/2018	146	Kankan et Kérouané
Diamant	276	Sté ARNIC HOLDINGS Limited	Recherche Minière	A2010/2340/MMG/SGG	23/06/2010	22/06/2013	142	Kissidougou
Diamant	277	Sté CONABRAS MINING INCORPORATION SARL	Recherche Minière	A2010/4899/MMG/SGG	05/11/2010	04/11/2012	55	Kérouané
Diamant	290	Sté ATLANTIC OIL CORPORATION	Recherche Minière	A2010/4906/MMG/SGG	05/11/2010	04/11/2012	78	Kérouané
Diamant	296	SOCIETE I&J DIAMONDS SARL	Recherche Minière	A2013/ 2649, 2650/MMG/SGG	15/08/2013	14/08/2015	20	Kissidougou et Kérouané
Diamant	301	Sté AFRIKANESS	Recherche Minière	A2013/691/MMG/SGG	26/03/2013	25/03/2015	15	Kérouané

Substance	N° d'affiliation	Nom	Type de permis	Numéro de l'arrêté	Date de signature	Date de fin	Superficie du permis	Préfecture
Diamant	304	Sté.ORDIM MINING SARL	Recherche Minière	A2010/2475/MMG/SGG	25/06/2010	24/06/2012	80	Kérouané
Diamant	310	Sté DIAMKLING-TRADE& MINING SARL	Exploitation minière par dragage	A2010/2396/MMG/SGG	23/06/2010	22/06/2015	10Km	Kérouané
Diamant	326	Sté. ALAMAKO CORPORATION INTERNATIONAL-SARL	Recherche Minière	A2010/5069/MMG/SGG	05/11/2010	04/11/2012	25	Macenta
Diamant	353	Sté DELTA LOG	Recherche Minière	A2010/7290/MMG/SGG	15/12/2010	14/12/2012	37	Kérouané
Diamant	355	Sté KENAM SARL	Recherche Minière	A2010/5076/MMG/SGG	15/12/2010	15/03/2012	14	Kérouané
Diamant	381	Sté GUITER SA	Recherche Minière et Exploitation Minière	A2013/068/MMG/SGG A2011/1032/MMG/SGG	01/02/2013 11/03/2011	01/02/2015 10/03/2021	177.52	Kérouané
Diamant	384	Sté SAL SARLU	Exploitation Minière Semi-Industrielle	A2010/3047/MMG/SGG	05/11/2010	04/11/2015	1	Kérouané
Uranium	31	ABDOULAYE FOFANA	Recherche Minière	A2009/2904/PR/MMEH/SGG	30/10/2009	29/10/2011	206	Forecariah
Uranium	99	Sté GUINEENNE DE FER ET DE BAUXITE (SGF et B)-SARL	Recherche Minière	A2009/0659/PR/MMEH/SGG	16/03/2009	15/03/2012	1231	Beyla
Uranium	143	Sté FORTE ENERGY	Recherche Minière	A2010/4253; 4254/MMG/SGG	29/09/2010	28/09/2012	843	Kankan, Kissidougou et Kérouané
Uranium	186	Sté CLAUDE CONSULTING AND EXPLORATION GUINEA	Recherche Minière	A2009/1582/PR/MMEH/SGG	08/07/2009	07/07/2012	381	Beyla
Uranium	239	Sté BAUXAL CORPORATION	Recherche Minière	A 2009/2901/PR/MMEH/SGG	08/10/2009	07/10/2012	230	N'Zérékoré
Calcaire	18	SOCIETE WEST AFRICAN CEMENT SA	Exploitation Minière	A2013/686/MMG/SGG	26/03/2013	25/03/2023	121	Kindia
Calcaire	64	Sté SELEN BUSINESS-SARL	Exploitation Minière Semi Industrielle	A2009/0640/PR/MMEH/SGG	12/03/2009	11/03/2011	16	Tougué
Calcaire	267	SOCIETE GUIREMHTECH-SA	Recherche Minière	A2012/210/MMG/SGG	25/01/2012	24/01/2014	68	Kindia
Métaux de base	14	Sté SOKHILI MINING RESSOURCES SARL	Recherche Minière	A2010/5744/MMG/SGG	18/11/2010	17/11/2013	176	Dalaba et Tougué
Métaux de base	31	ABDOULAYE FOFANA	Recherche Minière	A2009/2905; 2907/PR/MMEH/SGG	30/10/2009	29/10/2011	200	Forecariah
Métaux de base	38	Sté CARDOZ FINANCIAL	Recherche Minière	A2013/548/MMG/SGG	18/03/2013	17/03/2016	500	Kindia, Dalaba et Pita
Métaux de base	39	Sté SADEKA-SARL	Recherche Minière	A2013/067/MMG/SGG	01/02/2013	28/02/2015	1017	Kissidougou et Kouroussa
Métaux de base	53	Sté BARBARA EXPLORA Corporation	Recherche Minière	A2005114/MMG/SGG	26/01/2005	25/01/2007	123	Coyah et Kindia
Métaux de base	64	Sté SELEN BUSINESS-SARL	Recherche Minière Semi-Industrielle	A2009/ /0642 ; 0643 /PR/MMEH/SGG A2009/2748/PR/MMEH/SGG	12/03/2009 10/10/2009	11/03/2011 09/10/2011	51	Gaoual, Koundara

Substance	N° d'affiliation	Nom	Type de permis	Numéro de l'arrêté	Date de signature	Date de fin	Superficie du permis	Préfecture
Métaux de base	65	Sté LINDIAN RESOURCES GUINEA PTY LTD	Recherche Minière	A2009/0678/PR/MMEH/SGG	18/03/2009	17/03/2012	194	Dinguiraye
Métaux de base	113	Sté ALFIDHAK INVESTMENTS Limited	Recherche Minière	A2010/1893/MMG/SGG	12/05/2010	11/05/2013	2116	Mamou, Dabola et Faranah
Métaux de base	142	Sté BELLZONE HOLDING PTY.LTD.	Recherche Minière	A2009/0930/PR/MMEH/SGG	13/05/2009	12/05/2011	573	Faranah
Métaux de base	191	Sté GUINEE TITANIUM	Exploitation Minière par Dragage	A2007/815/MMG/SGG	02/03/2007	01/03/2012	40Km	Dubreka, Kindia et Téliélé
Métaux de base	219	Sté KOUMBAN MINERAL SARL	Recherche Minière	A2009/1687/PR/MMEH/SGG	NC	NC	500	Beyla
Métaux de base	232	SOCIETE LONGSHENG GUINEE SARL.	Recherche Minière	A2010/4770/MMG/SGG	29/10/2010	28/10/2012	60	Boffa
Métaux de base	267	SOCIETE GUIREMHTECH-SA	Recherche Minière	A2012/212/MMG/SGG	25/01/2012	24/01/2014	335	Kindia
Métaux de base	278	Sté PAN AFRICAN MINERALS (GUINEA)-SARL	Recherche Minière	A2011/1259/MMG/SGG	06/04/2011	05/04/2014	95	Mali et Koundara
Métaux de base	291	SOCIETE TASSANA INTERNATIONAL	Recherche Minière	A2010/4430/MMG/SGG	06/10/2010	05/10/2012	254	Beyla
Métaux de base	332	Sté OPTIQUEST INVESTMENT GUINEA SARL	Recherche Minière	A2010/7057/MMG/SGG	15/12/2010	14/12/2013	250	Faranah
Métaux de base	335	Sté DAKASY EXPLORATION SARL	Recherche Minière	A2010/5057/MMG/SGG	05/11/2010	04/11/2013	659	Téliélé
Métaux de base	379	Sté SAMA RESOURCES	Recherche Minière	A2010/5072/MMG/SGG	05/11/2010	04/11/2013	1212	Lola et N'Zérékoré
Métaux de base	398	Sté KAKOULIMA BASE METALS SARL	Recherche Minière	A2010/6977/MMG/SGG	08/10/2010	07/10/2012	298	Dubreka et Coyah

NC : non communiqué - NA : non applicable - (1) source : Centre de Promotion et de Développement Minier (CPDM)

Annexe 5 : Fiche signalétique des sociétés incluses dans le référentiel ITIE 2011

N°	Société	Date de Création	Type d'activité	Nationalité du Promoteur	% de Participation de l'Etat
1	COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINEE CBG	1 963	Exploration et Extraction Minière	Guinéenne	49%
2	ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE SAG SA.	1 987	Production et vente d'Or	Guinéenne	15%
3	Sté. MINIERE DE DINGUIRAYE (SMD)	NC	Extraction minière	Guinéenne	0
4	SIMFER S.A / RIO TINTO	NC	MINERAL DE FER	Guinéenne	NC
5	Sté. SEMAFO-GUINEE SA	17/07/1997	Extraction minière (Or)	Guinéenne	15%
6	ALLIANCE MINING COMMODITIES AMC	27/01/2009	Exploration & Exploitation Minière	Guinéenne	10% (SOGUIPAMI)
7	RUSAL FRIGUIA	1 958	Production et vente d'Alumine	Guinéenne	0
8	Compagnie du Développement des Mines Internationales Henan-Chine Guinée S.A. (C.D.M-Chine S.A.)	12/05/2008	Exploration minière	Chinoise	NC
9	Sté GUI TER MINING SA	NC	Mines et Carrieres	GUINEENNE	NC
10	COMPAGNIE DES BAUXITES DE KINDIA (CBK)	03/11/2000	Extraction, Transport et Export bauxite	Guinéenne	NC
11	Sté DES MINES DE FER DE GUINEE (SMFG)	30/10/2003	Exploration et exploitation minière	Guinéenne	MIFERGUI NIMBA 5%
12	SOCIETE BSGR GUINEE LIMITED / VALEE	16/04/2010	Recherche, développement et exploitation minière	Guinéenne	NC
13	Sté WEGA MINING GUINEE SA.	21/06/2006	Exploration minière	Guinéenne	NC
14	Sté BELLZONE HOLDING PTY.LTD.	2006	Recherche minière	Guinéenne	N/A
15	Sté. ALUFER - PITA -LABE	2 010	Exploration minière	Guinéenne	0
16	Sté. CASSIDY GOLD GUINEE-SARL	NC	NC	NC	NC
17	Sté DELTA LOG	20/08/2008	Prestation	Guinéenne	NC
18	Sté GDC MINING AND OIL & GAS SA	NC	NC	NC	NC
19	FELLA SANDANFARA	NC	Diamant	NC	NC
20	IDC	NC	Diamant	NC	NC
21	RUFEX Sarl	NC	Diamant	NC	NC

N°	Société	Date de Création	Type d'activité	Nationalité du Promoteur	% de Participation de l'Etat
22	SOFICOM	NC	OR	NC	NC
23	ETS DANTA	NC	OR	NC	NC
24	L.B	NC	OR	NC	NC
25	BOROKO MINING	NC	OR	NC	NC
26	M BUSINESS	NC	OR	NC	NC

NC : non communiqué

Annexe 6 : Tableaux de conciliation par société

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)
Numéro d'identification Fiscal (NIF)
Numéro employeur (CNSS)

COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINEE CBG		
000415L-1J		
12.03.0713		

Production

Type de produit	Qté produite	Unité	
Bauxite	14 337 934	Tonne	

Exportation

Type de produit	Qté exportée	Unité	Valeur des exportations
Bauxite	12 939 728	Tonne	\$ 417 147 730,02

Formulaire préparé par
Adresse email

TRAORE Pierre Dominique	Fonction	Chef Service Planification Fiscale
pierredominique.traore@cbg-	Tél.	(224) 622 95 55 12

Taxes	Nomenclature des flux	Agences de l'Etat			Agences de l'Etat			Diff. Final
		Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final	
	Paiements directs							
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers							
2	Droits fixes							
3	Taxe sur les substances de carrières							
4	Pénalités aux infractions minières							
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or							
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (Diamant)							
7	Redevances sur acheteurs, Collecteurs et comptoirs du Diamant et autres gemmes							
8	Redevances sur acheteurs, Collecteurs et comptoirs d'or							
9	Impôt sur les bénéfices/ Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC)							
10	Impôt sur le bénéfice additionnel							
11	Acomptes sur IIS							
12	Retenues sur salaires (RTS, VF & TA)							
13	Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)							
14	Retenue à la source							
15	Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)							
16	Redressements fiscaux payés à la DNI							
17	Contribution Foncière Unique (CFU)							
18	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (Or)							
19	Droits de Douane (DFHDFE)							
20	Taxes d'enregistrement sur les importations							
21	Redressements douaniers (Pénalités)							
22	Taxe sur les substances minières							
23	Dividendes							
24	Impôt sur la plus-value de cession							
25	Revenus provenant de la cession des participations de l'Etat dans les sociétés minières							
26	Autre paiements exceptionnels sur titres miniers							
27	Cotisations CNSS							
28	Avances et Prêts							
29	Loyers des Infrastructures							
	Total des paiements directs conciliés							
30	Autres paiements significatifs versés à l'Etat (>700 millions de GNF équivalent à 100 KUSD)							
	Paiements Sociaux							
31	Redevances superficielles (Carrières + Mines)							
32	Taxes sur le Chiffre d'Affaires - TCA							
33	Contribution au développement local (prévues par les conventions)							
	Total des paiements sociaux							
	Contributions volontaires							
34	Transferts et Projets sociaux (contributions volontaires)							
	Total des contributions volontaires							

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)
Numéro d'identification Fiscal (NIF)
Numéro employeur (CNSS)

ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE SAG SA.			
000002G/			
61-31-00829			

Production

Type de produit	Qté produite	Unité	
OR	292 693,62	once	
Argent	13 392,42	once	

Exportation

Type de produit	Qté exportée	Unité	Valeur des exportations
OR	297 516,88	once	\$ 467 032 005,10
Argent	13 392,42		\$ 406 381,41

Formulaire préparé par
Adresse email

DIANE HASSANE	Fonction	COMPTABLE SENIOR
hdiane@anglogoldashanti.com	Tél.	00224 622 39 11 86

Taxes	Nomenclature des flux
Paiements directs	
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers
2	Droits fixes
3	Taxe sur les substances de carrières
4	Pénalités aux infractions minières
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (Diamant)
7	Redevances sur acheteurs, Collecteurs et comptoirs du Diamant et autres gemmes
8	Redevances sur acheteurs, Collecteurs et comptoirs d'or
9	Impôt sur les bénéfices/ Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC)
10	Impôt sur le bénéfice additionnel
11	Acomptes sur l'IS
12	Retenues sur salaires (RTS, VF & TA)
13	Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)
14	Retenue à la source
15	Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)
16	Redressements fiscaux payés à la DNI
17	Contribution Foncière Unique (CFU)
18	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (Or)
19	Droits de Douane (DF+DFE)
20	Taxes d'enregistrement sur les importations
21	Redressements douaniers (Pénalités)
22	Taxe sur les substances minières
23	Dividendes
24	Impôt sur la plus-value de cession
25	Revenus provenant de la cession des participations de l'Etat dans les sociétés minières
26	Autre paiements exceptionnels sur titres miniers
27	Cotisations CNSS
28	Avances et Prêts
29	Loyers des Infrastructures
Total des paiements directs conciliés	
30	Autres paiements significatifs versés à l'Etat (>700 millions de GNF équivalent à 100 KUSD)
Paiements Sociaux	
31	Redevances superficielles (Carrières + Mines)
32	Taxes sur le Chiffre d'Affaires - TCA
33	Contribution au développement local (prévues par les conventions)
Total des paiements sociaux	
Contributions volontaires	
34	Transferts et Projets sociaux (contributions volontaires)
Total des contributions volontaires	

Agences de l'Etat	Companies du seteur privé		
	Initial	Ajustements	Final
CPDM			-
CPDM			-
DNM			-
DNM			-
BCRG	178 001 716		178 001 716
BNE			-
BNE			-
DNI	125 554 529 457		125 554 529 457
DNI			-
DNI	211 100 786 028		211 100 786 028
DNI	26 329 458 460	9 783 173 322	36 112 631 782
DNI			-
DNI	15 284 642 379	(9 297 617 042)	5 987 025 337
DNI			-
DNI	15 679 805 082	(485 556 280)	15 194 248 802
DNI			-
BCRG		153 283 368 636	153 283 368 636
DGD	19 969 461 107		19 969 461 107
DGD			-
DGD		100 324 162	100 324 162
DNT	181 267 535 836	(181 267 535 836)	-
DNT	91 724 988 480	4 554 949 275	96 279 937 755
DNT			-
DNT			-
CNSS	5 860 165 443		5 860 165 443
Toutes			-
Toutes			-
	692 949 373 988	(23 328 893 763)	669 620 480 225
Toutes			-
Préfectures/Communes/CRD	43 382 278		43 382 278
Préfectures/Communes/CRD	0		0
Préfectures/Communes/CRD	2 862 361 656		2 862 361 656
	2 905 743 934	-	2 905 743 934
	790 018 283		790 018 283
	790 018 283	-	790 018 283

Agences de l'Etat			Diff. Final
Initial	Ajustements	Final	
		-	-
		-	-
		-	-
		-	-
	178 001 716	178 001 716	-
		-	-
		-	-
336 654 975 415	(211 100 445 958)	125 554 529 457	-
		-	-
	211 100 445 958	211 100 445 958	340 070
36 112 633 934		36 112 633 934	(2 152)
		-	-
5 987 025 337		5 987 025 337	-
		-	-
15 194 248 802		15 194 248 802	-
		-	-
	153 203 368 636	153 203 368 636	80 000 000
169 592 996 748	(149 623 535 641)	19 969 461 107	-
		-	-
500 324 162	(400 000 000)	100 324 162	-
		-	-
96 279 585 585		96 279 585 585	352 170
		-	-
		-	-
		-	-
5 860 165 443		5 860 165 443	-
		-	-
		-	-
666 181 955 426	3 357 834 711	669 539 790 137	80 690 088
		0	0

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)	Compagnie du Développement des Mines Internationales Henan-Chine Guinée S.A. (C.D.M.Chine S.A.)		
Numéro d'identification Fiscal (NIF)	008713H		
Numéro employeur (CNSS)	1204008150		
Production	Type de produit	Qté produite	Unité
Exportation	Type de produit	Qté exportée	Unité
Formulaire préparé par	ZHU Xuan	Fonction	Secrétaire
Adresse email	zhuxuan@c-chico.com	Tél.	655488817

Taxes	Nomenclature des flux	Agences de l'Etat	Companies du seteur privé			Agences de l'Etat			Diff. Final
			Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final	
	Paiements directs								
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	CPDM			-			-	-
2	Droits fixes	CPDM	4 463 030 000	10 413 718 000	14 876 748 000	14 876 768 000		14 876 768 000	(20 000)
3	Taxe sur les substances de carrières	DNM							
4	Pénalités aux infractions minières	DNM							
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	BCRG							
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (Diamant)	BNE							
7	Redevances sur acheteurs, Collecteurs et comptoirs du Diamant et autres gemmes	BNE							
8	Redevances sur acheteurs, Collecteurs et comptoirs d'or	BNE							
9	Impôt sur les bénéfices/ Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC)	DNI							
10	Impôt sur le bénéfice additionnel	DNI							
11	Acomptes sur l'IS	DNI							
12	Retenues sur salaires (RTS, VF & TA)	DNI	3 349 820	(354 410)	2 995 410	2 995 190		2 995 190	220
13	Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)	DNI							
14	Retenue à la source	DNI							
15	Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	DNI							
16	Redressements fiscaux payés à la DNI	DNI							
17	Contribution Foncière Unique (CFU)	DNI							
18	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (Or)	BCRG							
19	Droits de Douane (DFHDFB)	DGD							
20	Taxes d'enregistrement sur les importations	DGD							
21	Redressements douaniers (Pénalités)	DGD							
22	Taxe sur les substances minières	DNT							
23	Dividendes	DNT							
24	Impôt sur la plus-value de cession	DNT							
25	Revenus provenant de la cession des participations de l'Etat dans les sociétés minières	DNT							
26	Autre paiements exceptionnels sur titres miniers	DNT	10 413 718 000	(10 413 718 000)	-			-	-
27	Cotisations CNSS	CNSS							
28	Avances et Prêts	Toutes							
29	Loyers des Infrastructures	Toutes							
	Total des paiements directs conciliés		14 880 097 820	(354 410)	14 879 743 410	14 879 763 190	-	14 879 763 190	(19 780)
30	Autres paiements significatifs versés à l'Etat (>700 millions de GNF équivalent à 100 KUSD)	Toutes							
	Paiements Sociaux								
31	Redevances superficielles (Carrières + Mines)	Préfectures/Communes/CRD	730 839 331		730 839 331				
32	Taxes sur le Chiffre d'Affaires - TCA	Préfectures/Communes/CRD			-				
33	Contribution au développement local (prévues par les conventions)	Préfectures/Communes/CRD			-				
	Total des paiements sociaux		730 839 331	-	730 839 331				
	Contributions volontaires								
34	Transferts et Projets sociaux (contributions volontaires)								
	Total des contributions volontaires		-	-	-				

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)
Numéro d'identification Fiscal (NIF)
Numéro employeur (CNSS)

SOCIETE BSGR GUINEE LIMITED / VALEE	
003365Y	
12-04-05172	

Production

Type de produit	Qté produite	Unité	

Exportation

Type de produit	Qté exportée	Unité	Valeur des exportations

Formulaire préparé par
Adresse email

Sadio Camara	Fonction	Comptable & Financier
sadio.camara@vale.com	Tél.	628685128

Taxes	Nomenclature des flux	Agences de l'Etat	Companies du seteur privé			Agences de l'Etat			Diff. Final
			Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final	
Paiements directs									
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers		19 684 478		19 684 478	18 264 524		18 264 524	1 419 954
2	Droits fixes			787 379 124	787 379 124	794 219 048		794 219 048	(6 839 924)
3	Taxe sur les substances de carrières								
4	Pénalités aux infractions minières								
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or								
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (Diamant)								
7	Redevances sur acheteurs, Collecteurs et comptoirs du Diamant et autres gemmes								
8	Redevances sur acheteurs, Collecteurs et comptoirs d'or								
9	Impôt sur les bénéfices/ Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC)								
10	Impôt sur le bénéfice additionnel								
11	Acomptes sur l'IS								
12	Retenues sur salaires (RTS, VF & TA)		5 870 738 647		5 870 738 647	5 870 738 643		5 870 738 643	4
13	Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)								
14	Retenue à la source		22 531 674 573		22 531 674 573	22 531 674 576		22 531 674 576	(3)
15	Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)								
16	Redressements fiscaux payés à la DNI								
17	Contribution Foncière Unique (CFU)								
18	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (Or)								
19	Droits de Douane (DF+DFE)		121 640 947,00		121 640 947	740 798 485		740 798 485	(619 157 538)
20	Taxes d'enregistrement sur les importations								
21	Redressements douaniers (Pénalités)								
22	Taxe sur les substances minières								
23	Dividendes								
24	Impôt sur la plus-value de cession								
25	Revenus provenant de la cession des participations de l'Etat dans les sociétés minières								
26	Autre paiements exceptionnels sur titres miniers		551 165 387	(551 165 387)					
27	Cotisations CNSS		605 698 590	(530 626 590)	75 072 000	75 072 000		75 072 000	
28	Avances et Prêts								
29	Loyers des Infrastructures								
Total des paiements directs conciliés			29 700 602 622	(294 412 853)	29 406 189 769	30 030 767 276	-	30 030 767 276	(624 577 507)
30	Autres paiements significatifs versés à l'Etat (>700 millions de GNF équivalent à 100 KUSD)		6 326 555 601	(236 213 737)	6 090 341 864				6 090 341 864
Paiements Sociaux									
31	Redevances superficielles (Carrières + Mines)		2 572 204 953		2 572 204 953				
32	Taxes sur le Chiffre d'Affaires - TCA								
33	Contribution au développement local (prévues par les conventions)		1 526 000 000		1 526 000 000				
Total des paiements sociaux			4 098 204 953	-	4 098 204 953				
Contributions volontaires									
34	Transferts et Projets sociaux (contributions volontaires)		6 293 452 858		6 293 452 858				
Total des contributions volontaires			6 293 452 858	-	6 293 452 858				

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)
Numéro d'identification Fiscal (NIF)
Numéro employeur (CNSS)
Production
Exportation
Formulaire préparé par
Adresse email

Sté. ALUFER - PITA -LABE			
007224E			
1204 04 833			
Type de produit	Qté produite	Unité	
Type de produit	Qté exportée	Unité	Valeur des exportations
Jean Philippe Sagno	Fonction	Finance Manager	
jp.sagno@alufermining.com	Tél.	224 628 68 38 18	

Taxes	Nomenclature des flux
Paiements directs	
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers
2	Droits fixes
3	Taxe sur les substances de carrières
4	Pénalités aux infractions minières
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (Diamant)
7	Redevances sur acheteurs, Collecteurs et comptoirs du Diamant et autres gemmes
8	Redevances sur acheteurs, Collecteurs et comptoirs d'or
9	Impôt sur les bénéfices/ Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC)
10	Impôt sur le bénéfice additionnel
11	Acomptes sur l'IS
12	Retenues sur salaires (RTS, VF & TA)
13	Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)
14	Retenue à la source
15	Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)
16	Redressements fiscaux payés à la DNI
17	Contribution Foncière Unique (CFU)
18	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (Or)
19	Droits de Douane (DF+DFE)
20	Taxes d'enregistrement sur les importations
21	Redressements douaniers (Pénalités)
22	Taxe sur les substances minières
23	Dividendes
24	Impôt sur la plus-value de cession
25	Revenus provenant de la cession des participations de l'Etat dans les sociétés minières
26	Autre paiements exceptionnels sur titres miniers
27	Cotisations CNSS
28	Avances et Prêts
29	Loyers des Infrastructures
Total des paiements directs conciliés	
30	Autres paiements significatifs versés à l'Etat (>700 millions de GNF équivalent à 100 KUSD)
Paiements Sociaux	
31	Redevances superficielles (Carrières + Mines)
32	Taxes sur le Chiffre d'Affaires - TCA
33	Contribution au développement local (prévues par les conventions)
Total des paiements sociaux	
Contributions volontaires	
34	Transferts et Projets sociaux (contributions volontaires)
Total des contributions volontaires	

Agences de l'Etat	Companies du seteur privé		
	Initial	Ajustements	Final
CPDM	129 457 987	(82 314 323)	47 143 664
CPDM	198 584 842	71 905 811	270 490 653
DNM	-	-	-
DNM	-	-	-
BCRG	-	-	-
BNE	-	-	-
BNE	-	-	-
BNE	-	-	-
DNI	-	-	-
DNI	-	-	-
DNI	707 081 222	-65 974 556	641 106 666
DNI	-	-	-
DNI	-	65 974 556	65 974 556
DNI	-	-	-
DNI	-	-	-
BCRG	-	-	-
DGD	2 250 000	-	2 250 000
DGD	-	-	-
DGD	-	-	-
DNT	-	-	-
DNT	-	-	-
DNT	-	-	-
DNT	-	-	-
CNSS	107 495 003	-	107 495 003
Toutes	-	-	-
Toutes	1 144 869 054	(10 408 512)	1 134 460 542
Toutes	-	-	-
Préfectures/Communes/CRD	303 133 158	-	303 133 158
Préfectures/Communes/CRD	-	-	-
Préfectures/Communes/CRD	-	-	-
Toutes	303 133 158	-	303 133 158
Toutes	-	-	-
Toutes	-	-	-

Agences de l'Etat			Diff. Final
Initial	Ajustements	Final	
7 012 500	40 131 074	47 143 574	90
79 417 586	19 634 318	99 051 904	171 438 749
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
641 006 666	-	641 006 666	100 000
-	-	-	-
65 974 556	-	65 974 556	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
2 500 000	-	2 500 000	(250 000)
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
107 495 003	-	107 495 003	-
-	-	-	-
-	-	-	-
903 406 311	59 765 392	963 171 703	171 288 839
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)	Sté. CASSIDY GOLD GUINEE-SARL			
Numéro d'Identification Fiscale (NIF)	000415L- 1J			
Numéro employeur (CNSS)	12-21-04774			
Production	Type de produit	Qté produite	Unité	
Exportation	Type de produit	Qté exportée	Unité	Valeur des exportations
Formulaire préparé par	Aguibou BAH	Fonction	Directeur des opérations	
Adresse email	bahanloquinea@gmail.com	Tél.	(+224) 622958734	

Taxes	Nomenclature des flux	Agences de l'Etat	Companies du seteur privé			Agences de l'Etat			Diff. Final
			Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final	
Paielements directs									
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	CPDM	5 616 685		5 616 685	5 616 685		5 616 685	-
2	Droits fixes	CPDM	1 057 280 352		1 057 280 352	1 057 280 352		1 057 280 352	-
3	Taxe sur les substances de carrières	DNM			-			-	-
4	Pénalités aux infractions minières	DNM			-			-	-
5	Relevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	BCRG			-			-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (Diamant)	BNE			-			-	-
7	Relevances sur acheteurs, Collecteurs et comptoirs du Diamant et autres gemmes	BNE			-			-	-
8	Relevances sur acheteurs, Collecteurs et comptoirs d'or	BNE			-			-	-
9	Impôt sur les bénéfices/ Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (BK)	DNI			-			-	-
10	Impôt sur le bénéfice additionnel	DNI			-			-	-
11	Acomptes sur IIS	DNI			-			-	-
12	Retenues sur salaires (RTS, VF & TA)	DNI			-			-	-
13	Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)	DNI			-			-	-
14	Retenue à la source	DNI			-			-	-
15	Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	DNI			-			-	-
16	Redressements fiscaux payés à la DNI	DNI			-			-	-
17	Contribution Foncière Unique (CFU)	DNI			-			-	-
18	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (Or)	BCRG			-			-	-
19	Droits de Douane (DFHDFE)	DGD			-			-	-
20	Taxes d'enregistrement sur les importations	DGD			-			-	-
21	Redressements douaniers (Pénalités)	DGD			-			-	-
22	Taxe sur les substances minières	DNT			-			-	-
23	Dividendes	DNT			-			-	-
24	Impôt sur la plus-value de cession	DNT			-			-	-
25	Revenus provenant de la cession des participations de l'Etat dans les sociétés minières	DNT			-			-	-
26	Autre paiements exceptionnels sur titres miniers	DNT			-			-	-
27	Cotisations CNSS	CNSS			-			-	-
28	Avances et Prêts	Toutes			-			-	-
29	Loyers des Infrastructures	Toutes			-			-	-
Total des paiements directs conciliés			1 062 897 038	-	1 062 897 038	1 062 897 038	-	1 062 897 038	-
30	Autres paiements significatifs versés à l'Etat (>700 millions de GNF équivalent à 100 KUSD)	Toutes			-			-	-
Paielements Sociaux									
31	Relevances superficielles (Carrières + Mines)	Préfectures/Communes/CRD			-			-	-
32	Taxes sur le Chiffre d'Affaires - TCA	Préfectures/Communes/CRD			-			-	-
33	Contribution au développement local (prévues par les conventions)	Préfectures/Communes/CRD			-			-	-
Total des paiements sociaux			-	-	-	-	-	-	-
Contributions volontaires									
34	Transferts et Projets sociaux (contributions volontaires)				-			-	-
Total des contributions volontaires			-	-	-	-	-	-	-

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)
Numéro d'identification Fiscal (NIF)
Numéro employeur (CNSS)

SOFICOM
005502F

Production

Type de produit	Qté produite	Unité	

Exportation

Type de produit	Qté exportée	Unité	Valeur des exportations

Formulaire préparé par
Adresse email

Fonction
Tél.

Taxes	Nomenclature des flux	Agences de l'Etat	Companies du seteur privé			Agences de l'Etat			Diff. Final
			Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final	
Paielements directs									
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	CPDM			-			-	-
2	Droits fixes	CPDM			-			-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	DNM			-			-	-
4	Pénalités aux infractions minières	DNM			-			-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	BCRG	36 329 500		36 329 500	36 329 500		36 329 500	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (Diamant)	BNE			-			-	-
7	Redevances sur acheteurs, Collecteurs et comptoirs du Diamant et autres gemmes	BNE			-			-	-
8	Redevances sur acheteurs, Collecteurs et comptoirs d'or	BNE			-			-	-
9	Impôt sur les bénéfices/ Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC)	DNI			-			-	-
10	Impôt sur le bénéfice additionnel	DNI			-			-	-
11	Acomptes sur IIS	DNI	75 000 000		75 000 000	80 250 000	-5 250 000	75 000 000	-
12	Retenus sur salaires (RTS, VF & TA)	DNI	27 251 050		27 251 050	46 260 050	-19 009 000	27 251 050	-
13	Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)	DNI			-			-	-
14	Retenue à la source	DNI			-			-	-
15	Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	DNI			-			-	-
16	Redressements fiscaux payés à la DNI	DNI	24 259 000		24 259 000		24 259 000	24 259 000	-
17	Contribution Foncière Unique (CFU)	DNI			-			-	-
18	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (Or)	BCRG	1 382 077 953		1 382 077 953	1 382 077 953		1 382 077 953	-
19	Droits de Douane (DFH/DFE)	DGD			-			-	-
20	Taxes d'enregistrement sur les importations	DGD			-			-	-
21	Redressements douaniers (Pénalités)	DGD			-			-	-
22	Taxe sur les substances minières	DNT			-			-	-
23	Dividendes	DNT			-			-	-
24	Impôt sur la plus-value de cession	DNT			-			-	-
25	Revenus provenant de la cession des participations de l'Etat dans les sociétés minières	DNT			-			-	-
26	Autre paiements exceptionnels sur titres miniers	DNT			-			-	-
27	Cotisations CNSS	CNSS			-			-	-
28	Avances et Prêts	Toutes			-			-	-
29	Loyers des Infrastructures	Toutes			-			-	-
Total des paiements directs conciliés			1 544 917 503	-	1 544 917 503	1 544 917 503	-	1 544 917 503	-
30	Autres paiements significatifs versés à l'Etat (>700 millions de GNF équivalent à 100 KUSD)	Toutes			-			-	-
Paielements Sociaux									
31	Redevances superficielles (Carrières + Mines)	Préfectures/Communes/CRD			-			-	-
32	Taxes sur le Chiffre d'Affaires - TCA	Préfectures/Communes/CRD			-			-	-
33	Contribution au développement local (prévues par les conventions)	Préfectures/Communes/CRD			-			-	-
Total des paiements sociaux			-	-	-	-	-	-	-
Contributions volontaires									
34	Transferts et Projets sociaux (contributions volontaires)				-			-	-
Total des contributions volontaires			-	-	-	-	-	-	-

Annexe 7 : Liste des sociétés minières non retenues dans le périmètre de conciliation

Entité
1 ABDOULAYE FOFANA
2 AU GROUPE GUI. CO.PRES. SA
3 Caracal Gold Guinée
4 ENTREPRISE BOURE SANOU
5 Entreprise Mohamed Daher et frères
6 ETABL CHERIF DIALLO ET FILS
7 EURASIAN RESSOURCES SARL
8 EURONIMBA
9 Foresco Plus
10 GUINEENNE D'EXPLOITATION DES MINES ET FORESTIERS
11 L'ONG ACADAO GUINEE
12 ORANTO PETROLEUM
13 ROUSSKI ALUMINI MANAGEMENT
14 SOCIETE AEG GUINEE
15 SOCIETE AFRITECH INVESTMENTS SARL
16 SOCIETE ALPHA PROJET SARL
17 SOCIETE DES BAUXITES DE GUINEE S.A
18 SOCIETE D'INVEST. DU COMMERCE INTERNATIONAL EN GUINE
19 SOCIETE DRAME PROJECT OR GUINEA - SARL
20 SOCIETE EDNAH SERVICES Limited
21 SOCIETE ELEMENTS INC
22 SOCIETE ELODIE'S
23 SOCIETE FRAVIGNA VENTURES Limited.
24 SOCIETE GLOBAL ALUMINA
25 SOCIETE GRACELAND MINING GUINEA SARL
26 SOCIETE GUIORD SA
27 SOCIETE GUIREMHTECH-SA
28 SOCIETE JAHVAUN INVEST Limited.
29 SOCIETE KATISHA GROUP Limited.
30 SOCIETE LONGSHENG GUINEE SARL.
31 SOCIETE MATINDA AND CO. LIMITED SARL
32 SOCIETE MELKI
33 SOCIETE NK -MINING
34 SOCIETE PHYNODDERRIE LIMITED
35 SOCIETE SADEKA - SARL
36 SOCIETE SCAMUR

Entité
37 SOCIETE SKY ALLIANCE RESSOURCES GUINEE SA
38 SOCIETE SOCOMET IG SARL
39 SOCIETE SVOTRAL SARL
40 SOCIETE T.M. MINING & RESOURCE INTNL
41 SOCIETE TASSANA INTERNATIONAL
42 SOCIETE TASSILIMAN SARL
43 SOCIETE WEILY MINING SA
44 SOUTH RIVER RESSOURCES
45 STATE MINERALS CORPORATION
46 Sté DIAMAS SARL
47 Sté HKD INTERNATIONAL TRADE & MINING
48 Sté LINDIAN RESOURCES GUINEA PTY LTD
49 Sté AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT MINIER (ADEM)
50 Sté ALFIDHAK INVESTMENTS Limited
51 Sté ALPS DEVELOPMENT GUINEA
52 Sté ALTI DEVELOPPENT GUINEE
53 Sté ANGOLASIAGUINEE SA.
54 Sté ARNIC HOLDINGS Limited
55 Sté ATLANTIC OIL CORPORATION
56 Sté BARAKO GOLD MINING SARL
57 Sté BARBARA EXPLORA Corporation
58 Sté BASSAD GUINEE
59 Sté BAUXAL CORPORATION
60 Sté BELLVUE INVESTMEN CORPORAT
61 Sté BOSSOBA MINING SARL
62 Sté CAMARA DIAMOND & GOLD TRADING NETWORK (CDGTN)
63 Sté CARDOZ FINANCIAL INTER. GROUP HOLDING
64 Sté CHINA POWER INVESTMENT. (CPI)
65 Sté CLAUDE CONSULTING AND EXPLORATION GUINEA
66 Sté CODIBARS
67 Sté CONABRAS MINING INCORPORATION SARL
68 Sté CROWN GLOBAL
69 Sté DAKASY EXPLORATION SARL
70 Sté DAMASH MINERALS
71 Sté DAUMINE-SARL
72 Sté DE COMMERCE ET D'EXPLOITATION DES MINES
73 Sté DES BAUXITES DE DABOLA-TOUGUE
74 Sté D'EXTRACTION MINIERE DE GUINEE (SEMIG)-SARL
75 Sté DIAINVEST S.A
76 Sté DIAMKLING-TRADE& MINING SARL

Entité
77 Sté DINAH MINING SA
78 Sté DJOLIBA MINING DEVELOPPEMENTSARL
79 Sté ESTRALITA WORLDWIDE LTD
80 Sté FORTE ENERGY
81 Sté FRIENDSHIP DIAMOND GUINEE
82 Sté GLOBAL METAL & GEM'S STONE
83 Sté GUINEA DEVELOPMENT MINERAL RESOURCES GDMR
84 Sté GUINEA IRON ORE (BVI) LIMITED
85 Sté GUINEA MINERALS AND MINING (GMM) SA
86 Sté Guinée Gold Consultant
87 Sté GUINEE TITANIUM
88 Sté GUINEENNE DE FER ET DE BAUXITE (SGF et B)-SARL
89 Sté INTERNATIONAL MINING INVESTMENTS ASSETS
90 Sté K 2 K SARL
91 Sté KAKOULIMA BASE METALS SARL
92 Sté KENAM SARL
93 Sté KOUMBAN MINERAL SARL
94 Sté KOUROUMA PRESTATION
95 Sté MAKONA (SM) SARL
96 Sté MAXIMA SARL
97 Sté MERCURI GUINEE
98 Sté METALOR GUINEE SARL.
99 Sté MINIERE WALIYA SALAM
100 Sté MULTITEX AFRICA SA.
101 Sté NATUREL RESOURCES DEVELOPMENT
102 Sté NEWMONT MINING CORPOR
103 Sté NON IRON METALS COMPANY GUINEE (NIMEC) -
104 Sté OPTIQUEST INVESTMENT GUINEA SARL
105 Sté OR BIJOUX DIAMANT OUEST AFRICA
106 Sté PAN AFRICAN MINERALS (GUINEA)-SARL
107 Sté PINNACLE GROUP ASSETS LIMITED.
108 Sté PYRITE INTERNATIONAL
109 Sté QUANTICA MINING CORPORATION SA
110 Sté RAVENHOUSE TRADING CORP OF GUINEA SARL
111 Sté REAL ROCK DIAMOND GOLD GUINEE SARL
112 Sté Rech exploit SREMG
113 Sté RESSOURCE MANDALA GUINEE SARL
114 Sté RESSOURCE ORION GUINEE
115 Sté SAL SARLU
116 Sté SAMA RESOURCES

Entité
117 Sté SAVAMCO SARL
118 Sté SELEN BUSINESS-SARL
119 Sté SHODMA- SARL
120 Sté SOCAMINE
121 Sté SOKHILI MINING RESSOURCES SARL
122 Sté SOREM - SARL.
123 Sté SOREXCOM-GUINEE SARL
124 Sté TÔNEKRA SA
125 Sté Triangle International
126 Sté WEST AFRICA EXPLORATION S.A
127 Sté WEST AFRICA IRON ORE GUINEE SARL
128 Sté WEST AFRICAN DIAMONS ET FRIENDSHIP DIAMOND GUI
129 Sté WEST DIAMONDS LIMITED GUINEE
130 Sté. AFRICA BANAWA MININIG
131 Sté. AIGLE D'OR SARL
132 Sté. ALAMAKO CORPORATION INTERNATIONAL-SARL/Sté RIO PONGO
133 Sté. AMIG NAVASOTA MINING INTERNATIONAL
134 Sté. BAUXITE ANGOLA-SA
135 Sté. CASPIAN OIL ET GAS
136 Sté. CENTRALE D'AFFAIRES ET PARTENARIAT
137 Sté. CISSOKO PRESTATION SARL
138 Sté. DE GENIE TECHNIQUES-GENITEC-
139 Sté. D'EXTRACTION DES MINES CISSE HAMBERGE
140 Sté. DJOLIBA-NOVA HOLDING
141 Sté. FIRST GOLD SA.
142 Sté. GASO MINNING SARL
143 Sté. GOLDEN RESEARCH AND MINING NETWORK
144 Sté. GROUP MINERAL SERVICES-SARL
145 Sté. GUINEE MINING S
146 Ste. I&J DIAMONDS SARL
147 Sté. INTERNATIONAL TRADE & MINE
148 Sté. JAPAN MINING COMPAGNY
149 Sté. KARIM GOLD BUSINESS
150 Sté. KOUROUSSA GOLD GUINEE-SARL
151 Sté. M G W A GUINEE SARL
152 Sté. MER-TERRE 2 HOLDINGS
153 Sté. MGWA HOLDING INTERNATIONAL
154 Sté. MINIERE DE SIGUIRI (SMS) SARL
155 Sté. MINIERE-DRAGAGE-SO-MI-DRA
156 Sté. MINING AND GEOLGY CONSULT (MGC) SARL

Entité
157 Sté. MINING RESSOURCES SARL
158 Sté. NONSIMBA GOLD FIELDS
159 Sté. PROMINING SARL.
160 Sté. SAMRAN METALS AND MINING GUINEE SA.
161 Sté. SEARCHGOLD GUIGNE SARL
162 Sté. T M GEMESTONES & METAL SARL
163 Sté. TINKISSO GOLD MINING
164 Sté. UPPERSIDE HOLDING LTD
165 Sté. WEST AFRICAN GEOLOGICAL SERVICE-WAGS-
166 Sté. WEST FOR INVESTMENT AND TRADING
167 Sté.GOLDS FIELDS GUINEE SARL
168 Sté.GUINEA PROJET-SARL
169 Sté.HAMILTON MINING MARKETING SARL
170 Sté.ORDIM MINING SARL
171 Sté.SOGUIMINE SA.
172 Sté.SOMIFAN (SARL)
173 Sté.STAR INTERNATIONAL LIMITED
174 Sté.ULTRA GOLD GUINEE SARL

Annexe 8 : Liste des comptoirs d'or et de diamant non retenus dans le périmètre de conciliation

Comptoirs de Diamant

N° Comptoirs de Diamant	N° Comptoirs de Diamant
1 Lion star	19 CARAT DIAMOND
2 Sigma Diamond	20 Longsheng
3 I et J Diamond	21 Sat Diamond
4 CCDO	22 Mil Compagny Limited
5 Guinée Gem's	23 Ets Traoré Diamond
6 Peak Guinée	24 Atrans Sari
7 bonfil group	25 Coral Diamond
8 Ressources Mandala	26 Guinée Export
9 AMG invest	27 West Africa
10 PANDORA	28 Market link
11 Paso Trading	29 Métal Précieux
12 ODIA MINING	30 I.B Crystal
13 Times Express	31 Export sari
14 Rossaf Sarl	32 MALOVICK -GUINEE
15 Cado	33 ALPS DEVELOPMENT GUINEA
16 Orixadex sa	34 Novel Sabex Guinée
17 Diamond Imperial	35 Inter.Sidik's Group
18 Notion Business	36 PAG Sarl

Comptoirs d'Or

N° Comptoirs d'Or	N° Comptoirs d'Or
1 CFC.OR	39 KJ MANUFACTURER
2 OR METAL	40 AMG INVEST
3 SECOM	41 HAMANA
4 ETS D.M.A PITA	42 SEKE BUSINESS
5 NOUGA	43 STIG
6 PLANAFRICAN	44 N'DANTA INTER
7 ETS DING	45 FELLA BUSINESS
8 ECORFIN	46 WEST AFRICA
9 ETS SOUL & FRERES	47 FIRST GOLD GROUP
10 ETS D.M MADIOU	48 SOSIM
11 FIRST GOLD	49 GUINEE GEMS
12 SAVANE & BROTHERS	50 CISSE & FILS
13 SADALAGI	51 GPS
14 SIREGBE Y. DIABY	52 CGO SARL

N° Comptoirs d'Or	N° Comptoirs d'Or
15 ETS GKJ MAI	53 NABE ET FRERES
16 ODIA MINING	54 NDANTA INTER
17 DIAGUISSA INT	55 IB METAL SERVICE
18 ETS 1 DIALLO	56 KOMAPURE
19 LE MONDE	57 EURO MARK
20 FRIENDS INTER	58 PAPA GUINEA
21 CABOS INTER	59 DIAKITE & FOFANA
22 SOFINT	60 CGO
23 GUINEE GOLD	61 BARRY THIerno 1
24 FAA BALTIK	62 FRIEND INTER
25 BABI GOLD	63 SGC
26 FELLA RAWABI	64 GOLDIA
27 B.M. RAMADANE	65 SONAF
28 MINERAL MARK - CK	66 EDEN GROUP
29 PEAK GUINEE	67 J M SIDIBE
30 OR DE BOURE	68 BALAJI
31 STONE BILLION	69 AFRIMETAL
32 ETS.A.D	70 APEX
33 TASK INTER GUINEE	71 ATRANS
34 JALLOH CHERIE & FILS	72 INTER GOLD & DIAMOND
35 ALPHA PROJET	73 EQUATEUR 11 MINES
36 INTEURO	74 SWISSER GUINEE
37 WEST AFRICA 1 E T C	75 SYLLA INTERCONT
38 ETS CHEICH O KANTE	76 ETS FD&F

Annexe 9 : Recettes déclarées à titre unilatéral par le BNE et la BCRG

a) Recettes déclarées par la BCRG

Nom du comptoir	Montant GNF
CFC OR	16 654 500
OR METAL	9 164 000
ETS D.M.A PITA	37 691 500
SECOM	19 786 500
NOUGA	20 124 000
ETS DING	6 756 500
PLAN AFRICAN	9 858 000
ETS SOUL & FRERES	10 429 000
ECORFIN	13 635 000
ETS D.M.MADIOU	3 401 500
SAVANE & BROTHERS	13 729 000
FIRST GOLD	10 169 500
SADALAGI	3 044 500
LE MONDE	10 564 000
SIREGBE Y. DIABY	10 125 500
ODIA MINING	6 556 000
FRIENDS INTER	6 907 500
ETS GKJ MAI	9 934 000
ETS D.M.A	9 982 000
DIAGUISSA INT	3 283 000
ETS DIALLO	6 612 000
SOFINT	6 966 000
HKD INTER	16 425 500
CABOS INTER	3 283 000
B.M RAMADANE	6 865 500
GUINEE GOLD	3 224 500
FAA BALTIK	3 247 000
FELLA RAWABI	3 037 500
BABI GOLD	3 353 500
PEAK GUINEE	3 406 000
STONE BILLION	3 450 000
OR DE BOURSE	3 406 000
MINERAL MARK CK	3 338 000
ETS A.D	6 798 000
TASK INTER GUINEE	7 086 000
ALPHA PROJET	3 390 500
JALLOH CHERIF & FILS	3 058 500
WEST AFRICA I E T C	3 441 500
INT EURO	3 315 000
ETS CHEICH O KANTE	3 408 500
KJ MANUFACTURER	3 473 000
Total	332 381 000

b) Recettes déclarées par le BNE

Chiffres en GNF

Comptoirs	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (Diamant)	Redevances sur acheteurs et collecteurs du Diamant et autres gemmes	Total
LION STAR	326 918 140	101 702 659	428 620 799
PEAK GUINEE	102 410 060	183 816 803	286 226 863
SIGMA	160 099 478	90 982 269	251 081 747
ANDORA	25 932 919	212 785 155	238 718 074
BONFIL GROUP	57 226 830	165 022 668	222 249 498
PASO	31 580 222	183 987 162	215 567 384
ODIA MINING	31 691 849	171 247 467	202 939 316
DIAMOND IMPERIAL	-	185 287 365	185 287 365
LONG SHENG	-	182 564 502	182 564 502
AMG INVEST	85 159 436	94 847 724	180 007 160
ANTRANS	-	177 290 263	177 290 263
GUINEE GEMS	173 020 468	-	173 020 468
RESSOURCE MANDALA	164 883 627	-	164 883 627
NOTION BUSINESS	-	164 680 428	164 680 428
SAT DIAMOND	48 300 000	93 467 993	141 767 993
CCDO	117 644 860	-	117 644 860
TIME EXPRESS	114 654 290	-	114 654 290
CADO	111 488 116	-	111 488 116
ETS TRAORE	14 547 789	91 952 189	106 499 978
IJ DIAMOND	9 805 447	93 467 993	103 273 440
EXPORT	4 024 090	92 072 784	96 096 874
WEST AFRICA	-	86 738 810	86 738 810
CARAT DIAMOND	80 589 622	-	80 589 622
CORAL DIAMOND	78 107 562	-	78 107 562
MARK LINK	16 244 316	-	16 244 316
IB CRISTAL	11 704 858	-	11 704 858
ROSAF	5 621 135	-	5 621 135
Redevances sur acheteurs et Collecteurs du Diamant et autres gemmes	-	303 000 000	303 000 000
Total	1 771 655 114	2 371 914 234	4 143 569 348

Annexe 10 : Définition des flux de paiement

Fiscalité et paiements spécifiques applicables au secteur minier

Définition du flux	Nature des flux	Administration concernée
<p>Frais d'instruction des dossiers des titres miniers: Frais du dossier de demande d'attribution ou de renouvellement d'un titre minier payable au receveur du trésor au Centre de Promotion et de Développement Miniers (CDPM) du Ministère des Mines et de la Géologie (Article 137 du Code minier et arrêté conjoint n°2008/3765/MEF-MMG/SGG du 10 octobre 2008).</p>	En numéraire	CDPM
<p>Droits fixes: constitue des droits payés lors de l'attribution ou de renouvellement d'un titre minier et sont calculés compte tenu de la superficie du titre minier conformément à l'arrêté conjoint n°2008/3765/MEF-MMG/SGG du 10 octobre 2008. Ces droits sont liquidés conformément à l'arrêté conjoint n°2007/003/MEDE-MMG/SGG du 29 janvier 2007 entre le Trésor Public et le Fonds de Promotion et de développement Miniers (actuellement Fonds d'Investissements Miniers). Les clés de répartition sont comme suit:</p> <p>a- Pour l'octroi et le 1^{er} renouvellement des titres miniers de recherche et/ou d'exploitation des carrières permanentes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 70% pour les budgets de l'Etat (Trésor Public) - 30% pour le Fonds de Promotion et de Développement Minier (actuellement Fond d'Investissement Minier) <p>b- Pour le 2^{ème} renouvellement des titres miniers de recherche et/ou d'exploitation des carrières permanentes et des titres d'exploitation semi-industrielle:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 65% pour les budgets de l'Etat (Trésor Public) - 35% pour le Fonds de Promotion et de développement Miniers (actuellement Fonds d'Investissements Minier) <p>c- Pour l'octroi le renouvellement le transfert et/ou l'amodiation des concessions minières:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 60% pour les budgets de l'Etat (Trésor Public) - 40% pour le Fonds de Promotion et de développement Miniers (actuellement Fonds d'Investissements Minier) 	En numéraire	CDPM
<p>Redevances superficielles : Taxes payées annuellement par les titulaires des titres miniers entièrement et directement aux collectivités des zones d'implémentation des sociétés et des projets miniers sous la responsabilité des services décentralisés des Mines et de la Géologie. Cette redevance est fixée par l'Arrêté Conjoint n°A2008/3765/MEF-MMG/SGG du 10 octobre 2008. (Article 138 du Code Minier)</p>	En numéraire	Préfectures minières
<p>Taxe sur les substances de carrières : L'exploitation et le ramassage des substances de carrières sont soumis au paiement de taxes dont les taux sont fixés par Arrêté conjoint du Ministre chargé des Mines et Ministre chargé des Finances. (Article 140 du Code Minier)</p>	En numéraire	DNM
<p>Taxe sur les substances minières : Toute substance minière extraite à l'exception de celles extraites de façon artisanale conformément à l'Article 141 du code minier est soumise au moment de sa sortie de stock à la taxe minière dont l'assiette est la valeur marchande du produit. Cette taxe est déductible pour le calcul du bénéfice imposable. (Article 139 du Code Minier) Les différents taux de la dite taxe sont présentés par substance minière dans l'Annexe 2 du présent rapport.</p>	En numéraire	DNTCP
<p>Taxe à l'exportation sur la production artisanale: la production artisanale d'or de diamant et autres gemmes est soumise au moment de l'exportation au paiement au receveur des douanes d'une taxe dont les taux sont ci-après fixés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour l'or le taux de cette taxe est de 2% pour la Banque Centrale de la République de Guinée ou de 3% pour le secteur privé la valeur de référence pour le calcul de cette taxe étant le cours d'achat de l'or par la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) (Toutefois dans le cadre de la collecte des données nous avons relevé que la taxe payée par les privées lors de l'exportation de l'Or est de 0 55%) 	En numéraire	BCRG/BNE/DNTCP

Définition du flux	Nature des flux	Administration concernée
<ul style="list-style-type: none"> • Pour le diamant le taux de 3% de la valeur déterminée sur la base de l'évaluation d'Expertise des Diamants et autres Gemmes. (Article 141 du Code Minier et Article 511 du Code Général des Impôts) 		
<p>Redevances sur la commercialisation du diamant et autres gemmes : Conformément à l'article 44 de la loi des finances complémentaire de 2011 il a été instruit les redevances suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Redevance Comptoirs d'Achat : 25 000 US\$/an en devise ; - Redevances pour Acheteur – Mandataire : 3 000 US\$/an en devise ; - Redevance Collecteur : 3 000 000 GNF/an - Redevance Suppléant Collecteur : 300 000 GNF/an - Redevance Commissionnaire Collecteur : 200 000 GNF/an - Redevance courtier : 500 000 GNF/an 	En numéraire	BNE
<p>Redevances sur la commercialisation de l'or : Conformément à l'Article 49 de la Loi des Finances complémentaire de 2011 les montants de redevances issus de l'exploitation artisanale pour la commercialisation de l'or sont fixés comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Redevance Comptoir : 25 000 000 GNF/an - Redevance Acheteur : 5 000 000 GNF/an - Redevance Balancier : 2 500 000 GNF/an 	En numéraire	BNE
<p>Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or : il a été institué une redevance de 500 USD sur chaque expédition d'or faite par comptoir.</p>	En numéraire	BCRG
<p>Autres paiements exceptionnels sur titres miniers: il s'agit de tout autre paiement effectué par les sociétés extractives à l'Etat au titre d'accords spécifiques conclus ou de transactions sur les titres miniers et les concessions</p>	En numéraire	DNTCP
<p>Pénalités aux infractions minières : Il s'agit des montants versés par les sociétés minières à la suite d'infractions à la réglementation régissant le secteur minier (Art. 171 à 192 du Code Minier).</p>	En numéraire	DNM

Fiscalité de droit commun applicables au secteur extractif

Définition du flux	Nature des flux	Administration concernée
Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC): Le titulaire de titres d'exploitation de substances minières et les personnes morales titulaires d'une autorisation d'ouverture de carrière sont assujettis à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux (BIC) au taux de 35%. (Article 143 du Code Minier)	En numéraire	DNI
Impôt sur les sociétés : L'impôt sur les sociétés est établi sous une cote unique au nom de la personne morale ou association pour l'ensemble de ses activités imposables en Guinée au lieu de son principal établissement. Le taux de l'impôt sur les sociétés est fixé à 35% du bénéfice imposable. (Article 219 à 229 du Code Général des Impôts)	En numéraire	DNI
Acomptes sur l'IS : L'impôt sur les sociétés donne lieu au versement de deux acomptes chacun arrondi au millier de francs guinéens inférieur. Chaque acompte est égal au tiers de l'impôt sur les sociétés exigible sur les résultats du dernier exercice dont la date d'imposition est échue. (Article 236 du Code Général des Impôts)	En numéraire	DNI
Impôt sur le bénéfice additionnel: Outre le paiement de l'impôt direct sur les bénéfices les personnes physiques ou morales sont assujetties au paiement d'un impôt sur le bénéfice additionnel. Le bénéfice additionnel apparaît lorsque le rapport bénéfice net taxable sur fonds propres dépasse le seuil de rentabilité normal généralement admis par l'industrie minière au plan international pour les substances considérées dans l'industrie minière. La part non réinvestie de ce montant est taxée au taux de 50% après déduction du BIC calculé au taux de 35%. (Article 143.2 du Code Général des Impôts).	En numéraire	DNI
Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM) : Les dividendes tantièmes jetons et autres produits distribués à leurs actionnaires par les entreprises d'exploitation constitués sous formes de société commerciales sont assujettis à un impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM). Cet impôt est liquidé au taux de 15% sur les produits susvisés selon les règles fixées par le Code des Impôts. (Article 147 du Code Général des Impôts)	En numéraire	DNI
Retenue sur impôt sur le revenu: les revenus de la catégorie des traitements et salaires pensions et rentes viagères font l'objet d'une retenue à la source opérée sur chaque paiement effectué lorsque l'employeur est établi en Guinée quel que soit le lieu du domicile fiscal du bénéficiaire de ces revenus. (Articles 61 et 63 du Code Général des Impôts)	En numéraire	DNI
Versement forfaitaire sur les salaires: Versement mensuelle ou trimestrielle par les employeurs au profit du Budget National d'une somme égale à 6% du montant global des traitements salaires indemnités et émoluments effectivement payés par eux à l'ensemble du personnel y compris les avantages en argent et en nature. (Article 201 du Code Général des Impôts)	En numéraire	DNI
Taxe d'apprentissage: Taxe due par les employeurs au taux de 3% sur la base des traitements salaires appointements indemnités et rétributions y compris les avantages en espèces ou en nature dont le montant global figure dans les frais généraux de l'entreprise. (Article 205 et 206 du Code Général des Impôts)	En numéraire	DNI
Retenue à la source: Les sociétés doivent appliquer des retenues à la source de 10% libératoire de tout autre impôt au titre de: - des revenus salariaux versés au personnel expatrié au taux de 10% des salaires payés en Guinée et hors Guinée ; - des règlements d'honoraires et de prestations des entreprises ou personnes étrangères non établies en République de Guinée. Pour les contrats d'assurance conclus avec les compagnies étrangères non établies en Guinée ils seront assujettis à la législation en vigueur. (Article 150 du Code Général des Impôts).	En numéraire	DNI
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA): les opérations relevant d'une activité économique qui constituent une importation une livraison de biens ou une prestation de services effectués sur le territoire de la Guinée sont assujettis	En numéraire	DNI

Définition du flux	Nature des flux	Administration concernée
à la TVA de 18%. (Articles 356 373 et 374 du Code Général des Impôts).		
Contribution Foncière Unique (CFU) Conformément à l'Article 265 du Code Général des Impôt la contribution foncière unique est due par les personnes physiques ou morales possédant des propriétés foncières bâties au 1 ^{er} janvier de l'année d'imposition assise sur la base des valeurs locatives réelles des biens au taux de la contribution foncière unique fixé comme suit : - immeubles occupés par les propriétaires : 10% de la valeur locative annuelle ; et - immeubles en location : 15% de la valeur locative annuelle.	En numéraire	DNI
Taxe Unique sur les véhicules à moteur : une taxe annuelle perçue sur les véhicules à moteur d'après les tarifs prévus à l'Article 330 du Code Général des Impôts.	En numéraire	DNI
Contribution des patentes: Toute personne qui exerce sur le territoire de la République de Guinée une industrie une profession non explicitement comprise dans le champ d'application de la Taxe professionnelle unique est assujettie à la contribution des patentes. Les patentes sont annuelles et personnelles et ne peuvent servir qu'à ceux à qui elles sont délivrées. Le fait habituel d'une profession comporte seul l'imposition des droits de patentes. (Article 288 du Code Général des Impôts)	En numéraire	DNI
Les droits d'enregistrement: La formalité de l'enregistrement donne lieu à la perception de droits fixes proportionnels ou progressifs suivant la nature des actes et les mutations qui y sont assujettis. (Article 519 du Code Général des Impôts)	En numéraire	DNI
Redressement fiscaux payé à la DNI: Rappels d'impôts suite au contrôle fiscal. Ils sont majorés des pénalités et amendes.	En numéraire	DNI
Droits de douanes: le Tarif Douanier est composé de droit à l'entrée dénommé Droit Fiscal d'Importation (D.F.I) et de droit à la sortie Droit Fiscal d'Exportation (D.F.E.). Le Code minier (Articles 153 à 157) a prévu un régime douanier allégé au profit des sociétés minières comme suit: - Pour les sociétés en phase de recherche: ils bénéficient du régime d'admission temporaire pour leurs matériels utilisés pour la recherche ainsi que pour l'équipement professionnel Les matériaux et pièces de rechange nécessaires au fonctionnement des matériels et équipements professionnels bénéficient de l'exonération totale des droits taxes et redevances de douane. - Pour les sociétés en phase de développement: les titulaires d'une convention minière attachée à un permis d'exploitation ou à une concession minière et leurs sous-traitants directs travaillant pour leur compte bénéficient pendant la phase d'installation d'extension et de renouvellement de l'exonération des droits taxes et redevances de douane sur les fournitures importées ainsi que sur les pièces détachées et les lubrifiants accompagnant les matériels et équipements; Cependant ces importations sont assujetties au paiement à la douane d'une taxe d'enregistrement au taux de 0 5% de la valeur Coût Assurance Fret (CAF) des biens importés sans toutefois que le montant total perçu n'excède un maximum fixé par la Loi des Finances. - Pour les sociétés en phase d'exploitation: les fournitures importées et destinées à la transformation sur place du minerai en produits finis et semi-finis sont exonérées de droits et taxes de douane; Les fournitures importées et destinées à l'extraction et à la valorisation du minerai sont taxées à l'importation au taux unique de 5 6% de la valeur FOB de ces fournitures.	En numéraire	DGD
Redressements douaniers (Pénalités) : Il s'agit des montants versés par les sociétés minières en cas de constatation d'infractions à la législation douanière en vigueur ou à des redressements douaniers.	En numéraire	DGD

Autres paiements applicables au secteur extractif

Définition du flux	Nature des flux	Administration concernée
Avances et Prêts: Il s'agit les avances et prêts obtenus par l'Etat des sociétés minières et qui sont soit destinés à être remboursé soit à être imputés au titre d'acomptes sur les taxes et redevances minières	En numéraire	Toutes les Administrations
Dividendes: Les dividendes sont les revenus que l'Etat perçoit en rémunération de sa participation dans le capital des sociétés minières. Conformément à l'Article 167 du Code Minier l'attribution faite par l'Etat d'un permis d'exploitation de substances précieuses donne droit à l'Etat à des actions d'apport représentant 15% du capital de la société d'exploitation. Aucune contribution financière ne doit être demandée à l'Etat au titre de ces actions d'apport à l'exception de celles obtenues dans le capital le capital d'une société exploitant une substance d'intérêt particulier telles que le Bauxite Minerai de Fer Hydrocarbures solides etc.)	En numéraire	DNTCP
Impôt sur la plus-value sur cession: constitue les paiements que l'Etat encaisse suite à la cession entre investisseurs actionnaires et/ou détenteurs de titres des permis miniers. Ces impôts soit sur la plus-value sur cession soit suite à l'octroi des autorisations de transfert.	En numéraire	DNTCP
Revenus provenant de la cession des participations de l'Etat dans les sociétés minières: Correspondent aux revenus encaissés par l'Etat suite à la cession de leurs participations dans les sociétés minières au profit des opérateurs miniers.	En numéraire	DNTCP
Cotisations CNSS: la cotisation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale est instituée par le Code de la sécurité sociale. Elle est obligatoire pour tous employeurs et employés soumis au Code du Travail sans aucune distinction. Le taux est de vingt-trois pour cent (23%) sur le salaire de base dont dix-huit pour cent (18%) supporté par l'employeur et cinq pour cent (5%) par l'employé. (Article 149 du Code Minier)	En numéraire	CNSS

Paiements infranationaux

Définition du flux	Nature des flux	Administration concernée
Contributions au développement local: Conformément aux dispositions des conventions minières les sociétés exerçant des activités de recherche industrielle de l'or devront s'acquitter d'un impôt préfectoral ou local pour le développement régional équivalent à 0 4% des recettes brutes annuelles sur leurs ventes.	En numéraire	Préfectures minières
Autres contributions au développement local: Conformément à certaines conventions minières les investisseurs doivent intervenir autant qu'il est possible dans le développement local en vue de contribuer à la réduction de la pauvreté des populations. Ainsi des contributions sont décidées d'un commun accord entre les préfectures et les sociétés.	En numéraire	Préfectures minières

Annexe 11 : Taux d'imposition et assiette de la taxe sur les substances minières

Substance	Sous-Substance	Taux	Assiette
Bauxite	• Bauxite destinée à l'exportation	10%	Valeur FOB
	• Bauxite transformée en alumine	5%	Valeur calculée sur base valeur FOB bauxite CBG (compagnie des bauxites de Guinée)
	• Bauxite transformée en alumine	0%	
Fer	• Minerai destiné à l'exportation	7%	Valeur FOB
	• Minerai concentré	3 50%	Valeur FOB
	• Minerai transformé en acier	0%	
Métaux de base et substances radioactives et autres substances d'intérêt particulier	• Minerai destiné à l'exploitation	7%	Valeur FOB
	• Minerai concentré	3 50%	Valeur FOB
	• Minerai transformé en produit raffiné	0%	
Or	Lingot	5%	Fixing de Londres
Diamants et Autres gemmes	• Bruts	5 – 10 %	Valeur finale de vente selon la rentabilité dont les critères seront fixés par le Ministre des Mines
	• Taillés	2%	Valeur finale de vente

Annexe 12 : Tableau des avis de certification des formulaires de déclaration des sociétés

Société	Date de certification	Nom du cabinet	Avis de Certification
COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINEE CBG	19/07/2013	KPMG	sans réserve (Absence d'assurance)
ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE SAG SA.	NC	Fiduciaire Internationale d'Audit Guinée	sans réserve
Sté. MINIERE DE DINGUIRAYE (SMD)	NC	PKF	sans réserve
SIMFER S.A / RIO TINTO	NC	GRANT THORNTON	sans réserve
Sté. SEMAFO-GUINEE SA	11/11/2013	PWC	sans réserve (Absence d'assurance)
ALLIANCE MINING COMMODITIES AMC	18/10/2013	PWC	sans réserve (Absence d'assurance)
RUSAL FRIGUIA	NC	SAIC	sans réserve
Compagnie du Développement des Mines Internationales Henan-Chine Guinée S.A.	NC	PANAUDIT GUINEE	Sans réserve
Sté GUITER MINING SA	NC	AFRIC CONSEIL	Sans réserve
COMPAGNIE DES BAUXITES DE KINDIA (CBK)	NC	SAIC	sans réserve
Sté DES MINES DE FER DE GUINEE (SMFG)	NC	FFA/ERNST & YOUNG GUINEE	sans réserve
SOCIETE BSGR GUINEE LIMITED / VALEE	NC	Fiduciaire de Guinée - PWC	sans réserve
Sté WEGA MINING GUINEE SA.	NC	FFA/ERNST & YOUNG GUINEE	sans réserve
Sté BELLZONE HOLDING PTY.LTD.	NC	FFA/ERNST & YOUNG GUINEE	sans réserve
Sté. ALUFER - PITA -LABE	NC	AFC (Audit Financier et Conseil Sarl)	sans réserve
Sté. CASSIDY GOLD GUINEE-SARL	NC	PANAUDIT GUINEE	sans réserve
Sté DELTA LOG	NC	PANAUDIT GUINEE	sans réserve
Sté GDC MINING AND OIL & GAS SA	NC	FFA/ERNST & YOUNG GUINEE	sans réserve
FELLA SANDANFARA	NC	Cabinet CHK- Cheikh Keita	sans réserve
IDC	NC	PANAUDIT GUINEE	sans réserve
RUFEX Sarl	NC	PANAUDIT GUINEE	sans réserve
SOFICOM	NC	Cabinet CHK- Cheikh Keita	sans réserve
ETS DANTA	NC	Cabinet CHK- Cheikh Keita	sans réserve
L.B	NC	Cabinet CHK- Cheikh Keita	sans réserve
BOROKO MINING	NC	Cabinet CHK- Cheikh Keita	sans réserve
M BUSINESS	NC	Cabinet CHK- Cheikh Keita	sans réserve

NC : non communiqué

Annexe 13 : Formulaire de déclaration ITIE Guinée 2011



FORMULAIRE DE DECLARATION (Palements / Recettes)

Période couverte : 1^{er} janvier au 31 décembre 201...

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)				
Numéro d'Identification Fiscal (NIF)				
Numéro employeur (CNSS)				
Production	Type de produit	Qté produite	Unité	
Exportation	Type de produit	Qté exportée	Unité	Valeur des exportations
Formulaire préparé par			Fonction	
Adresse email			Tél.	

Réf	Nomenclature des flux	Payé à	Palements / Recettes (*)		Commentaires
			GNF	USD	
	Centre de Promotion et de Développement Miniers (CPDM)				
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	CPDM			
2	Droits fixes	CPDM			
	Direction Nationale des Mines (DNM)				
3	Taxe sur les substances de carrières	DNM			
4	Pénalités liées aux infractions minières	DNM			
	Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG)				
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	BCRG			
	Bureau National d'Expertise (BNE)				
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (Diamant)	BNE			
7	Redevances sur acheteurs, Collecteurs et comptoirs du Diamant et autre	BNE			
8	Redevances sur acheteurs, Collecteurs et comptoirs d'or	BNE			
	Direction Nationale des Impôts (DNI)				
9	Impôt sur les bénéfices/ Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux	DNI			
10	Impôt sur le bénéfice additionnel	DNI			
11	Acomptes sur l'IS	DNI			
12	Retenues sur salaires (RTS, VF & TA)	DNI			
13	Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)	DNI			
14	Retenue à la source	DNI			
15	Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	DNI			
16	Redressements fiscaux payés à la DNI	DNI			
17	Contribution Foncière Unique (CFU)	DNI			
	Direction Générale des Douanes (DGD)				
18	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (Or)	DGD/BCRG			
19	Droits de Douane (DF+DFE)	DGD			
20	Taxes d'enregistrement sur les importations	DGD			
21	Redressements douaniers (Pénalités)	DGD			
	Direction Nationale du Trésor (DNT)				
22	Taxe sur les substances minières	DNT			
23	Dividendes	DNT			
24	Impôt sur la plus-value de cession	DNT			
25	Revenus provenant de la cession des participations de l'Etat dans les sociétés minières	DNT			
26	Autre paiements exceptionnels sur titres miniers	DNT			
	Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)				
27	Cotisations CNSS	CNSS			
	Autres Administrations				
28	Avances et Prêts	Toutes			
29	Loyers des Infrastructures	Toutes			
30	Autres paiements significatifs versés à l'Etat (>700 millions de GNF équivalent à 100 KUSD)	Toutes			

Préfectures des localités Minières					
31	Redevances superficielles (Carrières + Mines)	Préfectures/Communes/CRD			
32	Taxes sur le Chiffre d'Affaires - TCA (0.4%)	Préfectures/Communes/CRD			
33	Contribution au développement local (prévues par les conventions)	Préfectures/Communes/CRD			
Sous-total des paiements directs			-	-	
Paiements Sociaux					
34	Transferts et Projets sociaux (contributions volontaires)	N/A			
Sous-total des contributions volontaires			-	-	
Total Général			-	-	
Transferts Infranationaux					
35	Transferts au titre des taxes sur l'exploitation des carrières effectués au profit des préfectures, CRD et autres collectivités locales	Préfectures/Communes/CRD			
36	Transferts au titre des taxes sur l'exploitation des carrières effectués au profit du Fond d'Investissement Minier	FIM			
37	Transferts au titre des droits fixes effectués au profit du Fond d'Investissement Minier	FIM			
38	Transferts au titre des loyers des infrastructures minières effectués au profit du Fond d'Investissement Minier	FIM			
Total des transferts Infranationaux			-	-	

(*) Les montants des paiements/recettes doivent être conformes aux totaux par taxe dans le tableau du détail des paiements.

Attestation de la Direction de l'entité déclarante

Je soussigné pour et au nom de l'entité déclarante que les informations contenues dans la déclaration ci-attachée sont correctes et fiables.

Je confirme particulièrement que:

1. Toutes les données fournies sur les montants payés/reçus et les volumes sont exhaustives et reflètent les comptes de l'entité;
2. Tous les montants payés/perçus sont appuyés par des quittances authentiques et sont appuyés par des pièces justificatives probantes;
3. Les montants déclarés ne contiennent pas des sommes payées/perçues avant le 1 janvier ou après le 31 décembre de l'exercice concerné;
4. La classification des montants payés/perçus est correcte au niveau des différentes taxes;
5. Les montants déclarés ne contiennent pas des sommes payées/perçues pour le compte d'autres entités;
6. Les montants déclarés sont exclusivement liés à des sommes payées/perçues par l'entité;
7. Les comptes de l'entité ont été audités selon les normes internationales.

Nom

Position

Signature et cachet

Nous attachons à cette déclaration le détail des taxes payées/perçues (voir détail des taxes joint)

Certification d'audit

Je soussigné, Auditeur Externe/Commissaire aux Comptes/Chambre des Comptes, certifie avoir examiné la présente déclaration de l'entité déclarante et je confirme que j'ai vérifié la fiabilité et l'exactitude des données de paiements/recettes incluses dans la présente déclaration et atteste qu'elles sont conformes aux données comptables de l'entité.

Nous avons effectué notre vérification conformément aux Normes Internationales d'Audit, aux dispositions légales et selon les règles d'audit généralement reconnues en République de Guinée.

Sur la base de cet examen nous certifions que nous n'avons pas relevé d'anomalies pouvant remettre en cause la fiabilité et l'exactitude des informations divulguées dans la présente déclaration.

Nom

Adresse

Position

Nom du cabinet / structure d'audit

Signature et cachet



Ce formulaire est uniquement destiné aux sociétés et aux Administrations publiques

DETAIL DES PAIEMENTS / RECETTES DIRECTS

Période couverte : 1^{er} janvier au 31 décembre 201...

Nom de l'entité			
Numéro d'Identification Fiscale (NIF)			
Numéro employeur (CNSS)			
Formulaire préparé par		Fonction	
Adresse email		Tél.	

Date de paiement	Nomenclature des flux	Payé à	Montant GNF	Montant USD	N° du reçu/quittance



Ce formulaire est uniquement destiné aux sociétés

DETAIL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Période couverte : 1^{er} janvier au 31 décembre 201..

Nom de l'entité			
Numéro d'Identification Fiscale (NIF)			
Numéro employeur (CNSS)			
Formulaire préparé par		Fonction	
Adresse email		Tél.	

Date de paiement	Type de paiement	Payé à	Montant GNF	Montant USD	Commentaires



Ce formulaire est uniquement destiné aux Administrations Publiques Centrales

DETAIL DES TRANSFERTS INFRANATIONAUX

Période couverte : 1^{er} janvier au 31 décembre 201...

Nom de l'administration			
Formulaire préparé par		Fonction	
Adresse email		Tél.	

Date de paiement	Type de paiement	Payé à	Montant GNF	Montant USD	Commentaires



Ce formulaire est uniquement destiné aux sociétés

DETAIL DES EXPORTATIONS

Période couverte : 1^{er} janvier au 31 décembre 201..

Nom de l'entité			
Numéro d'Identification Fiscal (NIF)			
Numéro employeur (CNSS)			
Formulaire préparé par		Fonction	
Adresse email		Tél.	

Date	Type du produit	quantité	Unité	Valeur en GNF	Valeur en USD



Ce formulaire est uniquement destiné aux sociétés

DETAIL DE LA PRODUCTION

Période couverte : 1^{er} janvier au 31 décembre 201....

Nom de l'entité			
Numéro d'Identification Fiscal (NIF)			
Numéro employeur (CNSS)			
Formulaire préparé par		Fonction	
Adresse email		Tél.	

Date/mois de production	Type du produit	quantité	Unité

Ce formulaire est uniquement destiné aux sociétés

Nom de la société

Date de création

Numéro d'Identification Fiscal (NIF)

Nationalité

	Entité publique participante dans le capital	% de participation
% participation de l'Etat dans le capital de la société		

Type d'activité Principale

Type d'activité secondaire

Les Comptes de 2011 et 2012 ont-ils fait l'objet d'un audit (oui/non)

Nom du commissaire aux comptes / auditeur externes des comptes 2011 et 2012

Coordonnées du point focal	Nom et prénom	
	Fonction	
	Tél	
	Email	

Annexe 14 : Personnes contactées ou concernées par la conciliation

Reponsable de l'Etude de cadrage – Moore Stephens LLP	
Tim Woodward	Associé
Ben Toorabally	Directeur de Mission
Radhouane Bouzaiane	Senior Manager
Karim Lourimi	Chef de Mission
Karim Ghezaiel	Auditeur Senior
Maher Ben Mbarek	Auditeur Senior

Sécretariat Exécutif ITIE	
Mamadou DIABY	Secrétaire Exécutif
Abdoulaye SOUMAH	Responsable Passation Marché
Sylla René Maurice	Responsable Collecte et Traitement des Données
Sékou Amadou DRAME	Comptable
Fodé TOURE	Assistant Administratif

Consultants	
Ismael N'falla Nabé	Consultant National de l'ITIE Guinée
Emma Irwin	Consultant de l'ITIE Guinée

Ministère des Mines et de la Géologie	
Mohamed Lamine FOFANA	Ministre
Guillaume Curtis	Secrétaire Général

Banque Mondiale	
Chérif Diallo	Ingénieur Consultant – Mining Sector & ITIE

Société Civile	
Dr Ibrahima Sory Cissoko	Membre du Comité de Pilotage-Représentant de la Société Civile

Direction Générale des Douanes (DGD)	
Aly Fancinadouno	Lieutenant-Colonel-Chef de bureau des Sociétés Minières
Fodé Amadou KEITA	Commandant – Chef Service Informatique à la DGD

la Direction Nationale des Impôts (DNI)	
Michel CAMARA	Inspecteur des Impôts

Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP)	
Nabilaye Yagouba CISSE	Agent Comptable Général du Trésor
Hassane CAMARA	Chef de section
Soumah Naby Yaya	Correspondant Bancaire

la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG)	
Kaba Sidiki	Risk Manager BCRG

Centre de Promotion et de Développement Minier (CPDM)	
Soriba Bangoura	Directeur Général

Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM)	
Moussa CAMARA	Directeur Général Adjoint
Lamine CISSE	Directeur Administratif et Financier

Fond D'Investissement Minier (FIM)	
Karamo Sidiki Konaté	Chef service Administratif et Financier

Le Bureau National d'Expertise (BNE)	
Mme Sall Anne Marie Sakho	Directrice Générale
Charles FALL	Chef Service Administratif et Financier

La Direction Nationale du Patrimoine de l'Etat et des Investissements Privés (DNPEIP)	
Ibrahima Kalil SANGARE	Administrateur Civil-Chef de Division Gestion Financière du Patrimoine de l'Etat

Sociétés Minières	
CBG	Pierre Dominique TRAORE
Rio Tinto	Thierry Adelbrecht
VBG – Vale BSGR Guinea	Telesphore Tchatchou